



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Séance plénière du vendredi 5 mars 2010

Compte rendu

Sommaire

Pages

Séance plénière: matin

<i>Excusés.....</i>	<i>5</i>
<i>Ordre du jour</i>	<i>5</i>
<i>Communications</i>	
<i>Dépôt d'une proposition de décret et d'une proposition de règlement.....</i>	<i>5</i>
<i>Installation d'un membre.....</i>	<i>5</i>
<i>Questions écrites.....</i>	<i>5</i>
<i>Arrêtés de réallocation.....</i>	<i>5</i>
<i>Notifications.....</i>	<i>5</i>
<i>Commissions</i>	
<i>Modifications de leur composition.....</i>	<i>5</i>
<i>Prises en considération</i>	<i>5</i>

Interpellations

- *L'application du principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans les organismes publics de la Commission communautaire française*
de M. Michel Colson

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement
et à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique 6

(Orateurs: M. Michel Colson, Mme Fatoumata Sidibé, M. Benoît Cerexhe, ministre)
- *La généralisation des cours d'éducation sexuelle et affective à Bruxelles*
de Mme Anne-Charlotte d'Ursel

à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement,
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 8

et interpellations jointes
- *La santé affective, sexuelle et reproductive des femmes*
de Mme Dominique Braeckman

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 9
- *La concrétisation de la résolution parlementaire visant à généraliser les animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire*
de Mme Isabelle Molenberg

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 10
- *La note d'orientation commune Communauté française - Région wallonne - Commission communautaire française relative à la politique en matière de lutte contre les violences entre les partenaires*
de Mme Viviane Teitelbaum

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 11
- *Les mariages forcés*
de Mme Fatoumata Sidibé

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 12
- *Les mutilations génitales féminines*
de Mme Fatoumata Sidibé

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 13
- *Les grossesses des jeunes femmes en Région bruxelloise*
de Mme Céline Fremault

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 14
- *La violence à l'égard des femmes en situation de handicap*
de Mme Fatiha Saïdi

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 15
- *La ligne d'écoute gratuite ouverte dans le cadre de la lutte contre les violences entre partenaires*
de Mme Anne Herscovici

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 16
- *Les violences faites aux femmes*
de Mme Sfia Bouarfa

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 16

- *La sensibilisation des publics aux problématiques des mutilations sexuelles et des mariages forcés de Mme Fatiha Saïdi*

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille 17

(Orateurs: Mmes Anne-Charlotte d'Ursel, Dominique Braeckman, M. Michel Colson, Mmes Viviane Teitelbaum, Fatoumata Sidibé, Céline Fremault, Fatiha Saïdi, Anne Herscovici, Sfia Bouarfa, Mahinur Ozdemir, Nadia El Yousfi, Gisèle Mandaila, MM. Hervé Doyen, Emir Kir, ministre

Séance plénière: après-midi

Question d'actualité

- *L'identité francophone bruxelloise de M. Emmanuel De Bock*

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement 28

(Orateurs: MM. Emmanuel De Bock, Christos Doukeridis, ministre-président)

Ordre des travaux..... 28

Interpellations (suite)

- *Les femmes et la pauvreté de M. Michel Colson*

à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 29

et interpellation jointe

Le cumul d'inégalités sur la santé des femmes de M. Jacques Morel

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 29

(Orateurs: MM. Michel Colson, Jacques Morel, Emmanuel De Bock, Aziz Albishari, Emir Kir, ministre)

- *La prévention du cancer du sein de Mme Isabelle Molenberg*

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé 32

et interpellation jointe

La santé de la reproduction et de la virginité de Mme Fatoumata Sidibé

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 32

(Orateurs: M. Michel Colson, Mmes Fatoumata Sidibé, Jacqueline Rousseaux, MM. Aziz Albishari, Jacques Morel, Benoît Cerexhe et Emir Kir, ministres)

- *Le "Sport au féminin" de Mme Fatiha Saïdi*

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 37

(Orateurs: Mme Fatiha Saïdi, MM. Pierre Migisha, Emir Kir, ministre)

- *La formation des femmes rentrantes
de Mme Danielle Caron*

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 39

et interpellation jointe

*Les appels à projets de Bruxelles Formation concernant les formations d'aide à domicile à organiser
dans le cadre des titres-services, le refus absolu d'y intégrer des stages d'achèvement en entreprise
et les conséquences sur la mise à l'emploi de nombreuses femmes peu qualifiées
de Mme Olivia P'tito*

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 40

(Orateurs: Mmes Danielle Caron, Olivia P'tito, M. Emir Kir, ministre)

Clôture..... 43

Annexes 44

Séance plénière: matin

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h40.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 29 janvier 2010
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Jean-Claude Defossé, en mission à l'étranger;
- Mme Béatrice Fraiteur, à l'étranger;
- Mme Isabelle Molenberg, pour raison de santé;
- Mme Françoise Schepmans.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 26 février 2010, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 5 mars.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

**DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET
ET D'UNE PROPOSITION DE RÈGLEMENT**

Mme la Présidente.- Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans ont déposé une proposition de décret et une proposition de règlement instaurant un comité parlementaire chargé du suivi législatif.

Ces propositions vous seront distribuées et seront prises en considération lors de la plus prochaine séance.

INSTALLATION D'UN MEMBRE

Mme la Présidente.- Par courrier daté du 9 février 2010, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale nous a informés qu'en sa séance plénière du vendredi 5 février 2010, M. Emmanuel De Bock a été installé en qualité de membre du groupe linguistique français du Parlement bruxellois, en remplacement de Mme Antoinette Spaak, démissionnaire.

Nous souhaitons la bienvenue à M. De Bock.

(Applaudissements sur divers bancs)

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- Mme Françoise Schepmans à M. Emir Kir;
- M. Vincent De Wolf à Mme Evelyne Huytebroeck.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la Présidente.- Par courrier du 4 février 2010, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, deux arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

NOTIFICATIONS

Mme la Présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

COMMISSIONS

Modifications de leur composition

Mme la Présidente.- Le groupe MR m'a informé que, suite à la démission de Mme Antoinette Spaak, M. Emmanuel De Bock la remplace à la commission de la Santé comme membre suppléant.

Le groupe Ecolo m'a également informé que M. Vincent Vanhalewyn remplace Mme Sarah Turine au sein de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire et de la commission de la Santé en qualité de membre suppléant.

Pas d'observation? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

PRISES EN CONSIDÉRATION

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la mise en place d'une politique transversale concernant le transport scolaire d'élèves de l'enseignement spécialisé, déposée par Mmes Caroline Persoons, Isabelle Molenberg et Françoise Schepmans [15 (2009-2010) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Si le Parlement est d'accord, la proposition est envoyée en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire. (*Assentiment*)

Mme la Présidente.- Nous passons à présent à la prise en considération de la proposition de résolution visant à réintégrer les jeunes infra qualifiés dans les filières certificatives, déposée par Mmes Françoise Bertieaux, Françoise Schepmans et M. Didier Gosuin 16 [(2009-2010) n°1].

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Si le Parlement est d'accord, la proposition est envoyée en commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire. (*Assentiment*)

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

Pour chacune des interpellations, je clôturerai la liste des orateurs avant la fin du développement de l'interpellation par son auteur(e).

L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LES ORGANISMES PUBLICS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. MICHEL COLSON

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

**ET À M. BENOÎT CEREXHE,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Les problématiques de l'intégration et du choix d'un modèle de société reviennent régulièrement dans l'actualité et ce, par le biais de différents sujets, comme le port du voile à l'école, les violences dans les quartiers en difficulté et le statut de la femme.

Ces questions relatives au vivre ensemble se posent avec de plus en plus d'insistance et d'acuité. Plus encore qu'hier, l'accélération des mouvements sociaux et migratoires, de même que l'intégration toujours accrue de nos sociétés dans un monde globalisé condamnent l'Etat monoculturel construit autour du principe "un peuple, une religion, une langue".

S'y substitue aujourd'hui un nouveau modèle au sein duquel coexistent plusieurs cultures, langues et religions. Porteuse de richesses, cette diversité peut également entraîner un phénomène de radicalisation identitaire. Cette radicalisation est d'autant plus dangereuse qu'elle entraîne dans un second temps un rejet, une stigmatisation de l'autre et, poussée à son paroxysme, un affrontement des différences.

Si la diversité culturelle constitue avant tout une chance pour tous, elle se doit d'être accompagnée par les pouvoirs publics vers les chemins d'un vivre ensemble respectueux de tous et de chacun.

La réalité pluriculturelle de notre société fait émerger des sensibilités nouvelles et, partant, appelle des réponses à des questions nouvelles en lien notamment avec la prise en compte des différences culturelles, philosophiques et religieuses dans la sphère publique. Refuser cette réflexion ne participerait qu'à l'entretien des incompréhensions et des peurs mutuelles. En notre qualité de mandataires politiques, il

nous appartient de poser des choix de société clairs et de participer concrètement à leur mise en œuvre.

A notre sens, ces choix de société doivent tourner autour du modèle de l'interculturalisme. Celui-ci fait prévaloir l'individu sur ses attaches culturelles, philosophiques ou religieuses. Les droits et les devoirs du citoyen ne sont pas fonction de ses affinités, ni de ses origines ethniques. Ce modèle postule également qu'une société ne peut se construire et favoriser au mieux l'intégration de tous que si les citoyens partagent un patrimoine commun de valeurs fondamentales telles que le droit à la vie, la liberté de conscience, la démocratie, l'égalité de l'homme et de la femme ou encore la séparation des Eglises et de l'Etat.

Ces valeurs qui ont présidé à l'avènement des sociétés démocratiques sont universelles. Elles ne sont pas l'apanage d'une culture ou d'une époque. Au contraire, elles s'imposent à tout Etat qui ambitionne l'émancipation de l'ensemble de ses membres. Ces valeurs sont notamment scellées dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et dans ses protocoles additionnels. Il revient à l'Etat de s'imposer comme le premier garant de ces valeurs et de les promouvoir au titre de patrimoine commun de l'ensemble de ses membres. Sensible aux évolutions qui traversent la société, l'Etat doit en permanence adapter son action afin de conférer à ce patrimoine commun de valeurs une effectivité toujours accrue.

Ce modèle ne postule pas l'indifférence de l'Etat à l'égard de la diversité des cultures. Au contraire, cette diversité sera valorisée par l'Etat, pour autant que ces cultures s'inscrivent dans le respect des valeurs fondamentales.

Dans les compétences qui nous occupent, il y a lieu que le principe universel d'égalité entre les hommes et les femmes s'y traduise de manière concrète et effective.

L'exercice de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte impartialité. A aucun moment, l'administré ne doit pouvoir considérer que ses droits et obligations seront conditionnés ou influencés par ses propres affinités culturelles et philosophiques ou par celles de son correspondant au sein de l'administration.

Selon nous, toute personne qui participe à l'exercice de l'administration doit refléter cette neutralité dans son attitude, son comportement et ses vêtements. Toute personne chargée d'une mission de service public doit s'abstenir du port de signes convictionnels dans l'exercice de ses fonctions.

Par ailleurs, chaque fonctionnaire doit avoir la garantie que l'ensemble de ses collègues se consacre à l'exécution de leurs fonctions dans le même esprit d'impartialité que lui.

Plusieurs pratiques religieuses portent atteinte au principe d'égalité entre les hommes et les femmes ou encore à d'autres principes repris dans les conventions internationales auxquelles la Belgique et la Commission communautaire française sont liées.

Les signes de contraintes diverses à l'égard des femmes, d'où qu'ils viennent, ne peuvent pas trouver d'écho en la personne d'un agent exerçant une mission de service public pour laquelle des règles de neutralité et d'impartialité sont à respecter.

Une telle interdiction est déjà appliquée dans certains CPAS et administrations communales mais il nous semble important de régler cette question de manière globale et de ne pas laisser la liberté ou plutôt la responsabilité de cette décision à chaque service public. Aujourd'hui, les arrêtés du Gouvernement de la Commission communautaire française relatifs au statut des fonctionnaires des services du gouvernement et des OIP

(organismes d'intérêt public) qui en dépendent ne soulignent pas à suffisance l'importance, pour tout fonctionnaire, de respecter une stricte impartialité.

Je souhaite donc interroger le gouvernement sur les mesures prises pour garantir, au sein de son administration et dans les établissements publics qui sont sous sa tutelle, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Quelle est sa position sur le principe de l'interdiction, pour le personnel d'un service public, de porter un signe convictionnel dans l'exercice de ses fonctions?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Je vois dans ce débat le signe de la vitalité de notre démocratie. Ces dernières années, la question de l'immixtion du religieux dans l'espace public est revenue avec plus d'acuité. Devons-nous accepter, dans les espaces publics, le port de signes convictionnels ou religieux - en l'espèce le port du voile - au nom de la tolérance, de l'ouverture et du multiculturalisme? Au contraire, devons-nous l'interdire au nom de la neutralité, du respect de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'émancipation, du vivre ensemble?

Si un simple bout de tissu divise tant la société et attise les tensions, c'est parce qu'au-delà du voile, il s'agit du choix de la société dans laquelle nous souhaitons vivre ensemble dans le respect des diversités ethniques et religieuses mais également d'un socle de valeurs fondamentales. Souhaitons-nous l'interculturalité ou le multiculturalisme, la cohésion ou le fractionnement, la citoyenneté ou le communautarisme?

Depuis des années déjà, notre société est confrontée à une montée de l'affirmation religieuse. La diversité religieuse et culturelle a fait émerger de nouveaux questionnements quant à la place des religions dans l'espace public. L'islam n'est plus un objet d'importation dans notre pays, il est bel et bien devenu une composante de notre société. Les études sociologiques montrent que dans vingt ans, l'islam sera la première religion de Bruxelles. Je précise que je suis originaire d'un pays à tradition très majoritairement musulmane.

Voulons-nous un islam des Lumières, moderne, émancipé, ouvert, tolérant ou fermé, passéiste, obscurantiste? Dans certains pays totalitaires, le voile est un instrument politique qui asservit les femmes.

Dans ces pays-là, les résistantes sont celles qui justement refusent le port du voile. Aujourd'hui, autoriser ce signe religieux sans l'inscrire dans un cadre juridique qui pose des balises, c'est accepter de remettre en cause l'égalité fondamentale entre les hommes et les femmes. Soyons de bonne guerre évidemment. Le christianisme, à part quelques obédiences protestantes, ne peut pas se vanter non plus d'être une religion si égalitaire que cela.

Ce débat est très important mais j'aimerais ici reprendre une note des Femmes prévoyantes socialistes (FPS) sur le voile dans la fonction publique.

A la suite entre autres - et je cite - de la note du SPF Justice, préconisant l'autorisation pour les fonctionnaires de travailler voilées, *"un troisième débat se fait jour chez nous. Faut-il autoriser le port du voile islamique - ou de tout autre signe d'appartenance religieuse - aux fonctionnaires, enseignants, ministres, magistrats, infirmières des hôpitaux ou puéricultrices des crèches, etc., qui sont, par leur métier et leur fonction, investis d'une certaine part de l'autorité de la puissance publique qui les emploie ou, dans certains cas, finance leur emploi au service du public? Il serait contraire au principe de neutralité de l'Etat que celui-ci soit représenté à quelque niveau que ce soit par quelqu'un qui affirme haut et fort une*

idéologie particulière, en ce compris par des signes d'appartenance politique".

Il serait déraisonnable de remettre nos acquis en cause. Nous devons travailler sur les causes du repli identitaire mais aussi lutter contre le racisme, les discriminations, le chômage, la dégradation des quartiers, en préservant les spécificités culturelles. Cependant, faisons clairement le choix de l'interculturalisme et non du multiculturalisme, de la cohésion et non du fractionnement, et surtout d'un pacte citoyen. Soyons fermes face à ceux qui voudraient faire croire que les prescrits religieux ou supposés religieux sont plus importants que l'éducation, l'accès à l'emploi et l'émancipation. Ce serait faire injure aux femmes musulmanes de penser que porter le voile et s'y accrocher est leur dernier combat à livrer.

Nous ne pouvons aujourd'hui nous contenter de dire que nous ne sommes ni pour, ni contre. Nous devons entrer dans le débat démocratique et prendre des décisions concrètes. Au nom de la démocratie, et au nom de l'égalité homme-femme.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.- Actuellement, la règle qui s'impose aux fonctionnaires est inscrite dans l'arrêté du Gouvernement de la Commission communautaire française du 13 avril 1995 portant le statut des fonctionnaires des services du Gouvernement de la Commission communautaire française. Les articles 9 à 16 de cet arrêté établissent les droits et devoirs des fonctionnaires et indiquent notamment: *"Les fonctionnaires remplissent leurs fonctions avec réceptivité et sans discrimination à l'égard des utilisateurs de leur service"*. Ce faisant, l'arrêté s'inscrit dans le respect de l'arrêté royal du 22 décembre 2000 fixant les principes généraux de la fonction publique.

Monsieur Colson, un projet de règlement de travail est actuellement en concertation au sein du comité de concertation. Il comprend une disposition qui précise: *"Tous les membres du personnel s'engagent à respecter le principe de neutralité des services publics et le traitement équitable des citoyens dans toutes les situations, et plus particulièrement lorsqu'ils sont en contact avec les citoyens dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions"*.

Cette disposition signifie que dans la fonction publique, l'application du principe de neutralité est requise. Le service public se doit d'être neutre de façon à respecter les convictions des administrés. Notons cependant que la question est réglée différemment au cas par cas et en tenant compte du fait que la fonction nécessite ou non un contact avec le public. Plus concrètement, à ma connaissance, l'administration de notre Commission communautaire française ne comprend pas d'agents ayant souhaité porter des signes religieux ostensibles.

Je voudrais profiter de l'intervention de M. Colson pour élargir quelque peu le débat et souligner les actions entreprises au sein des services du gouvernement pour rencontrer le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Le dispositif principal qui garantit le respect de ce principe au sein de l'administration est constitué par le statut administratif et pécuniaire qui renvoie à l'arrêté sur les principes généraux de la fonction publique de décembre 2000. En effet, les règles que contiennent ces textes n'établissent aucune différence entre les hommes et les femmes. Ainsi, les traitements sont repris dans des échelles barémiques qui sont attribuées en fonction du niveau de formation, c'est-à-dire niveaux 1, 2+, 2 et 3.

Tous les appels aux candidatures s'adressent tant aux femmes qu'aux hommes. Les candidats pour des emplois contractuels sont sélectionnés sur la base de leur adéquation au profil de

fonction. Lorsqu'il s'agit d'emplois statutaires, l'ordre de classement dans la réserve constituée par le Selor est respecté.

Tout l'arsenal des aménagements du temps de travail figure dans le statut des congés applicable à la Commission communautaire française. Le congé de maternité, le congé de paternité, le congé pour motifs impérieux d'ordre familial, le congé parental, les prestations réduites pour raisons sociales et familiales, la semaine volontaire de quatre jours, les différentes formes d'interruption de carrière, le départ anticipé mi-temps sont autant de congés de nature à faciliter la vie des agents hommes ou femmes. Il faut noter que ces congés n'ont d'influence ni sur la carrière professionnelle, ni sur l'avancement pécuniaire.

On peut encore citer une initiative de la Commission communautaire française en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, à savoir le financement de six lits dans une crèche de Schaerbeek et de six places à Anderlecht pour permettre à des agents qui travaillent au siège central de la Commission communautaire française et au CERIA de confier leur enfant à un lieu d'accueil à proximité.

Enfin, la proportion d'hommes et de femmes dans les services du gouvernement démontre que notre administration accueille un nombre important de femmes puisque sur 895 agents, on compte 524 femmes et 371 hommes.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Vous me répondez qu'un projet de règlement de travail prévoira une telle disposition. Je conclus donc que le règlement de travail actuel dont on me dit qu'il est à ce point vieux et poussiéreux qu'on ne sait même plus de quand il date ne prévoit pas de telles dispositions.

Si vous me le confirmez, dans quel délai pensez-vous pouvoir aboutir dans les négociations avec les organisations syndicales quant à l'actualisation de ce règlement de travail en chantier depuis un certain nombre d'années? Peut-être que la responsabilité ne vous est pas imputable.

Mme la Présidente.- Mme Fatoumata Sidibé ne souhaitant pas user de son droit de réplique, la parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.- Le projet de règlement de travail le prévoit déjà.

M. Michel Colson (MR).- Il ne s'agit que d'un projet.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.- Dans notre projet de règlement de travail qui est actuellement en concertation entre l'administrateur général et les organisations syndicales, cette disposition figure et on espère - même s'il est vrai que cela a mis du temps - que ce dossier va avancer et aboutir à une adoption prochainement.

M. Michel Colson (MR).- A l'heure actuelle, j'en conclus donc que l'interdiction n'est pas inscrite dans le règlement de travail. Il faut donc le revoir et je note l'intention du ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.- C'est plus qu'une intention puisqu'il s'agit d'un réel projet qui est déposé.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA GÉNÉRALISATION DES COURS D'ÉDUCATION SEXUELLE ET AFFECTIVE À BRUXELLES

DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Charlotte d'Ursel.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Depuis des années, le Mouvement Réformateur intervient régulièrement au Parlement de la Communauté française et à la Commission communautaire française pour demander la généralisation d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Il est d'ailleurs à l'initiative à la suite d'Ecolo de deux résolutions sur le sujet, l'une adoptée à l'unanimité le 7 juillet 2008 à la Communauté française et l'autre le 24 avril 2009 à la Commission communautaire française.

L'absence d'animations systématiquement organisées dans les écoles en cette matière augmente les risques de grossesses non désirées, de violence dans les rapports amoureux et de maladies sexuellement transmissibles.

L'éducation à la vie sexuelle et affective ne se limite pas à un simple apprentissage de prévention des comportements à risque, de la fécondité et de la contraception mais elle inclut également une réflexion sur les valeurs que l'on se donne à soi-même et que l'on donne à l'autre, des valeurs de respect et d'égalité entre les hommes et les femmes.

De nombreuses études, enquêtes et appels à projets ont lieu sur la question et ce, depuis 2004. Lors de l'adoption des deux résolutions, tous les partis confondus s'accordaient à dire qu'il était urgent d'agir. Nous avons appris lors des discussions budgétaires que vu les faibles disponibilités budgétaires, le gouvernement ne pouvait assumer aujourd'hui une généralisation des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles de la Communauté française. Soit.

Depuis lors, quel processus avez-vous mis en place pour l'élaboration de ces animations de façon à ce que, une fois les moyens budgétaires disponibles, il soit possible de dispenser pour tous nos jeunes une information objective en cette matière? Des réunions de travail ont-elles eu lieu? Si oui, comment sont-elles organisées, avec quels partenaires, à quelle fréquence, avec quels objectifs et quel agenda?

En septembre 2005, l'Unité de promotion Education Santé (PROMES) du département d'Epidémiologie et de promotion de la Santé de l'ULB et les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) déposaient un rapport à Mme Nicole Maréchal alors ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. Cette étude montre qu'à l'époque, 20% des élèves de deuxième, troisième et quatrième secondaire n'avaient jamais eu d'animations d'éducation à la vie sexuelle et affective. En cinq ans, comment ces chiffres ont-ils évolué à Bruxelles?

Plus récemment, à la suite d'une résolution du 26 juin 2008 au Parlement de la Communauté française, des appels à projets EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ont été lancés. Quelles conclusions pouvez-vous en tirer? A l'occasion d'un colloque de la Fédération des plannings familiaux, vous avez reconnu que le bilan était encore insuffisant. Comment comptez-vous l'améliorer en 2010?

Nous connaissons les difficultés institutionnelles qui s'invitent dans le débat. Plusieurs ministères et plusieurs niveaux de pouvoir s'entrecroisent, à savoir le régional et le communautaire, la prévention, l'éducation, la santé, les affaires sociales, la famille et l'égalité des chances. Comment comptez-vous vous organiser avec vos collègues? Comment prendre en compte les différences entre les réseaux d'enseignement? Enfin, comment comptez-vous prendre en considération le caractère multiculturel de Bruxelles dans la mise en place de tels dispositifs?

J'ai personnellement suivi ce dossier pour mon groupe au Parlement de la Communauté française. En 2004, j'avais l'impression que tout était prêt. Il y a eu une législature entre-temps et durant ces cinq années, malheureusement, ce dossier a fait du sur-place, victime probablement de la mésentente entre les ministres Fonck et Arena sur le dossier. Depuis lors, qu'est-ce qui a été fait à part les appels à projets précités? Il y a eu une petite sortie de la ministre Fonck en fin de législature à propos des quatre années de l'enseignement obligatoire durant lesquelles les cours seraient dispensés. Elle avait avancé le budget de 1 million d'€ par année. Que pensez-vous de cette idée?

Aujourd'hui, divers centres de planning familial et associations ne demandent qu'à participer à la réflexion sur le contenu et sur la mise en place de ces animations. Il est temps d'agir car cette généralisation constitue un préalable à toute politique de prévention efficace en cette matière.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

INTERPELLATION JOINTE

LA SANTÉ AFFECTIVE, SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES FEMMES

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman pour son interpellation jointe.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je commencerai par la question de l'état des lieux parce que l'on n'agit bien que lorsque l'on connaît bien. Quels moyens sont dégagés et quels outils sont utilisés pour disposer d'un état des lieux précis de la santé sexuelle des femmes à Bruxelles? Vous pourriez fonder vos priorités et vos politiques sur cet état des lieux.

Où en est-on dans la mise en œuvre de ce diagnostic? Quels sont les acteurs associés? Disposez-vous de chiffres émanant des observatoires, écoles de santé publique, fédérations ou autres? Quelles sont les lignes de force qui se dégagent de ce diagnostic? Quelles sont celles qui vous ont ému et qui ont suscité des accents spécifiques dans vos actions? Quelles sont les réorientations par rapport aux dernières années?

Après l'état des lieux, j'en viens aux actions et, pour les soutenir, à des acteurs importants. Ce sont non seulement les acteurs spécifiques tels que les centres de planning familial mais également les autres services ambulatoires. La santé sexuelle et reproductive doit se traduire par un accès aisé à ces services. L'accès lui-même est lié, de façon toute basique, à une information donnée à la population sur l'existence même de ces services. Dans ce contexte, vu le nombre important d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) et la méconnaissance de l'existence des centres de planning chez de nombreuses Bruxelloises, quelles actions ont été réalisées

ou sont prévues pour toucher le plus grand nombre de femmes?

L'éducation sexuelle doit être accessible à toutes et à tous. J'aurais tendance à dire que plus tôt cette éducation se construit, mieux elle portera ses fruits. Les jeunes sont donc un public à privilégier. Pour les toucher, on peut faire la publicité des services afin de les inciter à y venir ou au contraire faire en sorte que les services aillent là où sont les jeunes dans leurs milieux de vie. Le milieu scolaire joue un rôle primordial à cet égard. Quelles sont les suites données à la résolution relative à l'intensification et surtout à la généralisation des animations sur la vie affective et sexuelle pour tous les jeunes? Cette résolution vise à mettre fin à l'iniquité du système actuel fait d'actions isolées et non coordonnées avec un accès inégal. Ainsi, les élèves de l'enseignement technique et professionnel bénéficient proportionnellement moins de ces animations que ceux de l'enseignement général.

L'augmentation du nombre d'interruptions volontaires de grossesse chez les jeunes filles, des maladies transmissibles, des violences conjugales ou encore du nombre de suicides parmi les jeunes homosexuels, l'hypersexualisation et les dérives pornographiques sur internet sont des indicateurs qui démontrent le besoin d'un changement. Cette résolution ne demande plus qu'à être appliquée. Où en sommes-nous, Monsieur le Ministre?

Rappelons par ailleurs qu'à Bruxelles une grossesse sur cinq est interrompue. C'est une proportion élevée, beaucoup plus élevée que dans le reste du pays. Ce phénomène touche aussi les femmes d'origine étrangère, rapportait le centre Volle Maan sur la RTBF en janvier dernier. La fréquence des avortements à Bruxelles interpelle depuis plusieurs années les centres spécialisés. Parmi les raisons avancées, épinglons le fait que Bruxelles est la Région la plus pauvre, que beaucoup de femmes sont précarisées et que la contraception est chère, parfois plus chère qu'un avortement par voie médicamenteuse. L'association remarque, au fil de ses rencontres avec des femmes allochtones, de nombreux tabous sur la sexualité et parfois une méconnaissance de l'anatomie qui amènent aussi à de nombreuses interruptions volontaires de grossesse, ce qui doit nous faire réfléchir.

La contraception constitue le cœur de la planification des naissances. A certaines époques, Monsieur le Ministre, vous aviez dégagé des moyens supplémentaires pour la mise à disposition de moyens contraceptifs gratuits pour certaines catégories de femmes en difficulté. Vous vous étiez engagé à privilégier certains publics. Quel bilan tirez-vous de ces actions et quelles sont vos éventuelles nouvelles orientations en la matière?

Lorsqu'il est question d'IVG, nous avons aussi à l'esprit des IVG pratiquées auprès de très jeunes femmes. Quels moyens spécifiques sont attribués à la tranche des 12-20 ans puisqu'il arrive que des enfants soient concernés par ce problème?

Nous devons par ailleurs réfléchir à un meilleur accès à la contraception selon deux axes, à savoir la pilule contraceptive et les préservatifs. L'avantage de ces derniers est de protéger contre les maladies sexuellement transmissibles dont le sida. A cet égard, dispose-t-on d'une évaluation concernant le site Internet intitulé "Love attitude" à destination des jeunes?

Certains utilisent la pilule du lendemain comme prévention des grossesses. Sans entrer dans un débat à ce sujet, nous savons que ce n'est sans doute pas le meilleur moyen. Cependant, cette pilule du lendemain a permis à plus d'un moment d'éviter des grossesses non désirées, donc soit des IVG, soit des naissances problématiques. Quels sont les axes en matière de délivrance et d'offre de pilules du lendemain? Quelle est la publicité qui en est faite?

J'en arrive aux maladies sexuellement transmissibles. Une question me paraît prioritaire puisqu'on constate une augmentation de leur fréquence en lien avec une augmentation des conduites à risque en matière de sexualité. Le choix de la sexualité constitue un autre aspect. On sait que les risques de suicide sont beaucoup plus élevés pour les jeunes homosexuels que pour les hétérosexuels tant il est encore difficile pour eux d'assumer leur identité sexuelle et tant les préjugés sont encore grands dans la population. On comprend que des actions politiques soient encore nécessaires en la matière.

Notre Parlement est associé à une journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Ce premier pas symbolique ne doit pas occulter le soutien des associations qui œuvrent en la matière, comme Tels Quels, Ex Aequo et d'autres. Pouvez-vous faire le point sur les dernières avancées des actions soutenues pour aider les jeunes et les moins jeunes qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle? Comment faire pour que les personnes concernées soient touchées par les actions qui leur sont destinées? De plus, Bruxelles présente un caractère pluriculturel qui demande une approche tout à fait spécifique.

Monsieur Kir, nous avons voté plusieurs résolutions sur des sujets auxquels vous étiez très sensibles notamment les mariages forcés ou les mutilations génitales. Quel suivi leur apportez-vous?

Madame Huytebroeck, les handicaps physiques et mentaux provoquent chez de nombreux valides un réflexe de mise à l'écart de la question sexuelle au lieu de la reconnaissance et de la mise en place d'aménagements nécessaires à l'expression du désir et à l'élaboration du lien amoureux, voire de la parentalité. Cette négation du désir est encore bien plus forte à l'encontre des femmes handicapées, ce qui a souvent conduit à une stérilisation forcée opérée prétendument pour leur bien.

Il y a quelques années, des professionnels du secteur se sont réunis pour réfléchir à ces questions. Ils ont rédigé une charte qui vise à améliorer la prise en compte des problèmes de santé, en particulier ceux liés à la vie sexuelle et affective des personnes handicapées. La Commission communautaire française a adhéré à cette charte et la ministre en charge a mis sur pied un groupe de travail pour mutualiser les expériences avec comme objectif de reconnaître le droit des personnes handicapées à l'épanouissement affectif et sexuel. Je voudrais savoir comment le travail mené se traduit sur le terrain et dans nos institutions.

Dans le débat portant sur la santé sexuelle des femmes, on ne peut faire l'impasse sur la question de la prostitution. Une étude a même été commandée par le bicommunautaire. Même si cette étude peut faire l'objet de critiques, cette initiative met en lumière le fait qu'il convient à court terme d'aider les personnes qui se prostituent à mieux utiliser les statuts existants, ainsi que de soutenir les associations qui travaillent à leurs côtés.

Quant au débat concernant la nécessité éventuelle d'une réglementation de la prostitution et du proxénétisme, il est difficile et ne doit pas être clôturé par une interpellation. Il faudrait donc prendre le temps de tout examiner tout en ne faisant pas l'impasse sur le fait que les instigateurs tirent souvent profit de femmes en situation irrégulière. Il faut donc éviter de stigmatiser ces personnes sans non plus banaliser le phénomène de la prostitution.

De façon plus générale, je suis frappée par le fait que la bonne santé affective et sexuelle est d'autant plus accessible que l'ancrage culturel, social et financier est profond, sans vouloir entrer dans la caricature. L'enjeu est donc de toucher prioritairement et pas exclusivement les personnes fragilisées.

Comment faire en sorte que les femmes qui vivent dans la rue, qui subissent une exclusion du fait d'un handicap ou du fait de problèmes administratifs ou financiers puissent bénéficier d'actions positives concernant leur vie affective, sexuelle ou reproductive? Cette volonté est-elle inscrite dans le Plan régional de lutte contre la pauvreté? Si oui, de quelle manière?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

INTERPELLATION JOINTE

LA CONCRÉTISATION DE LA RÉOLUTION PARLEMENTAIRE VISANT À GÉNÉRALISER LES ANIMATIONS À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE EN MILIEU SCOLAIRE

DE MME ISABELLE MOLENBERG

**À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson pour l'interpellation jointe de Mme Isabelle Molenberg, excusée.

M. Michel Colson (MR).- Le 24 avril 2009, notre Parlement a adopté une résolution soutenue par l'ensemble des partis démocratiques qui recommandait la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. L'adoption de cette résolution par notre Parlement témoignait de l'importance du sujet abordé et de la nécessité de prendre ce problème à bras le corps. En effet, malgré les progrès accomplis, on estime qu'au sein de la Communauté française, un adolescent sur cinq seulement bénéficie de ces animations. De nombreux indicateurs plaident pour leur intensification et leur généralisation, notamment banalisation de la violence conjugale, progression des IVG, augmentation des maladies sexuellement transmissibles, chez les jeunes particulièrement, augmentation du nombre d'infractions à caractère sexuel chez les mineurs, dérive pornographique sur la toile et survivance de stéréotypes sexistes.

Cette problématique mérite donc une attention particulière compte tenu de l'ampleur du phénomène. Les jeunes sont confrontés à la sexualité à un âge de plus en plus précoce mais restent bien souvent démunis et ignorants face à celle-ci et ce, malgré les campagnes de prévention menées dans ce domaine. Pouvoir disposer d'une information spécialisée est indispensable pour leur apprendre à appréhender et assumer leurs relations affectives et sexuelles ainsi que leur fécondité. Dans ce domaine, il me semble essentiel d'adopter le vieil adage médical *"Mieux vaut prévenir que guérir."* Il faut donc agir prioritairement sur le terrain de l'éducation et plus particulièrement sur celui de l'éducation fondamentale.

En effet, parler de sexualité au sein du cercle familial n'est pas toujours aisé, et de nombreux parents éprouvent des difficultés à cet égard. Par conséquent, l'école constitue un lieu privilégié pour appréhender cette question. Dans ce cadre, la résolution adoptée recommandait une série de mesures à mettre en œuvre notamment la création entre les différents ministres concernés des synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation phasée et progressive des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'ensemble des élèves de la Communauté française tout en tenant compte des contraintes budgétaires. Elle recommandait aussi l'adoption d'un accord de coopération définissant les rôles et les obligations de chacun des gouvernements et des acteurs de terrain.

Dans la foulée de la résolution, les différents acteurs concernés se sont réunis et ont décidé de lancer un appel à projets communs à destination des centres de planning familial visant le démarrage d'actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle pour les élèves de deuxième secondaire.

Ces projets visaient à permettre aux jeunes de participer au processus d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et d'identifier les lieux ressources qui sont à leur disposition ainsi que les aides potentielles en matière de contraception, d'avortement, de mariage forcé et de conseil juridique. L'accent était également mis sur le partenariat qui devait exister entre les centres de planning familial, les différents acteurs de l'école et les parents.

Combien de projets ont-ils été retenus? Quels ont été les groupes scolaires ciblés? Je rappelle qu'on avait constaté l'inégalité de l'accès aux animations en défaveur des jeunes issus de l'enseignement technique et professionnel alors que de nombreuses études ont démontré une plus grande fragilisation des jeunes issus des milieux défavorisés pourtant majoritaires dans ces filières.

Dispose-t-on d'une évaluation de la mise en place de ce dispositif? Il semble qu'une première évaluation devait avoir lieu le 15 janvier 2009 afin d'analyser le processus mis en place, d'identifier les éventuels obstacles et de disposer d'informations relatives aux programmes d'animation projetés et aux groupes ciblés.

Quels sont les résultats de cette évaluation? Quelles sont les conclusions du rapport d'évaluation final qui devait être remis pour le 30 avril 2009? Ces projets rencontraient-ils les réelles préoccupations des jeunes en matière de sexualité?

Si l'on peut se réjouir du lancement de projets dans ce domaine, force est de constater qu'ils ne rencontrent nullement l'objectif de généralisation visé. Lors du lancement du projet EVRAS, vous annonciez la généralisation des animations dès la rentrée scolaire 2009-2010 grâce à un accord de coopération spécifique entre la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française. Il semble que la conclusion de cet accord ait été retardée. Qu'en est-il exactement? Un calendrier a-t-il été fixé pour 2010? Des contacts sont-ils en cours? Les acteurs de terrain seront-ils associés à cette négociation?

Mme Molenberg dit compter fermement sur votre soutien dans la mise en oeuvre de la résolution votée par le Parlement.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

INTERPELLATION JOINTE

LA NOTE D'ORIENTATION COMMUNE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE- RÉGION WALLONNE-COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIVE À LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ENTRE LES PARTENAIRES

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum pour son interpellation jointe.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Le jeudi 17 décembre dernier, les Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française ont adopté une note d'orientation globale. Elle constitue leur contribution au plan d'action national 2010-2014 en matière de lutte contre les violences entre partenaires, élargi à d'autres formes de violence de genre.

Dès lors, les trois entités ont décidé de coordonner leurs actions et de les inscrire dans un cadre commun ainsi que de définir des priorités communes afin de mieux prévenir et prendre en charge les personnes en situation de violence dans

le couple. Ainsi, il est prévu une coordination optimale entre les services de police, le parquet et les dispositifs psycho-médico-sociaux intervenant dans les situations de violence conjugale, une meilleure prévention de l'émergence des comportements violents dans le couple par l'organisation de campagnes de sensibilisation à un rythme régulier ou encore la diffusion de bonnes pratiques et la généralisation progressive des animations centrées sur la vie affective et sexuelle à l'ensemble des établissements scolaires.

Dans ce cadre, quelles actions concrètes sont-elles prévues pour mettre en oeuvre ces objectifs? Par exemple, comment comptez-vous optimiser la coordination entre police, parquet et dispositifs psycho-médico-sociaux? D'autre part, vous indiquez vouloir organiser régulièrement des campagnes de sensibilisation. Avec quelle fréquence environ? Avez-vous déjà l'un ou l'autre projet de campagne à nous annoncer?

La note d'orientation prévoit également des initiatives concertées en matière de prévention des mariages forcés et une action conjointe pour lutter de concert contre la pratique des mutilations génitales féminines notamment par la conclusion d'un partenariat avec les associations actives en matière d'aide et d'accompagnement des victimes de mutilations génitales féminines. La Commission communautaire française a lancé à cet égard en 2007 un plan d'action de lutte contre les mariages forcés. Qu'en est-il? Quelles actions concrètes ont-elles été réalisées, quel bilan pouvez-vous en tirer? Par ailleurs, des actions spécifiques contre la pratique des mutilations génitales féminines sont-elles envisagées et, le cas échéant, lesquelles et selon quel calendrier?

Le 25 novembre dernier, vous avez également ouvert une ligne gratuite d'écoute professionnelle. Cette ligne accessible au 0800/30.030 doit permettre aux victimes et à leur entourage de se confier dans l'anonymat, de clarifier leur situation personnelle et d'être orientés vers les meilleures ressources sociales ou juridiques pour obtenir l'aide et la protection nécessaires. Si nous saluons cette initiative, nous souhaiterions savoir quel budget y est consacré. Quels ont été les moyens de communication mis en oeuvre pour la faire connaître au grand public? Comment les publics cibles ou les professionnels notamment sont-ils informés? En effet, cette ligne donne également des informations aux professionnels. Trois mois après son lancement, pouvez-vous nous donner des chiffres quant à la fréquentation ou l'utilisation de cette ligne tant par les victimes que par les professionnels?

L'orientation vers les différents services de ressources sociales ou juridiques fonctionne-t-elle? Y a-t-il eu beaucoup de réorientations? Ces services sont-ils satisfaits de la manière dont le lien est fait et dont les victimes ou les professionnels sont réorientés vers eux?

Enfin, un comité de coordination composé de représentants des trois ministres et de leurs administrations respectives a été chargé d'assurer le suivi. Pourrions-nous être informés de l'évaluation des mesures prises par les trois entités en matière de violences entre partenaires ainsi que du fonctionnement et de l'efficacité de la coordination? Il ne s'agit évidemment pas d'une évaluation du système à peine après trois mois mais d'une évaluation de la manière dont il a été mis en place.

En janvier 2007, les ministres fédéraux, communautaires et régionaux réunis au sein de la conférence interministérielle "Intégration dans la société" ont adopté une définition claire et uniforme de la violence conjugale.

Ainsi, avec l'aide de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, une définition large du concept de violence conjugale a été arrêtée dans les termes suivants: "Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou

ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, etc. (...) Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille. (...) Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes encore à l'oeuvre dans notre société".

Le large intitulé de cette définition traduisait la volonté d'englober toutes les formes de violences intrafamiliales.

Aujourd'hui, nous sommes trois ans plus tard et la problématique des violences conjugales, et plus largement des violences intrafamiliales, ne s'est pas enrayée. Au contraire, les exemples de violences dans la sphère familiale se sont multipliés. La réalité de la violence envers les femmes est un phénomène, un fait social qui se retrouve de façon transversale dans toutes les classes sociales, cultures, religions et situations géopolitiques.

Actuellement en Belgique, on estime que la violence conjugale est la première cause d'invalidité, voire de décès, des femmes âgées de 15 à 44 ans. On sait également que les femmes qui vivent une situation de pauvreté et qui sont fragilisées socialement sont encore davantage victimes de violences et souffrent encore plus en termes de santé mentale.

Dès lors, nous pensons qu'il s'agit d'être particulièrement attentif aux politiques orientées vers ces personnes qui sont donc doublement victimes. J'aimerais que vous développiez vos intentions en la matière et que vous expliquiez quelle énergie et quels moyens vous comptez déployer pour atteindre vos objectifs.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

INTERPELLATION JOINTE

LES MARIAGES FORCÉS

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé pour son interpellation jointe.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- En 2004, la direction de l'Egalité des chances a réalisé une étude sur les mariages forcés intitulée *"Le mariage, un choix pour la vie"*. Cette enquête a été menée par l'UCL sur les aspirations et attentes des jeunes envers le mariage, à la demande de la Communauté française. Cette enquête portait sur 1.200 élèves de 15 à 18 ans à Bruxelles, Liège et Charleroi. Elle a révélé que 23% des jeunes interrogés reconnaissent être de près ou de loin concernés par les mariages forcés.

En 2007, Michèle Waelput, professeure de psychopédagogie, a mené une enquête portant sur 270 étudiants dont 70% de filles et 30% de garçons suivant les cours de l'enseignement supérieur de deux hautes écoles à Mons. Cette enquête a confirmé ce constat inquiétant puisqu'à la question "les mariages forcés existent-ils encore?", 52% ont répondu "souvent et très souvent", 14% ont déjà eu connaissance d'un ou de plusieurs mariages forcés dans leur entourage et 23,88% ont déclaré connaître des cas de mariages forcés parmi leurs connaissances ou amis. D'après cette enquête, les filles les plus touchées sont originaires d'Afrique du Nord (41%), d'Afrique noire (22%), et d'Asie (28%). Les raisons

évoquées sont les traditions dans 26% des cas, l'obligation familiale dans 23% des cas, les raisons religieuses dans 20% des cas et la régularisation de papiers pour 14% des cas.

Depuis lors, d'autres études ont-elles été menées ou sont-elles en cours à ce sujet? Nous combattons mieux ce que nous connaissons. Disposer de chiffres permettra de contrer ceux qui pensent qu'il s'agit d'un phénomène marginal. Les mariages forcés et le contrôle du corps et de la sexualité de la femme existent. Le retour du voile est une réalité. La virginité est à nouveau au goût du jour comme la surveillance des femmes par les frères qui s'autoproclament gardiens de l'honneur de la famille.

Face aux mariages forcés, on ne peut que constater que les témoins, les proches et les associations restent démunis face à l'insuffisance de structures de prévention, d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de protection. De nombreux enseignants rapportent les cas d'étudiantes mettant soudainement fin à leur cursus scolaire contre leur gré généralement pour contracter un mariage arrangé ou forcé ici ou dans le pays d'origine. Le monde enseignant fait part du travail difficile qu'il accomplit en écoutant ces jeunes filles et en les accompagnant.

Nous sommes très loin des préjugés qui circulent. En effet, beaucoup de ces jeunes femmes aujourd'hui victimes de cette tradition rétrograde sont des citoyennes belges scolarisées et pour beaucoup indépendantes financièrement. Les moyens utilisés pour les forcer sont variables et violents, c'est-à-dire chantage affectif, contrainte physique et psychologique, séquestration et confiscation des papiers. Le droit de choisir le compagnon de leur vie leur est refusé et elles doivent de surcroît interrompre leurs études. De ce fait, la possibilité d'assumer leur autonomie financière leur est retirée. Ces jeunes filles sont tout à fait désarmées car elles subissent des pressions très lourdes de la part de leur famille. Cette dernière les contraint souvent à renoncer à un compagnon de confession différente. Ces jeunes filles sont très isolées et tiraillées entre le sentiment de trahir leur famille ou d'être trahies par elle et le sentiment de culpabilité.

En 2007, la Belgique s'est dotée d'une loi insérant un article dans le Code pénal et modifiant certaines dispositions du Code civil en vue d'incriminer le mariage forcé et d'élargir les moyens destinés à l'annuler. Quel bilan peut-on dresser depuis l'entrée en vigueur de cette loi? On le sait, peu de jeunes filles portent plainte contre leurs parents quand bien même les charges retenues contre eux le leur permettraient.

En janvier 2008, une étude intitulée "Les femmes issues de l'immigration appellent aussi Télé-Accueil Bruxelles" a été réalisée par Pascale Meunier pour l'Observatoire social de Télé-Accueil. Cette étude rapporte: *"On entend des propos très durs au 107, des filles menacées de mort par leurs parents, par exemple. Le caractère plénipotentiaire du père est intériorisé. Dans le chef de jeunes filles, cela peut aller jusqu'au droit de vie ou de mort des parents sur leurs enfants. Ce droit de tuer témoigne de la force du père, même s'il ne va pas tuer. La rubrique des faits divers rapporte cependant parfois de telles extrémités. Le père est quelqu'un qui a un pouvoir énorme. Il décide de ce que l'on fait, dont le mariage. Celle qui transgresse, qui faute, se fait rappeler violemment à l'ordre physique et moral"*.

Les femmes musulmanes ne sont évidemment pas les seules à subir un modèle patriarcal mais il est important que celles qui souhaitent se libérer puissent être accompagnées et aidées dans leur quête de liberté. Il faut travailler en amont avant que le mariage ne soit scellé car la preuve du caractère forcé et contraint est parfois difficile à apporter après la célébration du mariage.

Nous devons soutenir les nombreuses associations très actives sur ce plan. Je songe au réseau "Mariage et Migration" dont vous êtes l'un des fers de lance, mais également au "Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS)" qui oeuvre sur le terrain. Cependant, Monsieur le Ministre, il est urgent et indispensable de mettre en place des dispositifs d'information à destination des familles, des pères, des frères, des oncles et des prédicateurs pour rappeler l'impérative égalité entre les hommes et les femmes dans notre société et pour rappeler également que l'union entre deux êtres est un choix, que le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des époux et que cela n'est pas négociable.

Nous devons le faire sans complaisance ni laxisme et en évitant, nous les responsables politiques, de nous enfermer dans des logiques électoralistes et communautaristes. Dénoncer n'est pas stigmatiser. Nous avons un rôle de prévention et de sanction. Car aujourd'hui c'est aussi l'impunité qui permet aux violences faites aux femmes de perdurer. A l'heure où je vous parle, des jeunes filles vivent certainement dans la clandestinité, traquées par leurs propres familles, séquestrées et violentées. Elles ne savent pas à qui s'adresser pour échapper à ces tortures morales et pour obtenir protection et sécurité.

Monsieur le Ministre, à la lumière de ce qui précède, je souhaiterais vous poser les questions suivantes. L'information étant certainement le meilleur moyen de lutter contre les mariages forcés, quels sont les dispositifs mis en place à cet égard? Qu'en est-il de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement pour ces jeunes filles en situation d'urgence? De nombreuses jeunes filles appellent à l'aide au dernier moment, c'est-à-dire quand le dialogue avec la famille est rompu et qu'elles ont compris que le mariage préparé est imminent. Quelles sont les pistes pour le traitement de l'urgence liée à ces situations? Dans une précédente interpellation, vous évoquiez la volonté du gouvernement d'organiser une formation spécifique pour informer les travailleurs communaux et les élus locaux sur le code marocain de la famille, la Moudawana. Où en est ce projet et quels en sont les résultats?

(Applaudissements sur divers bancs)

INTERPELLATION JOINTE

LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé pour son interpellation jointe.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Depuis quelques années, la Belgique accueille de plus en plus de femmes victimes de violences culturelles ou religieuses, en tout cas victimes de mutilations génitales féminines (MGF). Et, en effet, ces femmes sont originaires de pays qui pratiquent l'excision.

Une première estimation préliminaire du nombre de femmes excisées en Belgique et du nombre de filles à risque a été faite sur la base des registres de la population et des étrangers. Au 1^{er} janvier 2002, on dénombrait 2.745 femmes excisées en Belgique et 534 filles et fillettes risquaient de subir pareille intervention. Ces chiffres ne tiennent pas compte des demandeuses d'asile, des femmes sans domicile légal ou des femmes qui avaient obtenu la nationalité belge. En 2007, en Communauté française, 280 filles sont nées dans des familles provenant de pays pratiquant l'excision.

En 2007, un sondage réalisé par le GGOLFB (Groupement des gynécologues obstétriciens de langue française en Belgique) auprès de 254 membres du groupement révèle que huit demandes d'infibulation ont été formulées cette année-là. Plusieurs médecins (gynécologues et urologues) ont déjà été confrontés à des demandes d'excision de la part de parents pour leurs enfants.

Les professionnels de la santé, les intervenants des secteurs de l'accueil des migrants, travailleurs sociaux, secteurs de l'Aide de la jeunesse et de l'enfance, enseignants sont amenés à rencontrer des jeunes filles et des femmes confrontées à des souffrances résultant de complications physiques ou psychiques consécutives à une mutilation, se trouvant dans des situations complexes où elles-mêmes, leurs filles ou des membres de leur entourage risquent d'être mutilées, par exemple lors d'un retour au pays pendant les vacances.

Le temps des vacances est parfois le temps des couteaux et des lames car il existe un risque réel d'excision lors d'un retour au pays. Des filles qui vivent en Belgique ont également été excisées lors de retour au pays pendant les grandes vacances. Elles l'ont été par surprise sans qu'on ne les prévienne. Il est par ailleurs déjà arrivé que des petites filles soient excisées en Europe à la demande de leurs parents.

Au niveau juridique, notre pays a d'ailleurs pris les mesures adéquates puisque dès 2001 la Belgique s'est dotée d'une loi spécifique qui punit les MGF.

Le Code pénal se réfère spécifiquement à toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin et prévoit à cet égard des peines d'emprisonnement pour quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation ainsi que pour les tentatives.

Le travail de terrain est essentiel et la Commission communautaire française soutient pour ce faire différentes associations sur le terrain. On recense plusieurs associations très actives dans le domaine des mutilations génitales féminines. Elles agissent à différents niveaux.

En termes de prévention, le GAMS Belgique (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines) qui existe depuis 1996 à Bruxelles accomplit un travail formidable sur le terrain. Il existe également deux organisations plus récentes - "La Palabre" à Bruxelles et "Le Collectif liégeois contre les mutilations génitales féminines" - qui organisent également des activités de prévention et de sensibilisation.

Le GAMS Belgique a entamé depuis 2008, en partenariat avec l'Observatoire du sida et des sexualités, un processus de coordination des différents acteurs - les "stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (SCMGF)" - qui a abouti à la réalisation d'une analyse de situation de la problématique en Belgique et à la réalisation d'un plan opérationnel qui a été lancé le 6 février à l'occasion de la journée internationale contre l'excision.

En ce qui concerne le soutien juridique, depuis janvier 2009, l'asbl "Intact" déploie ses activités sur le terrain juridique. Elle conseille, oriente et soutient les personnes - professionnels ou membres de la famille - dans les procédures judiciaires en cas de risque ou d'excision avérée.

Dans le domaine de la recherche, nous avons l'International Centre for Reproductive Health (IRCH), lié à l'Université de Gand, qui dispose d'une longue expérience de recherche sur l'excision en Europe en matière de santé et de législation. Enfin, l'Observatoire du sida et des sexualités à Bruxelles et l'Institut de médecine tropicale à Anvers se sont récemment impliqués dans des recherches qualitatives et quantitatives sur les mutilations génitales féminines.

Chaque professionnel, dans son champ de compétence, peut contribuer à une meilleure prise en charge et prévention des mutilations génitales féminines. La prévention et la sensibilisation constituent un des volets importants. L'école est le lieu où il est possible et important d'aborder la question des mutilations génitales féminines.

En matière de sensibilisation, les "stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines" préconisent d'inclure la thématique des mutilations génitales féminines dans les cours d'éducation à la vie affective et sexuelle dans l'enseignement primaire et secondaire. Des mesures ont-elles été prises en la matière?

J'aimerais attirer votre attention sur l'importance de cette thématique et j'espère que nous obtiendrons des réponses qui constitueront un pas supplémentaire par rapport à ce qui a déjà été fait et qui affirmeront une réelle volonté de lutter contre ces traditions et ces violences qui nuisent à l'intégrité des femmes. Car, on sait bien que lorsque l'intégrité physique ou morale des femmes est attaquée, ces dernières ne participent pas pleinement à la vie économique, sociale et politique.

(Applaudissements sur les bancs du MR, d'Ecolo et du cdH)

INTERPELLATION JOINTE

LES GROSSESSES DES JEUNES FEMMES EN RÉGION BRUXELLOISE

DE MME CÉLINE FREMAULT

À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Céline Fremault pour son interpellation jointe.

Mme Céline Fremault (cdH).- Les données 2009 recensées par l'ONE en matière de grossesses révèlent qu'en Communauté française 1.834 bébés sont nés de jeunes mamans de moins de vingt ans, ce qui représente 3,3% des naissances. Ces données, complètes à 97%, ne sont pas encore ventilées par Région.

Dans le rapport publié par la Fondation Roi Baudouin sur les mineures enceintes, on trouve des informations relatives aux interruptions de grossesses des adolescentes. Ces chiffres sont issus de la commission d'évaluation de la loi IVG. Malheureusement, le dernier rapport disponible au moment de la rédaction du rapport par la Fondation Roi Baudouin datait d'août 2006 et couvrirait la période de janvier 2004 à 2005, ce qui laisse présumer que ces chiffres pourraient être réajustés.

D'une manière générale, dans notre pays, 2,1 jeunes pour 1.000 assurées âgées de 10 à 17 ans ont été remboursées pour une IVG, un curetage ou des soins après fausse couche. Ces chiffres sont de 2,3 pour 1.000 en Région wallonne et de 2,7 pour 1.000 en Région de Bruxelles-Capitale. Bien que ce taux soit relativement faible, il mérite qu'on s'y intéresse dans la mesure où il implique différentes réalités.

Ainsi, d'après la commission d'évaluation de la loi IVG, chargée tous les deux ans d'établir un rapport statistique basé sur les enregistrements des IVG pratiqués dans les centres hospitaliers et extra-hospitaliers, la moitié des très jeunes adolescentes, entre 10 et 14 ans, confrontées à une grossesse déclare ne recourir à aucun moyen de contraception.

Le rapport de la Fondation Roi Baudouin cherche à identifier les facteurs explicatifs des grossesses précoces. On y lit qu'il existe des facteurs liés à l'environnement socio-économique, sociodémographique et culturel des adolescentes. D'après les

recherches réalisées en 2006 et 2007 par l'Unité d'éducation pour la santé - RESO de l'UCL, il ressort que la survenue d'une grossesse est observée plus fréquemment dans les milieux socio-économiques défavorisés et dans les quartiers les plus pauvres dans lesquels les jeunes filles ont de faibles attentes concernant leur avenir sur le plan scolaire et professionnel.

A cet égard, les jeunes filles fréquentant l'enseignement technique et professionnel seraient davantage touchées par le phénomène de grossesses précoces. Je trouve cela relativement dérangeant et je ne voudrais pas stigmatiser ces catégories de personnes. On y lit également que près de 60% des mères adolescentes vivent en couple. Le facteur culturel peut également jouer. En effet, dans certaines cultures, le fait de se marier et d'avoir un enfant de manière précoce est valorisé à divers titres par la famille, ce qui peut expliquer un certain nombre de grossesses.

Plus intéressant, il existe aussi des facteurs psychologiques et psychosociaux liés à l'adolescence comme le besoin de vérifier l'état de marche de son organisme, la recherche d'un objet de comblement des carences de l'enfance ou encore une prise de risque inhérente à l'adolescence.

Le manque de connaissances notamment à l'égard du fonctionnement des moyens de contraception est très clairement pointé, avec une méconnaissance par rapport au risque de grossesses et de fausses croyances à l'égard du préservatif ou de la pilule contraceptive. Par rapport au partenaire, les facteurs susceptibles d'influencer positivement les comportements contraceptifs sont à mettre en lien avec la stabilité de la relation.

Il est précisé que l'engagement et la stabilité favorisent des choix plus éclairés en matière de contraception avec un bémol pour des relations de longue durée où la contraception n'est pas toujours maintenue. L'attitude et l'implication du partenaire dans la contraception ont également une grande influence, d'où l'importance de sensibiliser et d'impliquer les garçons à ce sujet et pas uniquement à l'égard de l'utilisation du préservatif.

Le rapport cite aussi comme facteurs explicatifs complémentaires des facteurs liés à l'entourage des adolescentes - familles, partenaire, pairs, amis. Des influences familiales et surtout parentales sont mises en lumière comme le faible soutien de la famille, le manque de communication entre parents et enfants, l'absence d'un interlocuteur privilégié avec lequel parler de sexualité ou encore une attitude de l'environnement familial hostile et fermée à l'égard des questions de sexualité.

Enfin, différents facteurs environnementaux et politiques sont repérés tels que la disponibilité et l'accessibilité des moyens contraceptifs, la mise en place d'une éducation sexuelle à l'école évoquée par différentes collègues ainsi que des campagnes d'information ciblées.

La perception et l'acceptation par la société de la sexualité de l'adolescente auront évidemment une influence sur l'efficacité de la politique de prévention. Partant de l'ensemble de ces constats, voici les questions que je souhaitais vous poser aujourd'hui.

Compte tenu de tous ces éléments, quelles actions de prévention et de sensibilisation sont-elles menées ou seront-elles menées vers ce public particulier d'adolescentes de 10 à 14 ans, public parfois plus fragilisé? Comment les jeunes garçons seront-ils impliqués et sensibilisés à ces questions?

Le rapport de l'UCL recommande des interventions spécifiques en direction des adultes qui gravitent autour de ces jeunes et qui ont un rôle éducatif à jouer (parents, enseignants,

directeurs d'écoles ou médecins généralistes). Quelles actions ont-elles été entreprises à ce jour?

Ces jeunes mamans sont souvent en rupture familiale et nécessitent un accompagnement pour trouver un logement décent, pour continuer leur scolarité et à terme pour trouver un emploi. De même, les jeunes couples ont besoin de soutien dans leur parentalité nouvelle. Les chercheurs de l'UCL recommandent d'encourager, de soutenir et d'accompagner la parentalité dans des lieux de rencontre et d'écoute. Ils recommandent également de favoriser des lieux et des moments de rencontre entre les jeunes filles et les jeunes couples pour partager leurs expériences.

Quelles réponses spécifiques seront-elles apportées à ces différents besoins, en particulier à celui du soutien à la parentalité?

INTERPELLATION JOINTE

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

DE MME FATIHA SAÏDI

À MME EVELYNE HUYTEBROECK,
MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour son interpellation jointe.

Mme Fatiha Saïdi (PS)- Comme je l'ai rappelé à de nombreuses reprises dans cette enceinte, la journée du 8 mars n'est pas le conclave des pleureuses, même si au cours de cette journée nous faisons le point sur les difficultés que vivent les femmes. Cependant, l'élaboration de cet état des lieux nous permet aussi de concrétiser d'autres avancées et ne doit pas nous faire oublier combien les femmes sont fortes, combien elles savent mobiliser les énergies et des ressources parfois insoupçonnées. C'est pour illustrer ce propos que je voudrais vous livrer un témoignage que j'ai recueilli sur un site français consacré aux femmes.

Il s'agit ici du témoignage d'Elisabeth Auerbacher, avocate au tribunal pénal, clouée dans un fauteuil roulant:

"Je ne m'occupe pas du handicap en tant qu'avocate. Pour être inclus dans la société, il ne faut ni vivre sous cloche, ni rentrer dans le cliché du handicapé qui s'occupe du handicapé. Le communautarisme, c'est la négation du bonheur. Vivre parmi les autres, comme les autres, c'est ma revendication du droit à la vie. Je fais certes partie d'une minorité mais cela ne détermine ni mon identité, ni mes choix et c'est notamment pour cette raison que j'ai choisi le pénal et non le handicap.

Quand j'arrive au tribunal, il y a évidemment des regards interrogateurs mais une fois que je plaide plus personne ne fait attention. Et si des clients potentiels ont une hésitation en arrivant dans mon bureau, je refuse de redoubler d'efforts. D'abord parce que je suis une feignasse mais aussi parce que je n'ai rien à prouver à personne. En faire deux fois plus reviendrait à ne pas m'accepter moi-même. Les seules preuves que j'ai à faire sont celles de ma compétence et de mon professionnalisme. C'est à la société de s'adapter aux individus différents qui la composent pour qu'ils ne soient pas laissés sur le bord du chemin. A elle de comprendre que le handicap n'est pas une maladie, mais un état".

Ce témoignage est très fort mais il est aussi malheureusement très minoritaire car toutes les femmes ne bénéficient pas des mêmes ressources culturelles, financières, sociales, économiques et intellectuelles pour pouvoir se profiler comme

des citoyennes à part entière malgré leur différence. Ici, en l'occurrence, le handicap.

Et c'est ce qui motive mon interpellation d'aujourd'hui. La violence à l'égard des femmes est un fléau mondial, un problème grave qui interpelle toutes les sociétés et trouve sa source dans la volonté de domination d'un individu sur un autre.

Les femmes handicapées sont plus particulièrement vulnérables aux mauvais traitements et ce, pour plusieurs raisons. Le facteur le plus important est celui de la dépendance à diverses personnes qui les aident à gérer leur vie au quotidien. Il peut s'agir de membres de la famille mais aussi de dispensateurs de soins, d'aides ménagères, etc.

Les femmes handicapées peuvent avoir plus de difficultés à éviter les mauvais traitements ou à les dénoncer mais par ailleurs le regard que nous, personnes valides, portons sur elles peut aussi leur porter atteinte. En effet, nous avons encore trop tendance à les considérer comme des enfants et surtout comme des personnes non sexuées. Dans ce dernier cas, elles ne reçoivent pas d'éducation sexuelle et se retrouvent incapables de distinguer une conduite abusive à leur égard.

Dans le cas des femmes handicapées, l'agresseur est "automatiquement" dans cette position de pouvoir et peut abuser de cette situation.

Il peut se servir de son autorité sur la victime pour obtenir qu'elle "consente" à des contacts sexuels, faire croire à sa victime qu'il lui fait une faveur parce que finalement "personne d'autre n'est sexuellement attiré par elle", utiliser le handicap ou la difficulté à communiquer pour discréditer son témoignage si elle parle et de toute façon il aura beaucoup plus de chances que sa victime d'être cru.

La convention ONU que nous avons ratifiée il y a un environ un an stipule en préambule que les femmes et les filles handicapées courent souvent dans leur famille comme à l'extérieur des risques plus élevés de violence, d'atteinte à l'intégrité physique, d'abus, de délaissement ou de défaut de soins, de maltraitance ou d'exploitation. Toujours dans le même instrument, son article 6 invite les Etats parties à reconnaître que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations et à prendre les mesures voulues pour leur permettre de jouir pleinement et dans des conditions d'égalité de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Il les invite aussi à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le plein épanouissement, la promotion et l'autonomisation des femmes afin de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans ladite convention.

Les arguments sont donc bien clairs pour affirmer que les femmes handicapées sont plus vulnérables aux violences et aux abus. Un numéro très récent de "Chronique féministe", suivi d'un colloque organisé par l'Université des Femmes, avait abordé de manière très fine et très pertinente cette problématique invitant à adopter une démarche réflexive par rapport au handicap. Ce numéro et cette conférence que je viens d'évoquer recommandaient dès lors de répondre à une série de questions.

Pourquoi les femmes ayant un handicap sont-elles plus vulnérables aux violences et aux abus? De quels types de violences sont-elles victimes? Comment évoquer des problématiques comme la maternité, la contraception, le sida face à des femmes ayant un handicap? Quelles solutions institutionnelles adoptons-nous pour aborder et traiter la problématique de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées?

Je souhaiterais savoir quelles sont les leçons que notre commission a pu tirer des avis des experts, des témoignages de personnes handicapées et des réponses à ces multiples questions posées.

J'en arrive à présent à mes questions.

Quelles sont les recommandations contenues dans les dernières études que la Commission communautaire française compte suivre?

Existe-t-il des infrastructures pouvant accueillir dans l'urgence les populations que j'ai évoquées ici? Qu'est devenu le groupe de travail constitué de professionnels de terrain et d'associations de parents que Mme Huytebroeck avait évoqué lors d'une question qui lui était posée? Quelles sont les réalisations concrètes de ce groupe de travail?

(Applaudissements sur divers bancs)

INTERPELLATION JOINTE

LA LIGNE D'ÉCOUTE GRATUITE OUVERTE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES

DE MME ANNE HERSCOVICI

**À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici pour son interpellation jointe.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- En guise de préambule, le moral des chercheurs et des chercheuses devrait être au beau fixe s'ils assistaient à notre séance. En effet, les parlementaires lisent leurs études et mettent en avant leurs recommandations. Il s'agit d'un fort bon premier pas mais le plus dur reste à faire, Monsieur le Ministre, c'est de mettre ces constats en oeuvre par le biais de politiques.

Comme les femmes ont, paraît-il, la réputation de ne pas aimer les discours inutiles et d'aller droit au but, mon interpellation sera extrêmement brève et concernera une question très précise qui aurait pu s'inscrire directement dans la continuité de celle de Mme Viviane Teitelbaum. Elle porte sur l'ouverture toute récente de la ligne d'écoute gratuite.

Comme Mme Teitelbaum l'a souligné, il s'agit d'une initiative qu'on ne peut que saluer. Cependant, il semble que trois mois après l'annonce de cette initiative, aucune publicité n'a encore été faite autour de ce numéro de téléphone.

Une campagne de publicité est-elle en préparation? Campagne qui, pour être efficace, devrait se faire à la fois dans les services publics, transports en commun, télévision - pour une fois, on ne protesterait pas qu'on utilise la télévision pour ce faire - et dans des commerces de proximité (boulangeries, pharmacies, ...), bref là où les femmes vont régulièrement.

La violence conjugale et intrafamiliale est présente dans tous les milieux mais dans certains milieux on dispose de davantage de ressources pour avoir accès à l'information.

Des contacts ont-ils été pris avec les associations de femmes pour cibler au mieux une telle campagne? A défaut, cette initiative perdrait son sens et une prochaine évaluation - que nous ne manquerions pas de vous demander - mettrait en évidence son inutilité. Quand cette campagne sera-t-elle visible?

Qu'en est-il de la formation des répondants? Ecouter n'est pas une mission simple et répondre à des appels souvent très inquiets ne s'improvise pas.

Enfin, je me ferai l'écho de Mme Fatiha Saïdi. Les femmes ne sont pas que de pauvres victimes passives et sans ressources. La force des femmes existe bel et bien! Un tel outil peut être très important car elles peuvent l'utiliser pour rebondir.

Je voudrais donc que l'on réfléchisse sur la manière de travailler à l'avenir au sein de nos très bonnes sessions thématiques pour mettre en évidence tant les ressources des femmes et leurs compétences que leur situation fragile.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- Je ne puis que vous rejoindre, Madame Herscovici, pour souligner notre caractère volontariste et la qualité de nos travaux. Alors qu'il n'est que 11 heures, nous avons déjà entendu une série d'interventions bien engagées, ce dont je me réjouis.

INTERPELLATION JOINTE

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

DE MME SFIA BOUARFA

**À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Sfia Bouarfa pour son interpellation jointe.

Mme Sfia Bouarfa (PS).- Les violences conjugales sont inadmissibles. Beaucoup de mes collègues aujourd'hui sont intervenus et interviendront encore dans ce sens. Tout le monde est d'accord pour ne pas les banaliser mais aussi et surtout pour en briser le tabou. La Belgique s'est engagée à plusieurs reprises à considérer comme prioritaire la lutte contre ces violences faites aux femmes. Et pourtant, selon certaines études, les chiffres de ces violences au sein des foyers semblent augmenter, sans oublier qu'une bonne part de ces faits restent dominés par la loi du silence car considérés comme appartenant à la sphère familiale.

Une femme sur trois dans notre pays a subi ou subira des violences de la part de son conjoint. Ce phénomène concerne toutes les couches sociales et économiques de notre Région.

Les femmes d'origine étrangère sont particulièrement touchées. Tous les deux jours en France, une femme est assassinée par son conjoint ou sa famille si l'on tient compte des "crimes d'honneur", soit plus de 150 femmes par an. Selon moi, la situation est similaire en Belgique.

Heureusement, de plus en plus de femmes osent franchir le pas et dénoncer ces faits extrêmement graves. Cependant, des freins importants perdurent et emprisonnent ces femmes dans les violences conjugales. Impossibilité de quitter le foyer conjugal, problème de logement, présence d'enfants, précarité, etc. Je pense bien évidemment aux femmes des couches sociales les plus précarisées mais aussi aux femmes issues de l'immigration, lesquelles subissent des pressions morales diverses liées au respect des traditions ou à la soumission à l'homme. A cet égard, il en est qui trouvent normal qu'un homme frappe sa femme!

Pour certaines de ces femmes issues de l'immigration, la situation est rendue encore plus pénible par des difficultés liées au séjour. La loi du 15 décembre 1980, plusieurs fois modifiée, leur impose en effet de cohabiter avec le conjoint

qu'elles ont accompagné en Belgique. En quittant le foyer conjugal, elles perdent leur droit de séjour. Ces femmes restent donc au foyer et continuent de subir les violences de leur mari.

Cette condition prévue dans la loi de 1980 est elle-même génératrice de conflits car elle permet une forme de chantage de la part du mari en cas de désaccord dans le couple. Notons d'ailleurs que l'inverse se produit également. Toutefois, les femmes en arrivent rarement à battre leur mari ...

(Colloques)

Mme la Présidente.- Nous ne revendiquons pas nécessairement cette égalité-là!

Mme Sfia Bouarfa (PS).- Ces situations nous obligent à agir, certainement à Bruxelles, qui compte de nombreuses personnes issues de l'immigration. La violence dégénère dans les familles avec des maltraitements sur les enfants. La presse s'est fait l'écho de ce genre d'affaires qui se sont passées en Belgique et qui ont été jusqu'à l'assassinat d'enfants. Je suis certaine qu'à l'origine se trouvent des problèmes conjugaux et des violences conjugales. Dernièrement encore, un homme a tué son fils.

Cela doit nous interpeller et peut-être nous conduire à mener une action particulière à l'égard de ces femmes afin de les aider à vivre mieux et en tout cas à ne pas perdre leur droit de séjour. Lors de mon passage au Sénat, j'ai déposé des propositions de loi avec des collègues et interpellé les ministres compétents en matière d'immigration. A l'époque, Mme Turtelboom m'avait assurée que s'il y avait des preuves telles que des certificats médicaux, ces femmes issues de l'immigration ne perdaient pas leur droit de séjour.

Force est de constater que ce n'est malheureusement pas vrai. Les juristes et les associations qui travaillent avec des personnes d'origine immigrée peuvent nous le confirmer. Quand une femme quitte le domicile conjugal, elle perd souvent son droit de séjour. C'est le parcours du combattant pour le récupérer par la suite.

Ces situations nous montrent l'obligation d'agir à tous les niveaux de pouvoir. Ainsi, des campagnes de sensibilisation et des structures d'accueil se doivent d'être développées et renforcées afin d'organiser un suivi et de briser ces tabous pour que ces victimes ne se sentent plus seules et leurs conjoints impunis. Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander d'y être vigilant lors de vos réunions interministérielles avec le Fédéral et la Communauté française afin d'essayer de changer les choses et d'y inviter vos homologues des autres niveaux de pouvoir.

Quelle politique avez-vous décidé d'adopter, dans le cadre de vos compétences à la Commission communautaire française pour répondre à ces situations difficiles vécues par de nombreuses Bruxelloises? Comment avez-vous décidé de sensibiliser tous les publics à ce phénomène de violence inquiétant? Avez-vous l'intention de commander des études au sujet de ces violences conjugales sur les femmes afin de disposer de chiffres précis pour mener au mieux ces actions?

Je sais que c'est un peu utopique parce que beaucoup de femmes ne parlent pas aux associations. Il arrive qu'elles parlent à la police ou à un médecin mais souvent les plaintes ou les constats ne vont plus loin que les archives parce que ces femmes retournent chez elles. Dans les milieux universitaires, la situation ne peut guère être différente. Que comptez-vous faire pour rassembler des chiffres précis afin de pouvoir répondre de manière adéquate à ces problèmes?

Des pays voisins comme la France ont décidé récemment, à grand renfort de spots radios et publicitaires, de diffuser un

message-choc afin de réellement sensibiliser à cette violence conjugale vécue par les femmes. J'aurais dès lors également voulu connaître votre position quant à la réalisation future de telles campagnes, aux messages plus directs, dans notre Région?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

INTERPELLATION JOINTE

LA SENSIBILISATION DES PUBLICS AUX PROBLÉMATIQUES DES MUTILATIONS SEXUELLES ET DES MARIAGES FORCÉS

DE MME FATIHA SAÏDI

À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour son interpellation jointe.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Dans le cadre de cette séance consacrée au thème de l'égalité des chances, je souhaite aborder deux problématiques que l'on a vu surgir dans notre Région en raison des spécificités multiculturelles de celle-ci. Il s'agit des mariages forcés et précoces et des mutilations sexuelles féminines.

Vous ayant déjà interrogé à de nombreuses reprises sur ces sujets, Monsieur le Ministre, je sais combien vous y êtes sensible. Vous savez, pour votre part, combien ils me tiennent à cœur. Ils constituent, d'une part, des débats de société que nous devons mener avec la plus grande sérénité et sans stigmatiser un groupe donné de la population. D'autre part, ces sujets touchent à des piliers fondamentaux de notre société tels que l'intégrité physique des personnes et l'égalité entre les êtres.

Nous sommes nombreux à suivre les initiatives concernant ces thématiques auxquelles vous avez donné l'impulsion dans notre Région depuis la précédente législature. Vous nous avez récemment exposé les trois axes autour desquels s'articule le plan d'action contre les mariages forcés et précoces. Ce dernier a été établi à la suite d'un important travail de concertation avec tous les acteurs concernés comme les associations du réseau "Mariage et Migration", les travailleurs de première ligne, les jeunes et les parents.

Nous sommes également nombreux à avoir participé aux auditions et aux débats autour de la proposition de résolution concernant la lutte contre les mutilations sexuelles. Dans ce domaine encore, nous avons pu constater combien vous étiez actif et sensible d'abord par votre soutien au "Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines". En outre, vous êtes membre du réseau "Mariages et Migration". Vous manifestez votre volonté d'impliquer la Fédération laïque des centres de planning familial et accordez votre soutien à leurs actions de prévention et de formation à destination des victimes ou des acteurs du social et de la santé.

Si ces deux sujets sont familiers à la plupart des parlementaires, il n'en va pas de même pour le grand public. La plupart des initiatives que j'ai évoquées sont méconnues. De manière plus générale, c'est l'égalité des chances elle-même, malgré les enjeux énormes qu'elle revêt, qui est trop souvent méconnue.

L'une des opportunités d'information et de sensibilisation qui peut s'offrir à nous est la quinzaine de l'égalité des chances et de la diversité qui va se dérouler du 10 au 15 novembre prochain à l'initiative du ministre Bruno De Lille. Ce projet bénéficie d'un budget important, à savoir 300.000 €. Ce montant m'a fortement étonnée et je l'ai vérifié à plusieurs

reprises. Il a pour ambition d'augmenter sensiblement la visibilité de la politique d'égalité des chances et de diversité dans notre Région et vise à informer le public en l'impliquant davantage dans les activités organisées par les associations actives dans le domaine. Un appel à projets a d'ailleurs été organisé du 28 janvier au 1^{er} mars dernier.

Les actions subsidiées doivent concerner les minorités ethnoculturelles et/ou les femmes en situation de vulnérabilité. Or, les mariages forcés et les mutilations sexuelles peuvent, à mon sens, entrer dans ces catégories. Mes questions seront donc toutes simples. Avez-vous déjà envisagé une collaboration en ce sens avec le ministre Bruno De Lille pour cette quinzaine de l'égalité des chances et de la diversité? Si oui, quelles en sont les modalités? Quels sont les projets et initiatives qui y sont associés? D'autres problématiques ou initiatives relevant de la compétence de la Commission communautaire française pourraient-elles y être associées?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Plusieurs membres ont souhaité s'inscrire dans l'interpellation. La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Je voudrais avant tout remercier tous mes collègues qui sont intervenus ce matin. J'interviendrai à propos du mariage forcé. Ce dernier résulte de pratiques culturelles traditionnelles et patriarcales. Comme vous avez pu l'entendre, les chiffres restent impressionnants même s'il ne s'agit que d'une enquête. Que reproche-t-on au mariage forcé? On lui reproche le déni de l'autodétermination. Le mariage forcé pose la question de l'absence de consentement et plus largement du libre arbitre des futurs époux. Le mariage forcé est une expérience douloureuse. On y entre et on en sort douloureusement.

Un mariage forcé est une réalité malheureusement trop souvent accompagnée de violences physiques et psychologiques afin de faire pression sur la jeune fille. Sur le plan familial, l'entourage la culpabilise, la diminue, l'insulte. Ces attaques abîment l'estime de soi de la personne qui les subit. Les coups viennent parfois aussi en cas de résistance de la jeune fille.

La scolarité est souvent interrompue, la jeune fille ne peut plus poursuivre son cursus normalement, ce qui condamne ainsi sa future indépendance. Au plan social, cela peut aller jusqu'à l'enfermement et la séquestration à la maison. Devant ce constat, il est évident que la part que nous devons accorder à la prévention, à la sensibilisation et à l'information en ce domaine est importante.

Sous la législature précédente, ma collègue Fatima Moussaoui, députée cdH, avait fait un second constat avec plusieurs collègues de différentes familles politiques dont Mmes Mouzon et Braeckman. Lorsque la jeune fille avait fait le pas de téléphoner à un service d'écoute ou de franchir la porte d'un planning familial ou d'un CPAS, elle se retrouvait face à des travailleurs sociaux qui n'avaient pas toujours de formation spécifique en la matière. A ce sujet, les députées avaient déposé une résolution demandant à la Commission communautaire française de mettre sur pied des formations spécifiques destinées aux travailleurs sociaux, y compris pour ceux dont la tâche particulière consiste à répondre aux appels téléphoniques de détresse.

Monsieur le Ministre, cette résolution a-t-elle d'ores et déjà eu des effets? Quelles sont les suites qu'il faut y apporter?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi pour son interpellation jointe.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Mon intervention s'inscrit dans le débat initié par Mmes Teitelbaum, Herscovici et Bouarfa concernant les violences conjugales, plus précisément à propos du manque de place en centres d'accueil.

A l'approche de cette journée importante du 8 mars et après avoir entendu les interpellations au sein des différentes institutions, on se rend compte que le combat des femmes est loin d'être terminé. Il faut saluer la ténacité des différentes associations qui se battent au quotidien pour maintenir cette question au centre de nos débats de société.

Comme le rappelait Mme Herscovici, c'est aussi rendre hommage à toutes ces femmes qui, par le fait de porter plainte, arrivent à maintenir l'attention sur cette question.

Il est un de leurs combats qui appelle plus d'attention et de réponses urgentes du politique, celui des violences conjugales. La situation des femmes qui subissent des violences conjugales est chaque jour plus intolérable. Les médias relaient de plus en plus de cas qui se terminent malheureusement de façon dramatique. Mme Bouarfa nous a rappelé des chiffres énormes, mais bien réels.

Il est clair qu'on ne peut nier les avancées dans ce domaine au sein de notre Région. Monsieur le Ministre, nous saluons les efforts consentis par vous-même ainsi que par les membres du gouvernement dans ce domaine. Je citerai la ligne téléphonique "Ecoute violences conjugales", l'ajout en février 2008 de deux associations (SOS Viol et le Centre des Violences conjugales et familiales) à la liste des centres agréés par la Commission communautaire française, avec une subvention récurrente de 400.000 €, sans oublier les quatorze maisons d'accueil à Bruxelles, dont le budget alloué par la Commission communautaire française s'élève à près de 9 millions d'€ et dont la capacité d'accueil est de plus ou moins 630 personnes par jour. Seulement cinq d'entre elles accueillent exclusivement des femmes.

Ces lieux constituent le premier refuge pour ces femmes violentées où elles peuvent se poser, se reposer, réfléchir à leur devenir, être aidées dans la recherche de solutions à leurs divers problèmes financiers ou de logement. Tout ce travail et la possibilité de fuir d'urgence la violence dont elles sont victimes, souvent devant leurs enfants ou avec leurs enfants, ne peut être possible que si des places sont disponibles dans les différents centres. Celles et ceux qui ont eu l'occasion de rechercher une place pour une femme dans cette situation connaissent la réponse: il est très difficile de trouver une place libre dans l'urgence.

Et une femme victime qui ne peut être reçue rapidement dans un centre ou au sein de la famille risque de s'en retourner chez elle et de demeurer seule face à son problème. Remarquons au passage que la famille - qui éprouve souvent elle-même des difficultés comme un logement insuffisant - ne peut pas toujours accueillir la victime.

Près de 140 nouveaux dossiers sont ouverts par la justice dans ce cadre. Et ils ne concernent que les femmes qui ont osé déposer plainte. Il faut savoir aussi que celles qui trouvent une place dans les centres ne partent pas dès le premier jour, car un certain temps est nécessaire pour trouver des solutions. Il est dès lors indéniable que le nombre de places disponibles dans ces centres est très insuffisant par rapport à la situation vécue au quotidien.

Dès lors, Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes:

Quelles sont les réflexions menées, tant au sein de votre administration qu'avec les associations, au sujet de ce manque de places?

Compte tenu de l'état de nos finances, mais aussi de l'importance de cette question, envisagez-vous d'augmenter les moyens de ces centres afin d'accroître le nombre de places?

Quels sont les dispositifs mis en place par ces centres et du point de vue de la ligne téléphonique pour mieux accueillir les femmes d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas encore notre langue, ce qui constitue bien sûr un handicap pour le dépôt d'une plainte?

Les centres disposent-ils d'informations sur le premier accueil, sachant qu'il est déterminant pour la suite?

A propos de la ligne téléphonique, je rejoins les questions posées par Mme Herscovici et insiste pour connaître les mesures envisagées pour venir en aide aux femmes ne maîtrisant pas encore notre langue. En effet, si personne ne les comprend, elles risquent d'abandonner la partie.

Je rejoins par ailleurs la préoccupation de Mme Bouarfa relative à la situation des femmes d'origine étrangère arrivées dans le cadre du regroupement familial et à cet égard je voudrais poser une question très concrète concernant l'accueil.

Mme Bouarfa a rappelé que ces femmes arrivaient souvent, dans le cadre du regroupement familial, avec des enfants et que leur séjour ne devenait définitif qu'après trois ans. Au moindre problème - et Me Lurquin ne me démentira pas sur ce point - il est remis en question. On leur retire souvent l'attestation d'immatriculation à la caisse orange et l'annexe n'est pas suffisante pour qu'elles bénéficient d'une aide du CPAS. Elles se retrouvent ainsi dans une situation où elles ne peuvent ni partir ni rester.

Ma question à ce sujet ne demande pas nécessairement une réponse aujourd'hui. Les centres d'accueil ne pourraient-ils prendre en charge ces personnes qui n'ont pas de revenus et qui malheureusement restent confrontées à leur problème bien réel de violence conjugale? La Commission communautaire française ne pourrait-elle mener une réflexion à ce sujet, en accord avec les différents niveaux de pouvoir et notamment avec l'Etat fédéral?

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Comme ma collègue vient de le dire, il n'existe pas des données récentes sur la prévalence de l'excision des femmes en Belgique. Les chiffres de 2007 se verront sans doute revus à la hausse au terme de l'étude qui est en cours en raison de l'arrivée d'une nouvelle vague de migrants de l'Afrique de l'Ouest, principalement de Guinée, où la prévalence de l'excision est de plus de 90% chez les femmes de 15 à 49 ans.

Les professionnels de la santé en Belgique sont confrontés aux femmes et jeunes filles excisées qui les consultent - dans l'ordre d'importance - pour des troubles de la sexualité, des infections urinaires, des douleurs chroniques, des problèmes liés à la grossesse et à l'accouchement.

Le rapport du Conseil supérieur de la santé d'août dernier montre que les mutilations génitales féminines constituent un problème encore mal connu par les professionnels de santé en Belgique. Il ressort du rapport que les femmes qui en sont victimes ne font pas toujours l'objet de prises en charge médicales adaptées dans notre pays et que seulement quelques médecins en Belgique pratiquent déjà la chirurgie chez des femmes souffrant de séquelles d'excisions notamment la désinfibulation. On n'a connaissance que de quelques cas de reconstruction clitoridienne pratiquée chez nous.

Dans ce rapport, il est davantage question de chirurgie réparatrice. Cependant, à mon sens, la prise en charge d'une femme excisée ne peut se résumer à la seule reconstruction chirurgicale. Une équipe pluridisciplinaire (sexologue, gynécologue, psychologue, assistants sociaux) est nécessaire pour accompagner ces femmes. En effet, toutes ne souhaitent pas nécessairement subir une intervention chirurgicale s'il existe d'autres méthodes pouvant résoudre leur problème. Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Si oui, pensez-vous aborder cette question lors de la conférence interministérielle?

Par ailleurs, on assiste actuellement à une baisse de l'âge de l'excision. Il est clair que les mutilations génitales féminines constituent de moins en moins un rite initiatique lié au passage à l'âge adulte mais bien un rite d'identité. On s'y soumet pour appartenir au groupe parce que notre mère, grand-mère ou soeur l'a fait et parce que c'est simplement la tradition. La pression sociale s'exerçant sur les jeunes filles est énorme et ce, même dans notre pays. Les associations qui luttent contre les mutilations sexuelles féminines sont unanimes et demandent, vu l'abaissement de l'âge de l'excision, un examen systématique des organes génitaux externes des enfants - plus particulièrement ceux des petites filles - lors des consultations des nourrissons de l'ONE, à l'instar de ce qui se passe en France. Cela permettrait d'éviter que ces fillettes ne soient mutilées au moment des vacances.

Je sais que cette question a déjà été débattue au sein de cet hémicycle sous la législature précédente et que certaines difficultés avaient été soulevées en la matière. Cependant, les associations qui rencontrent ces cas et les fillettes qui vivent ces mutilations demandent cet examen. Il est déjà pratiqué sur les petits garçons et il devrait être possible de le faire sur les petites filles. Bien sûr, cela doit se faire dans un contexte bien déterminé et encadré afin qu'il n'y ait pas de dérive. Cette question sera-t-elle abordée lors des discussions en gouvernement conjoint Communauté française - Commission communautaire française?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- Je n'ai pas de texte et tout ce que je vous dirai viendra du cœur.

A l'exception de Michel Colson, nous n'avons entendu ce matin que des femmes. Je tenais à prendre la parole pour dire que beaucoup d'hommes portent les combats qui ont été les vôtres et qui doivent le rester et vous donner sinon divers sentiments à tout le moins des intuitions.

Le première chose est qu'au-delà du consensualisme qui a prévalu ce matin, clairement, dans toutes les formations politiques, nous nous accordons pour dire que des choses sont à faire, que certaines situations sont scandaleuses, dramatiques, qu'on ne peut laisser passer, qu'on ne peut entendre et qu'il faut lutter contre certains phénomènes insupportables, voire criminels.

Pour autant, nous pouvons nous interroger sur les acquis et la pérennité de ces acquis. Le féminisme et le combat des femmes sont un combat qui date, pour l'essentiel, du début du siècle précédent et qui a obtenu l'essentiel de ses acquis historiques après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, qu'en est-il de leur pérennisation?

En ayant eu plusieurs sœurs dans mon enfance et ayant plusieurs filles aujourd'hui, je suis parfois enclin à me poser la question suivante. Tout ce que nous avons acquis, surtout tout ce que vous, les femmes, avez acquis par des combats parfois rudes, parfois durs et incompris, est-il à présent acquis une fois pour toutes? Le sentiment dont je voulais vous faire part est que ce n'est pas acquis définitivement.

Ce combat, plus encore aujourd'hui qu'hier, a sa raison d'être. Comme je l'ai dit aux membres de mon groupe, je vous invite à lire le dernier opus d'Elisabeth Badinter assez explicite à cet égard "Le combat féministe". Je sais qu'on peut en dire beaucoup de choses mais il a le mérite d'ouvrir le débat car elle pose un constat. D'une part, les choses ne sont jamais acquises pour l'homme au sens d'être humain et, d'autre part, les combats menés et les acquis ainsi conquis sont en train de se perdre aujourd'hui. D'autres combats sont encore à mener car rien n'est jamais définitivement pérennisé.

C'est ce message que je voulais vous faire partager. De très nombreux hommes sont avec vous.

Pour en revenir à mes sœurs et à mes filles, je me souviens qu'alors qu'elles avaient 15, 16 ou 17 ans, mes sœurs sortaient en ville, allaient danser au-dessous des églises au cours de ce qu'on appelait des "boums". Je ne me souviens pas avoir eu à l'époque des parents inquiets de ce qui allait arriver à leurs filles. Inquiets sur le principe. Aujourd'hui, pour avoir des filles qui sont devenues de grandes adolescentes de 19 et de 15 ans, beaucoup de parents sont inquiets car à l'heure actuelle être une fille dans l'espace public est parfois une source d'invectives, d'insultes. Cela n'existait pas voilà 20 ans.

Au-delà de la justesse de tout ce qui a été amené ici, à propos des mutilations génitales, des mariages forcés - autant de réalités criminelles, scandaleuses et insupportables - il s'installe singulièrement chez les jeunes des grandes villes une espèce de banalisation des rapports garçons-filles qui n'est pas supportable non plus.

Mme la Présidente.- Ceci clôture très bien cette série d'interpellations engagées.

La parole est à M. Emir Kir, ministre.

(Présidence: M. Michel Colson, premier vice-président)

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je vais tenter de répondre à toutes les questions et interpellations.

Je voudrais dire, après l'intervention de M. Doyen, que je suis très heureux d'être le ministre de l'Action sociale, de la Famille et de bien d'autres matières depuis un certain nombre d'années et de participer à ce combat avec vous. Je voudrais vraiment remercier tous les interpellants - et surtout les interpellantes - pour le combat que vous souhaitez que nous menions ensemble. Ce combat, comme le rappelait M. Doyen, est un combat d'aujourd'hui et de demain.

Je nuancerai néanmoins un peu ses propos, le trouvant un peu trop pessimiste quand on faisait des comparaisons. Quand je vois aujourd'hui dans ce Parlement certaines femmes venues des quatre coins de Bruxelles, je me dis qu'il y a probablement eu de grandes avancées dans leurs familles, leurs quartiers, leurs communautés. Le travail encore à faire est important mais il y a déjà eu de grands progrès à Bruxelles. On peut parler des mariages forcés et des mariages précoces et être exemplaires par rapport à l'ensemble du pays alors que nous sommes la Région la plus touchée par la présence de ces communautés. Ceci prouve que malgré ce qu'on peut nous reprocher, nous sommes capables, tous ensemble, de pouvoir amener sur la table des problèmes difficiles et surtout de pouvoir engranger des avancées.

Je voudrais encore une fois remercier tous les parlementaires qui, à travers leurs interpellations respectives, nous ont rappelé combien le combat pour le droit des femmes doit être au cœur de l'action politique. Il s'agit donc pour nous de garantir l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans tous les domaines, à savoir le monde du travail, l'école, l'accès

aux droits fondamentaux notamment ceux liés à la reproduction et à l'activité sexuelle. Il s'agit aussi de combattre les violences faites aux femmes, singulièrement dans le cadre familial. Elles constituent pour nous une atteinte inacceptable et injustifiable à l'intégrité des victimes.

(Présidence: Mme Julie de Groote, présidente)

Cela doit être clairement rappelé en cette veille de Journée internationale des femmes. En ces matières, il est absolument fondamental de développer une politique globale mais intégrée et concertée avec les secteurs respectifs en parfaite collaboration avec nos collègues des différents niveaux de pouvoir. C'est dans cette optique que nous avons travaillé ces cinq dernières années et que j'entends poursuivre le travail au cours de cette législature.

Mon collègue, M. De Lille, est compétent en Région de Bruxelles-Capitale pour l'égalité des chances, et plus particulièrement en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Nous envisagerons ensemble la possibilité de développer des collaborations sur ces matières si importantes, dans lesquelles la Commission communautaire française joue un rôle absolument prépondérant pour l'ensemble des Bruxellois.

A ce propos, je désire engager une collaboration avec la Région car les Commissions communautaires n'ont pas été associées à sa plateforme "concertation sur la violence entre partenaires". Par ailleurs, comme vous le savez, je travaille souvent en synergie avec la Région wallonne et la Communauté française sur ces questions. Je suis très attentif à ce que les spécificités de Bruxelles, notamment son caractère multiculturel, soient toujours prises en compte par l'Etat fédéral.

Après analyse de vos interpellations, deux grandes thématiques se dégagent. La première est liée à la question des violences conjugales et plus largement des violences intrafamiliales. La seconde concerne l'information, la prévention et l'accompagnement pour ce qui touche à la sexualité, à la reproduction et aux rapports de genres.

En ce qui concerne les violences conjugales, je privilégie une approche intégrée qui va de la prévention à l'urgence. Nous avons tenu à ce que la Commission communautaire française soit pleinement associée à l'élaboration du plan d'action national et à son suivi. Ceci nous a donné l'occasion de développer une vision et un cadre de travail commun avec la Communauté française et la Région wallonne notamment via une note d'orientation et la mise en place d'un comité de coordination chargé d'assurer le suivi des mesures prises par les trois entités. Dans un souci de transparence, ce comité de coordination doit préparer chaque année, pour le 15 octobre, une note d'évaluation du plan assortie de recommandations. C'est avec plaisir que je vous ferai part de celle-ci.

Parmi les réalisations communes aux trois entités dans le cadre du partenariat entre la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Communauté française, on remarquera le lancement, le 24 novembre dernier, de la ligne téléphonique "écoute violences conjugales" dont le numéro est le 0800 30 030. Pour rappel, il s'agit d'une écoute spécialisée et confidentielle destinée à toute personne concernée par la violence entre partenaires. Cette ligne est destinée aux victimes mais aussi aux auteurs, aux enfants et aux proches. Elle est également destinée aux professionnels, ce qui permettra à ces derniers de mieux comprendre les situations de violence entre partenaires auxquelles ils sont confrontés. Il ne s'agit pas uniquement de renvoyer vers des services spécialisés. Il convient aussi d'accueillir les demandes et de fournir des réponses.

Pour répondre plus précisément aux questions de Mmes Teitelbaum et Herscovici, l'équipe de répondantes se compose de cinq psychologues, d'une licenciée en sciences de la famille, du couple et de la sexualité et d'une assistante sociale. Le financement du projet est assuré dans un premier temps par la Région wallonne à hauteur de 255.567 €. Je tiens à remercier une nouvelle fois Mme Fadila Laanan, ministre de l'Egalité des chances à la Communauté française et surtout Mme Eliane Tillieux qui a réussi à dégager ces moyens pour le lancement de cette ligne téléphonique en Région wallonne.

En fonction d'une première évaluation, il sera évidemment envisagé d'étendre les plages horaires de cette ligne téléphonique. La Commission communautaire française sera amenée à participer éventuellement financièrement à cet effort. La promotion de la ligne est assurée par la Communauté française. La première phase est en cours. Il s'agit d'une large campagne d'information à l'attention des services et des professionnels. Les secteurs de l'action sociale, de la santé, de la jeunesse, de l'emploi et d'autres sont concernés. Cela représente 3.751 contacts à qui seront envoyés 191.880 dépliant à distribuer. Une distribution de 13.564 affiches aura lieu.

Par ailleurs, il est possible de faire des demandes individuelles en contactant le secrétariat de la ligne verte ou la direction de l'Egalité des chances de la Communauté française. De plus, il est prévu d'informer individuellement tous les médecins généralistes francophones et les associations de promotion de la santé, les hautes écoles de la santé via le magazine "Santé en Communauté française" qui paraît deux fois par an et auquel seront joints un courrier, un dépliant et une affiche.

Dans un second temps, une campagne grand public comprenant des spots télé est également prévue. Celle-ci devrait avoir lieu fin 2010 ou début 2011 en fonction de l'évaluation de la ligne. Au terme d'une évaluation plus globale, je pense qu'on pourrait mettre en place un affichage dans les commerces de proximité là où les femmes se rendent le plus souvent.

Nous sommes actuellement dans la période de démarrage de l'outil. Cependant, voici pour votre information les premières statistiques qui m'ont été communiquées pour le mois de janvier 2010. On constate que 50% des appels concernent des situations de violence entre partenaires et que 11% des appels proviennent des professionnels qui téléphonent pour avoir des informations ou une aide.

Parmi les priorités en matière de prévention, la Communauté française va relancer sa campagne "Aimer sans violence" à destination des adolescentes. Nous ferons aussi avancer de manière significative le dossier de généralisation des animations EVRAS. J'y reviendrai.

Nous soutiendrons par ailleurs la mise en place d'une coordination des actions en matière d'assistance aux victimes et une coopération efficace entre les différentes instances politiques et les institutions concernées. A cet effet, je veillerai à la conclusion d'un accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Commission communautaire française, la Communauté flamande et le bicommunautaire en matière d'assistance aux victimes. Cette coopération structurelle est nécessaire pour aboutir à une assistance et à un service de qualité en faveur des victimes. Nous nous sommes engagés à ce que cet accord de coopération soit conclu avant la fin de cette année.

En matière d'assistance aux victimes, notre politique s'appuie sur deux secteurs clés: le service d'aide aux justiciables mais aussi les maisons d'accueil. Concernant ces dernières, Mme El Yousfi, nous aurons probablement l'occasion d'avoir un débat plus général sur les personnes qui se retrouvent à un

moment donné suivies et accompagnées dans ces maisons d'accueil.

Concernant la situation plus spécifique des femmes qui nous préoccupe aujourd'hui, je voudrais dire que cinq de ces maisons s'occupent d'accueillir plus particulièrement des femmes souvent confrontées à des problèmes de violence conjugale. Les maisons d'accueil sont toutes engorgées. Face aux limites de la capacité d'accueil du secteur, l'augmentation du nombre de places peut être une réponse. Elle peut se justifier à mon sens dans certains cas.

Toutefois, l'engorgement des maisons d'accueil est principalement dû, selon moi, aux difficultés qu'éprouvent des personnes prises en charge à trouver un logement décent à prix raisonnable lorsqu'elles sortent de l'institution qui les a accueillies.

Je préfère donc aider les maisons d'accueil à réduire la durée moyenne de l'accueil par un soutien accru à l'accompagnement social qui suit l'hébergement. Il permettrait de libérer des places pour les personnes qui en ont le plus besoin notamment les femmes victimes de violences conjugales.

Bien entendu, nous devons accroître le nombre de places en fonction de l'évolution démographique actuelle mais la durée des séjours augmente parce que le marché du logement constitue un frein. L'offre de logements dans notre Région doit donc évoluer pour permettre aux personnes hébergées en maison d'accueil d'en sortir le plus rapidement possible.

Malgré les moyens limités de la Commission communautaire française, j'ai pu inaugurer quatre logements de transit destinés aux femmes dans le home Victor Du Pré. Ils ont déjà permis d'aider des femmes en difficulté.

La Commission communautaire française a également renforcé le secteur de l'aide aux justiciables en agréant deux services supplémentaires, le Centre de prévention des violences conjugales et familiales et SOS Viol. Il était d'important d'apporter une aide structurelle à ces services qui réalisent un travail remarquable.

Depuis trois ans, nous subventionnons également l'atelier de réparation corporelle organisé par ce même Centre de prévention des violences conjugales et familiales. Il s'adresse aux femmes hébergées dans son refuge.

Vous le constatez, notre politique va de la prévention à la réparation. Je souhaite également lutter contre les autres formes de violence intrafamiliale dont le mariage forcé et les mutilations génitales féminines.

La problématique des mariages forcés a été reprise dans le volet 2 du plan d'action national de lutte contre les violences entre partenaires. A travers ce plan national, nous sommes reconnus comme précurseurs en la matière. Nous participons au développement de ce projet sur l'ensemble de la Communauté française.

Concrètement, le plan d'action lancé en 2008 visait les trois catégories concernées par la problématique des mariages forcés, arrangés ou précoces, à savoir les jeunes, les parents et les acteurs de terrain.

Le réseau "Mariage et Migration", notre partenaire dans cette opération, a donc développé son action sur ces trois axes. Il joue avant tout le rôle d'un réseau d'échange de réflexions et d'expériences.

Il implique diverses associations bruxelloises en vue d'une mutualisation des énergies, des réflexions et des pratiques de terrain dans une volonté d'offrir une approche multidisciplinaire

de la problématique des mariages forcés. En 2009, cinq nouvelles associations - dont "Ni putes ni soumises", "Exil" et la "Maison rue verte" - ont pu introduire leur demande d'adhésion au réseau.

Parallèlement, un volet formation a été développé dans un objectif général d'augmenter la qualité de l'offre d'aide au public et dans un objectif de soutien aux professionnels. Ce cycle de formation de trois jours a pour objectifs de:

- promouvoir la spécialisation des secteurs professionnels bruxellois à la problématique des mariages en contexte de migration en favorisant une meilleure connaissance transversale de la thématique;
- développer les synergies et la communication entre les différents services;
- permettre de nourrir le réseau en rencontrant les professionnels bruxellois de première ligne et en prenant en compte leurs expériences de terrain et leurs besoins.

Cinq cycles de formation ont été organisés en 2009 à l'issue desquels plus de 75 personnes de différents secteurs d'activités ont pu en bénéficier. Etaient concernés les secteurs de l'éducation, de l'éducation permanente et de la cohésion sociale, le médicosocial, les centres d'hébergement et maisons d'accueil, les communes, les pouvoirs judiciaires ou encore l'aide à la jeunesse. Ce travail de formation est bien évidemment maintenu en 2010 et réadapté en fonction de l'évaluation qui est en cours de réalisation à l'issue de cette première année de fonctionnement.

En ce qui concerne le volet jeunes et adultes, ce sont essentiellement des actions de prévention qui sont menées auprès d'associations et surtout auprès des publics qui gravitent autour de ces associations. Parmi les différents outils utilisés, il y a le film documentaire de la jeune réalisatrice Tulin Ozdemir sur l'histoire de son propre mariage et sur l'histoire du mariage de sa mère. Il y a également le documentaire "Mariage aller-retour", la pièce de théâtre-action "Amours mortes" et les publications spécifiques telles que "Temps de vacances - Temps de mariage". Ainsi, le réseau essaie de proposer divers outils de prévention.

Nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir du succès de la pièce de théâtre "Amours mortes" créée à l'initiative de notre plan d'action de la Commission communautaire française et présélectionnée dans le cadre du festival de Huy pour le projet "Spectacles à l'école". Par ce biais, ce programme permet de favoriser la diffusion de spectacles de qualité au sein des écoles à un tarif réduit via une petite participation financière des pouvoirs publics. La pièce de théâtre se joue actuellement en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Ainsi, une soixantaine de représentations sont prévues dans des écoles, des maisons médicales, des services d'aide en milieu ouvert, etc.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour réitérer mon invitation faite en commission il y a quelques semaines de découvrir la pièce de théâtre "Amours mortes" à la Maison des cultures de Molenbeek. Cela devrait se faire aux alentours du mois de mai et ce sera l'occasion de partager des points de vue sur cette question. On le sait, l'objectif du théâtre action est de proposer une pièce et de donner ensuite l'occasion aux spectateurs d'être actifs et de monter sur scène pour donner ses impressions ou communiquer ce qu'ils auraient fait à la place des jeunes mariés.

Mesdames Saïdi et Braeckman, je tiens à vous informer du fait que les membres du réseau ont rencontré et travaillé à plusieurs reprises avec la coordination régionale de la lutte contre les violences conjugales. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion de présenter le projet à l'ensemble des échevins chargés de

l'égalité des chances ou des affaires sociales dans les dix-neuf communes bruxelloises.

Pour en terminer avec la prévention, le réseau "Mariage et Migration" avait rencontré au mois de décembre les représentants des pouvoirs locaux des provinces d'Afion et d'Emirdag et ont été invités à participer à une mission au mois de juin dans le cadre d'un projet de développement d'actions de prévention en partenariat avec des associations locales. J'estime qu'un réel travail de prévention doit être mené avec les pays d'origine.

J'ai également eu l'occasion de discuter de cette question avec la ministre régionale de Kinshasa. Nous n'hésiterons pas à avoir une discussion sur ces sujets importants avec les représentants marocains et les autres. La coopération entre les différents Etats, régions ou municipalités et les associations doit également avoir lieu. Il faut aussi pouvoir parler de ces sujets qui ont été trop longtemps tabous.

J'ai eu l'occasion de sensibiliser les délégués de Wallonie-Bruxelles à cette question en leur expliquant que la coopération que nous menons avec ces pays devait se faire dans les deux sens, y compris sur ces sujets. Je rappelle aussi que le changement de mentalité ne se décrète pas et que seul un travail de longue haleine et coordonné nous permettra d'obtenir des résultats probants.

Madame Teitelbaum, j'espère avoir dressé un premier bilan, non exhaustif, de ce plan d'action et vous avoir convaincu, Madame Sidibé, que nous essayons d'apporter une réponse intégrée à cette problématique et que petit à petit un réel travail d'accueil et d'urgence se formalise via les partenaires de ce réseau.

Le réseau "Mariage et Migration" compte également introduire une demande dans le cadre du nouveau plan quinquennal en cohésion sociale afin de lui assurer une forme de subvention structurelle. Je pense que c'est une idée intéressante surtout que nous connaissons maintenant les trois priorités de ce plan quinquennal de cohésion sociale: les primo-arrivants, l'alphabétisation et le soutien à la scolarité. Pour rappel, en 2010, un budget global de 110.000 € a été dégagé par la Commission communautaire française et la Communauté française pour développer les actions de ce réseau en initiatives.

Par ailleurs, la question des mutilations génitales féminines ne doit pas être oubliée. Il s'agit de pratiques barbares qu'il faut absolument éradiquer. En Région de Bruxelles-Capitale, des associations répondent aux besoins des jeunes filles qui y sont exposées. Il y a le GAMS, le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines connu de tous qui est membre du réseau "Mariage et Migration" mais aussi certains centres de planning qui ont également la capacité d'accueillir ce public spécifique.

En effet, la Fédération laïque des centres de planning familial organise régulièrement en collaboration avec le GAMS des formations ouvertes à l'ensemble des acteurs du social et de la santé sur cette thématique. Ces formations portent sur l'encadrement social, psychologique et gynécologique nécessaire à des patientes victimes de mutilations génitales. En la matière, la Fédération organise également ce que l'on appelle plus communément des recyclages pour les médecins gynécologues.

Dans le cadre de notre contribution au plan d'action national, nous allons étudier la possibilité de créer avec la Communauté française un système d'alerte dans l'hypothèse où un professeur, un éducateur, un membre du personnel médical ou un travailleur social détecte un possible risque de mutilation génitale.

Avant d'en venir à la question de la prévention en matière de sexualité, de reproduction et de rapport de genres, je voudrais dire à Mme Bouarfa que je retiens son idée sur le message choc qui pourrait nous sensibiliser tous à la question de la violence. Il est cependant vrai que tout le monde n'apprécie pas toujours certaines campagnes mais cette idée mérite qu'on s'y arrête. Elle pourrait nous aider à faire prendre conscience. Je ne manquerai pas de demander à mon administration de l'étudier.

J'en arrive à la question de la prévention en matière de sexualité, de reproduction et de rapport de genres. Cette dimension de prévention se trouve en toile de fond de toutes nos politiques réparatrices. Nous devons absolument travailler en amont!

Je tiens encore à saluer le travail remarquable accompli par les 26 centres de planning familial. Ils jouent un rôle central. Qu'il s'agisse de consultations médicales, psychologiques, sociales ou juridiques, ces services sont accessibles chaque jour quasi gratuitement et sont au cœur des quartiers. Il s'agit d'un budget important pour la Commission communautaire française - plus de 6 millions d'€ chaque année - et nous continuerons à soutenir leurs initiatives.

Compte tenu de la qualité du travail des centres de planning, je partage l'avis de Mme Braeckman quant à l'importance d'en faire la publicité. Depuis 2008, nous soutenons l'organisation de la Semaine du planning familial, événement de promotion du secteur auprès du grand public. Traditionnellement organisée autour de la date symbolique du 14 février, l'action se déroulera cette année dans le courant de la semaine du 26 septembre, Journée mondiale de la contraception.

Madame Fremault, la question des grossesses chez les jeunes adolescentes nous interpelle à plus d'un titre notamment en matière de prévention. Si une grossesse est généralement un heureux événement, lorsqu'il s'agit de très jeunes mères, elle peut parfois tourner au drame familial.

Lorsque cette grossesse n'est pas désirée, il convient de nous interroger sur notre système de prévention et d'information sur la sexualité, la reproduction et les moyens de contraception auprès de nos jeunes. Je veux cependant rappeler que la Commission communautaire française propose une aide spécifique aux jeunes mères ou jeunes couples qui éprouvent des difficultés notamment via les Maisons vertes ou les Espaces Dolto qui apportent un soutien et une écoute face aux problèmes liés à la parentalité.

Sans être exhaustifs, vous savez que nous soutenons toute une série de mesures phares en matière de prévention. Je pense notamment à la publication en plusieurs langues de brochures d'information sur la contraception.

A Bruxelles, c'est essentiel dans certains quartiers où nous savons que le français n'est pas la langue la plus parlée. Il importe alors de sortir des sentiers battus et de travailler avec toutes les langues usitées là. Je songe également au soutien au site "loveattitude.be" ou aux mesures d'amélioration de l'accès aux moyens de contraception, à savoir pilules, pilules du lendemain et préservatifs.

Bref, tout ce que nous avons mis en place devra évidemment être consolidé et évalué.

Je vous informe que l'évaluation du site "loveattitude.be" lancé par les quatre fédérations de centres de planning est positive. Le nombre mensuel de visiteurs ne cesse de croître. Il a plus que doublé entre août 2008 et août 2009, passant de 2.433 à 5.654. La plupart des visiteurs accèdent directement au site en tapant le combiné de mots "loveattitude" dans les moteurs de recherche, ce qui tend à démontrer que le site est connu et entré progressivement dans les habitudes des jeunes.

Compte tenu de cette évaluation positive, j'ai décidé d'augmenter les moyens alloués par la Commission communautaire française à la gestion du site. Dès cette année, le financement passera de 6.000 à 9.000 € par an.

En matière d'accès aux moyens de contraception, il me semblait primordial de soutenir le projet de double protection tel qu'évoqué dans le jargon des centres, à savoir fournir gratuitement des préservatifs lors de la remise d'une plaquette de pilules. Dans le cadre de ces mesures concrètes, plus de 3.000 boîtes de pilules et 30.000 préservatifs ont été distribués par nos centres de planning familial. Nous espérons pouvoir impliquer le fédéral dans ce programme afin d'augmenter l'offre de services.

Par ailleurs, nous avons mis à disposition gratuitement la pilule du lendemain qui permet d'éviter un avortement si elle est prise au plus tard dans les 72 heures qui suivent le rapport sexuel. Ainsi, il nous semblait primordial d'avoir un accès renforcé à ce moyen de contraception d'urgence qui nécessite toutefois une information aussi claire et précise que possible. Celle-ci peut être fournie par l'accueillante du centre de planning.

L'évaluation pour l'année 2009 montre que cette action rencontre un certain succès. Ainsi, la mesure a permis de répondre tout juste à la demande du public. Quelque 2.035 pilules du lendemain ont été distribuées entre décembre 2008 et novembre 2009. Si cette tendance persiste, j'envisagerai le renforcement du dispositif au cours de la législature.

Je conclurai mon intervention par l'important dossier de la systématisation de l'éducation à la vie affective et sexuelle. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du dernier gouvernement conjoint du 21 janvier. Nous avons donc un accord sur une méthode de travail ainsi que sur des objectifs à atteindre. Un groupe de travail a été constitué et se compose de représentants des ministres de l'Enseignement, de la Promotion de la santé, de l'Aide à la jeunesse et des Affaires sociales.

Il va de soi qu'un montant considérable sera nécessaire à la mise en oeuvre de la généralisation progressive de l'éducation affective et sexuelle. Toutefois, en accord avec la demande des quatre fédérations de planning familial, nous ne lancerons plus d'appel à projets mais entamerons dès cette année le travail nécessaire à la généralisation sur la base de l'analyse des différents appels à projets qui ont été menés.

Plus précisément, pour répondre aux questions de Mme d'Ursel et de M. Colson - ou à Mme Molenberg - le bilan du dernier appel à projets montre les points suivants.

- Entrer dans les écoles n'est pas facile. C'est pourquoi, l'un des projets sélectionnés a permis de réaliser une petite brochure d'information expliquant la méthodologie et les valeurs du projet.
- Il est important d'avoir un interlocuteur dans l'école mais il est également important de clarifier le rôle de chacun des intervenants que sont les centres psycho-médico-sociaux, les centres de promotion de la santé à l'école et les centres de planning familial et de montrer que les rôles peuvent varier en fonction des établissements (co-animation, etc.).
- Que ce type de projet nécessite le financement des heures de coordination et pas seulement des animations.

Voici donc, brièvement, les premiers constats de ce dernier appel à projets. Par ailleurs, lors du gouvernement conjoint, nous nous sommes engagés à plusieurs choses.

- Evaluer la faisabilité d'établir un cadastre des animations EVRAS dans le cadre scolaire et définir les modalités de son élaboration, ainsi que ses limites.
- Clarifier les missions respectives des écoles, des services de première ligne et des partenaires extérieurs dans un dispositif coordonné et respectueux de la spécificité de chacun des acteurs. C'est ce qui a été décidé mais pour ma part je continuerai à plaider pour que le centre de planning familial puisse être à un moment donné l'opérateur habilité à faire l'animation dans les écoles. C'est en effet ainsi que les centres peuvent se faire connaître des publics jeunes.
- Assurer une information sur le cadre et les orientations de l'EVRAS vers les acteurs du secteur socio-sanitaire, en ce compris les médecins généralistes.
- Proposer un cadre opérationnel sur la base des travaux réalisés au cours de ces dernières années, des multiples façons d'entendre l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et examiner les implications de ces définitions sur la formation des animateurs et des acteurs.
- En fonction des moyens disponibles, évaluer par rapport aux démarches ci-avant précisées la faisabilité de l'augmentation de l'offre de services actuelle.
- Proposer un calendrier et des priorités spécifiques en vue de poursuivre l'objectif de généralisation progressive d'un module EVRAS dans toutes les écoles de la Communauté française.

Nous avons décidé d'avoir un échéancier clair quant à la mise en œuvre de ce programme. Un premier état d'avancement des travaux du groupe devra se faire avant le 30 avril 2010.

Enfin, je me réjouis que mon collègue, Christos Doukeridis, soit à mes côtés pour faire avancer ce dossier en sa qualité de ministre-président mais également en tant que membre du gouvernement chargé de l'Enseignement à la Commission communautaire française. Il est important que ce point ait fait l'objet d'un consensus à l'occasion du gouvernement conjoint intrafrancophone du 21 janvier dernier.

Dans le cadre d'une série d'actions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, nous soutiendrons au mieux la mise en œuvre de la généralisation des animations EVRAS dans les écoles de tous les réseaux si possible pour la rentrée 2011. Cela signifie que des avancées concrètes doivent être enregistrées en 2010 notamment quant à un éventuel accord de coopération.

Mme Braeckman a insisté sur cet aspect tout à l'heure. L'enseignement technique et professionnel doit être pleinement inclus dans ce programme de généralisation des animations. Dans le cadre des compétences d'Enseignement de M. Doukeridis, il est évident que nous aurons à cœur de développer ce type d'animations dans ces écoles techniques et professionnelles dépendant de la Commission communautaire française et c'est par elles que nous commencerons.

Nous serons aussi attentifs à ce que ces animations se fassent en étroite concertation avec les directions des écoles et les centres de planning PMS-PSE, lesquels sont déjà fort actifs dans les établissements scolaires et en dehors de ceux-ci. Par ailleurs, il sera envisagé de s'appuyer sur la définition des bassins scolaires et des bassins de vie pour étudier la meilleure façon de mettre en œuvre cette généralisation des animations EVRAS afin de coller au mieux aux besoins des établissements scolaires.

Nous souhaitons apporter des réponses à la problématique de la sexualité des personnes handicapées. Je lirai la réponse de Mme Huytebroeck sur ce point mais une opération conjointe est de mise sur certains aspects. Entre mai 2007 et novembre 2008, Mme Huytebroeck a mené un travail de réflexion sur le rôle des professionnels dans ce contexte.

Ce projet s'adressait tant aux professionnels bruxellois des secteurs du handicap qu'aux centres de planning familial. Lors de ce travail de réflexion, les participants ont exprimé entre autres le souhait de voir se développer un réseau spécifique ainsi qu'un service spécialisé en vie affective, relationnelle et sexuelle qui tiendrait compte de la situation de handicap des personnes.

C'est pourquoi, en juin 2009, à son initiative, un service spécialisé "handicap et sexualité" s'est créé au sein de la Fédération laïque des centres de planning familial.

Concrètement, ce service met un groupe de personnes ressources à disposition des personnes souffrant d'un handicap et de l'entourage de celles-ci, ainsi que des professionnels des centres de planning familial et du secteur du handicap. Ces personnes ressources apportent une aide dans la recherche de pistes de réponses en relation avec ce thème. De plus, cinq journées de formation spécifique pour mieux appréhender cette question ont été organisées ces deux derniers mois.

Le travail de réflexion a aussi abouti à la création d'un comité de référence indépendant de toute structure existante et interne au secteur des personnes handicapées. Il a pour mission de répondre à des questions générales portant sur ce thème au niveau institutionnel mais aussi à des demandes plus individuelles et spécifiques.

Ce travail a mené à une modification de la réglementation sur les centres de jour et d'hébergement afin que la vie affective et sexuelle des personnes handicapées soit prise en considération. Les acteurs concernés doivent prendre ces dimensions en compte en tant que facteurs d'épanouissement.

Chaque personne handicapée ou non y a droit. Ces dimensions doivent être considérées au même titre que les autres droits fondamentaux. C'est dans cette optique que la généralisation des animations EVRAS devra concerner également l'enseignement spécialisé.

Mme Saïdi m'a interpellé au sujet des femmes victimes de violences sexuelles du fait de leur handicap. Mme Huytebroeck me fait savoir que l'ensemble des questions abordées dans cette interpellation ont fait l'objet d'une réflexion de la part du groupe de travail auquel vous faites référence. Celles-ci sont reprises dans une brochure intitulée "Et moi, He-moi, émoi". Cette brochure sera envoyée aux différents membres du Parlement.

Selon Mme Huytebroeck, il n'existe pas de places d'urgence en tant que telles dans les infrastructures pour personnes handicapées. Cependant, le service phare de l'administration des personnes handicapées fait un maximum pour trouver des places en urgence, que ce soit dans le cas de violences, de maltraitance ou de décès dans l'entourage familial de la personne handicapée.

Mme Braeckman a voulu partager sa réflexion sur le thème de la prostitution et des personnes handicapées. Je la rejoins. Cette question doit être finement examinée et je propose qu'à l'issue du travail du Comité d'avis du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'Egalité entre les femmes et les hommes, nous entamions une réflexion à ce sujet au sein du Parlement francophone bruxellois. Ne nous précipitons pas en la matière car l'étude ne dit pas tout. Nous devons poursuivre la discussion.

J'espère avoir apporté une réponse à chacune de vos questions. Je tiens à vous assurer encore une fois de mon plein engagement dans la lutte contre toutes les violences à l'égard des femmes et pour l'égalité entre les sexes.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Monsieur le Ministre je vous remercie pour vos réponses complètes et très ouvertes. D'entrée de jeu, vous avez évoqué le fait que vous alliez collaborer avec votre homologue de la Région de Bruxelles-Capitale, M. De Lille.

J'ai trouvé ce point très important d'autant que nous avons eu l'occasion de l'entendre dernièrement au Comité d'avis régional. Nous nous sommes rendu compte à ce moment-là qu'une partie du travail qui avait été fait au niveau de la Commission communautaire française n'était pas évoqué. Nous n'avons pas de temps à perdre à refaire des choses qui ont déjà été faites. Cette collaboration sera utile à tous.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR)- Je voudrais également remercier le ministre pour ses réponses et faire deux ou trois remarques. Tout d'abord concernant le numéro vert, si les appels émanent essentiellement de femmes ou de professionnels, peut-être faudrait-il veiller à plus sensibiliser le grand public.

Deuxièmement, je voudrais dire un mot au sujet du préservatif féminin. On n'en parle jamais alors qu'il permet une double protection, que ce soit par rapport à la grossesse ou aux maladies sexuellement transmissibles et au sida. Il est très cher, on le trouve difficilement en pharmacie où il faut le commander. Il n'est absolument pas subventionné.

Les centres de planning familial dispensent une information à ce propos mais ce n'est pas automatique. Or, ce préservatif permet à la femme de décider elle-même de se protéger. Cela mériterait une réflexion sur les possibilités de sensibilisation et de subvention de ce préservatif féminin.

Quant au travail du comité d'avis, on avait discuté en comité d'avis de la Commission communautaire française sur les instruments à mettre en place. Je crois que c'était Mme Fremault qui avait abordé cet aspect. Nous avons également parlé d'une collaboration entre les différents comités d'avis de la Commission communautaire française et de la Région.

Je ne sais pas si vous m'avez convaincue, Monsieur le Ministre, ni si c'était votre but. Mais j'ai entendu ce qui est fait et tout ce qui est encore à faire. Le travail continue.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (MR)- Je remercie le ministre pour ses réponses. Je me réjouis des actions de formation et d'information qui sont menées dans les écoles sur la question des mariages forcés.

Toutefois, je réitère ma question. Quelles pistes concrètes sont-elles envisagées pour le traitement de l'urgence en pareilles situations? Auprès de qui une jeune fille victime de violences liées à un mariage forcé peut-elle s'adresser pour obtenir de l'aide? Beaucoup de victimes, de jeunes femmes, sont livrées à elles-mêmes.

Il faudrait prévoir un lieu ou un numéro de téléphone où elles pourraient demander à être accompagnées et protégées. L'information est une bonne chose mais nous devons également réfléchir à cet aspect.

Il est également essentiel de susciter un dialogue constructif avec les familles. Elles doivent être en effet parmi les premières à être informées de ce que le mariage forcé est condamné par notre législation. Les familles doivent être contactées et une médiation instaurée.

Des campagnes d'information doivent être lancées à l'adresse des pères, des frères, des oncles car les hommes aussi doivent être émancipés. En ne nous adressant qu'aux femmes, nous n'accomplissons que la moitié du travail. Or, les hommes ne se retrouvent pas dans les écoles, ni dans le monde associatif mais au travail, dans la rue, les cafés ou les mosquées. Les hommes doivent être informés de leurs obligations.

Je n'ai pas reçu réponse à ma question sur l'intégration des mutilations génitales féminines dans les animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle. L'association estime qu'elles devraient être systématiquement incluses.

La pièce de théâtre "La Chose", créée par le GAMS, relève le défi de parler d'un sujet grave mais avec beaucoup d'humour. Elle repose sur des témoignages de femmes qui évoquent les pressions familiales, les mariages forcés, les mutilations, l'exil. Ce spectacle mériterait d'être intégré aux animations prévues dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS)- Je m'associe aux remerciements adressés au ministre car il ne doit guère être facile de répondre à une telle salve de questions.

Je voudrais revenir, Monsieur le Ministre, sur la plate-forme des violences conjugales. Je trouve en effet dommage que la Commission communautaire française n'y soit pas associée. Je compte cependant sur votre talent de persuasion pour qu'elle le soit prochainement ainsi que vous y êtes parvenu pour l'élaboration du plan d'action national.

La Commission communautaire française doit être représentée au sein de cette plate-forme des violences conjugales non par nombrilisme mais parce qu'il s'agit d'une problématique qui touche de près notre population et que notre présence est susceptible d'avoir sur elle des répercussions positives. Cela entrerait en outre parfaitement dans la cohérence des politiques de concertation et de transversalité que nous évoquons souvent ici.

Je voudrais encore dire un mot au sujet des maisons d'accueil. J'ai eu l'occasion de visiter hier une maison d'accueil que vous connaissez bien située rue Verte. Le discours porté par ses responsables rejoignait tout à fait vos propos. Après discussion avec eux, je pense que l'accueil des femmes doit s'ouvrir à des considérations beaucoup plus globales notamment en termes de logement.

Il faut libérer les centres d'hébergement de toutes les questions liées à l'hôtellerie et à l'intendance. Les maisons d'accueil sont aujourd'hui libérées de ce type de contraintes et peuvent se focaliser sur le suivi et l'accompagnement social. Cela dit, je ne me pose pas en redresseuse de torts et ne tiens nullement pour négligeable le travail effectué avec brio et depuis des années par les centres d'hébergement. Nous devrions cependant évoluer vers une réflexion de cet ordre en gardant à l'esprit la mutation sociologique que nous connaissons en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour terminer, sans vouloir faire de contre-publicité à notre partenaire, la Maison de la culture et de la cohésion sociale de Molenbeek, j'invite mes collègues qui ne peuvent pas s'y

rendre à venir à Evre le 27 mai dans le cadre des activités organisées conjointement par les échevinats "Egalité des chances" et "Population et Etat civil". La pièce "Amours mortes" y sera représentée. Voilà donc un deuxième rendez-vous pour celles et ceux qui le souhaitent.

Je voudrais encore embrayer sur l'intervention de M. Doyen que j'ai trouvé extrêmement pertinente. Les femmes n'ont jamais demandé l'exclusivité pour livrer leur combat. C'est un combat qui nous concerne toutes et tous indépendamment de ce qui nous différencie. Chaque fois que notre société comptabilise une avancée en termes d'égalité entre les femmes et les hommes, il ne s'agit pas d'un acquis pour les femmes seulement mais pour notre démocratie en général qui en sort renforcée et grandie.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance entièrement consacrée à l'égalité.

Mme la Présidente.- Il s'agissait d'une volonté partagée par l'ensemble des collègues, qu'ils soient féminins ou masculins.

La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Je voudrais émettre quatre remarques.

Premièrement, je voudrais insister sur l'importance d'un travail d'information de proximité. On sait bien qu'en matière de promotion de la santé et de prévention, les campagnes généralistes touchent peu et mal les personnes les plus précarisées. A cet égard, travailler en collaboration avec les associations de femmes sur la conception de l'information et sur la manière de la faire percoler est un atout dont on ne peut se priver.

Deuxièmement, je suis bien d'accord avec vous sur le fait que beaucoup de places en maison d'accueil sont occupées par des femmes n'ayant plus ou pas de raison d'y séjourner. Cette situation touche à la question de l'inaccessibilité financière des logements. Là également, il s'agit de travailler transversalement.

C'est notamment pour cette raison que le gouvernement régional a inscrit dans ses intentions le fait de faciliter l'octroi des allocations de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer (ADIL) aux femmes qui quittent les maisons d'accueil. Il me semble donc important de collaborer avec M. Christos Doukeridis, secrétaire d'Etat régional au Logement, dans ce dossier.

Remarquons que beaucoup de femmes ne devraient d'ailleurs jamais arriver en maison d'accueil notamment si l'on travaillait mieux à la prévention des expulsions. Toutes les femmes séjournant en maison d'accueil ne sont pas toutes victimes de violences intrafamiliales, nombre d'entre elles sont victimes d'expulsions.

Troisièmement, concernant les mariages contraints, beaucoup de femmes s'y résignent car c'est la seule manière pour elles d'obtenir un statut sur notre territoire. Forcément, en général, cela tourne mal. Je lance donc un appel à des décisions au niveau fédéral qui éviteraient à ces femmes de devoir y recourir.

Enfin, je voulais remercier M. Hervé Doyen pour la manière très simple et directe dont il nous a parlé. Il n'y a pas de paradis perdu. Quand j'avais 18 ans, l'information relative à la contraception était interdite! Mes copines enduraient des barbaries qui n'étaient peut-être pas celles dont on parle aujourd'hui mais les avortements clandestins n'étaient pas très comiques!

Il a fallu des années de mobilisation des femmes pour obtenir la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Je suis d'accord avec M. Doyen: *"Rien n'est jamais acquis à l'homme"*. C'est le titre d'un superbe poème d'Aragon et les caissières de Carrefour le savent, ô combien!

Je sais que chacun a ses activités mais je vous invite tous à manifester demain aux côtés de toutes les associations bruxelloises pour rappeler avec force les droits des femmes.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Sfia Bouarfa.

Mme Sfia Bouarfa (PS).- Je me joins aux remerciements concernant l'organisation de ce débat. Je remercie le ministre pour ses réponses et pour son engagement dans la lutte contre les violences envers les femmes. Monsieur le Ministre, j'insiste sur l'attention encore plus particulière qu'il faut porter aux femmes qui s'expriment le moins et qui ne peuvent, peut-être parfois à cause de la méconnaissance de la langue, témoigner de tels problèmes.

Vous avez parlé du rôle que le médecin de famille peut jouer dans ce genre de situation. Je ne me suis pas étendue sur ce sujet mais il est vrai que le médecin connaît la famille, peut constater certains changements et observer certains signes liés à la violence du partenaire. Il peut aussi expliquer ses droits à la femme, lui conseiller de porter plainte.

La Communauté française a adopté un décret relatif à la maltraitance des enfants. Il faut que l'on arrive également à pouvoir dénoncer la violence conjugale à l'égard des femmes. Concernant certaines maladies, les médecins doivent parfois faire rapport au Conseil supérieur de la santé ou à d'autres instances.

Je pense qu'ils devraient pouvoir en faire de même lorsqu'ils constatent des violences conjugales. Ils pourraient s'adresser à des associations ou éventuellement à la police. Il faut que les femmes sachent qu'un homme qui a frappé sa femme recommencera et que cela peut parfois se terminer très mal.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Madame la Présidente, mes collègues, Mmes Saïdi et Herscovici, ont beaucoup parlé des centres d'accueil et je partage tout à fait ce qui a été dit. Mme Herscovici a parlé de l'extension des ADIL à ce genre de situations, ce dont nous nous réjouissons.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour les avancées engrangées dans ce domaine. Les logements de transit peuvent également être une réponse. Il faut simplement garder à l'esprit la réflexion avec les associations et le caractère urgent de ces situations.

Avant de pouvoir apporter une réponse, il faut qu'il y ait un minimum de places disponibles. Chaque femme victime de violence qui ne trouve pas de réponse et qui reste dans son quotidien est évidemment une femme de trop.

On constate une augmentation du nombre de plaintes dans notre pays mais je ne pense pas que ce soit dû au fait qu'il y ait plus de violence. Je crois que grâce à ce travail de sensibilisation et d'information, les femmes osent briser le tabou et osent porter plainte. J'insiste sur le fait qu'il faut bien prendre en compte la situation d'urgence dans ce genre de cas. Il faut continuer le travail avec les différents outils qui sont à notre disposition comme les ADIL ou les logements de transit.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Mme Teitelbaum nous a quittés mais je demanderai l'avis des professionnels sur la question du préservatif féminin.

Concernant le numéro vert, j'ai omis une ligne dans ma réponse. Au mois de janvier, il y a eu 207 appels dont 20% provenant de Bruxelles. C'est assez intéressant car dans le rapport Wallonie-Bruxelles, nous sommes à peu près dans le même schéma. Il faut se féliciter du fait que ce numéro fonctionne et il faudra bien entendu le faire connaître davantage.

Madame Herscovici, vous avez certainement raison de dire que l'information n'arrive pas toujours dans les quartiers. Il est vrai que des campagnes de proximité peuvent être un atout supplémentaire.

Mme Sidibé nous a quittés également mais je souhaitais lui dire que GAMS fait partie du réseau "Mariage et Migration" et qu'il est tout à fait possible que cette pièce de théâtre qui illustre bien la problématique des mutilations génitales puisse être reprise.

Il y a deux aspects concernant la question des mariages forcés. Il y a d'abord l'aspect préventif qui concerne le fait de voir comment on va toucher les publics. Le secteur a trouvé intéressante l'idée de pouvoir toucher les gens au travers de la culture, de pièces de théâtre, de rencontres, de films ou des publications. Tout est bon pour essayer de toucher les gens, y compris les hommes, qui sont très souvent les premiers responsables de cette situation.

Quant à la question de l'urgence, bien que le numéro vert soit consacré aux violences faites aux femmes, on peut toujours l'appeler et se faire aider là-bas. Il faut aussi travailler avec les médiatrices scolaires, les médiatrices sociales et les directions d'écoles. Toute une série de réponses sont possibles. Je ne veux pas ici déflorer celles-ci qui pourraient être reprises dans la presse par la suite, ce qui permettrait à certains de faire pression sur des jeunes filles.

Des réponses sont possibles et peuvent permettre d'éviter des mariages forcés qui auraient lieu dans le pays d'origine. Nous avons déjà partagé ces réponses avec des acteurs du secteur. Il faut laisser aux professionnels cette capacité d'apporter des réponses en urgence.

Madame Saïdi, comptez sur moi pour faire en sorte que la Commission communautaire française soit associée à toutes

les plateformes, y compris celle consacrée aux violences conjugales. Ma volonté de travailler avec M. De Lille qui a la compétence de l'Egalité des chances illustre bien notre volonté d'unir toutes les forces pour lutter contre ces problématiques.

Vous avez visité la maison de la rue Verte. Ils portent un très beau projet de post-accompagnement que nous allons soutenir. Je ne l'avais pas dit dans ma réponse car on ne peut pas tout aborder mais il est évident qu'il faut aider ces femmes à trouver un logement.

Nous avons parlé de l'extension des ADIL à ce type de population. Pourquoi pas? Il faudra éviter les effets pervers, à savoir se faire passer pour une femme battue pour en bénéficier ou encore que les propriétaires en profitent pour augmenter les loyers. C'est en tout cas une piste à poursuivre.

Madame Herscovici, vous parlez des mariages forcés qui permettent à certains d'obtenir des papiers. Vous avez raison. Cependant, le débat avec l'Etat fédéral concernant l'immigration doit avoir lieu. Dans de nombreux cas, il s'agit de mariages blancs destinés à obtenir des papiers. C'est très regrettable mais cela fait partie de la réalité sociale. Les CPAS et les communes sont sans doute confrontés au même problème.

Madame Bouarfa, nous accorderons toujours beaucoup d'attention au public féminin le plus précarisé. En me rendant ici, je lisais des documents expliquant que les femmes étaient plus souvent au chômage que les hommes à Bruxelles où 40% de femmes ont un travail pour 60% d'hommes.

Les femmes sont discriminées au niveau de l'emploi. Lorsque celles-ci sont de plus d'origine étrangère ou d'origine sociale défavorisée, la situation empire. Dans toutes les politiques que nous menons, nous garderons ce souci à l'esprit.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Nous reprendrons à 14h00 par les questions d'actualité et les interpellations restantes.

La séance est suspendue à 12h40.

Séance plénière: après-midi

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est reprise à 14h16.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

QUESTION D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité.

L'IDENTITÉ FRANCOPHONE BRUXELLOISE

DE M. EMMANUEL DE BOCK

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emmanuel De Bock pour poser sa question d'actualité, qui constituera par la même occasion son "maiden speech".

M. Emmanuel De Bock (MR).- Je suis très heureux de poser ma première question à M. Doukeridis qui précédemment a mis tant d'entrain à donner une visibilité au Parlement francophone bruxellois.

Cette semaine, Monsieur le Ministre, vous ne serez pas passé à côté de la proposition de M. Demotte de modifier le drapeau de la Communauté française en y intégrant le Coq wallon et l'Iris bruxellois. Cette idée géniale qui montre cependant toute l'ignorance des symboles arborés sur notre drapeau et, de là, tout le travail de promotion à effectuer à l'égard de nos institutions bruxelloises.

Avez-vous eu des contacts préalables avec M. Demotte ou en aurez-vous prochainement à ce sujet afin d'élaborer une réflexion commune sur la promotion des valeurs qui nous unissent et nous rapprochent?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue dans ce Parlement et un bon travail au service de cette institution.

Je ne suis en effet pas passé tout à fait à côté des quelques interviews et commentaires à la suite de l'intervention médiatique de M. Demotte dans la presse.

Sous la précédente législature, notre Parlement s'est posé la question de sa visibilité et a notamment procédé à une proposition de modification de son nom en Parlement francophone bruxellois.

En ce qui concerne l'espace francophone, je pense que M. Demotte s'exprimait essentiellement pour la Région wallonne et pour l'Espace Wallonie-Bruxelles, la Communauté française. Son objectif, me semble-t-il, est d'essayer de lui donner une visibilité plus claire aux yeux de la population.

Il n'y a pas eu de concertation directe sur ce point même si les contacts sont tout à fait intéressants et plus nombreux que ce qu'ils étaient dans le passé. Nous avons eu deux

gouvernements conjoints où nous avons eu l'occasion d'aborder des points extrêmement importants pour nos deux Régions, particulièrement pour les francophones de Bruxelles. Le dernier a eu lieu le 21 janvier et le prochain est prévu pour la fin avril.

Pour le reste, je vous dirais que nous ne travaillons pas, au sein du Gouvernement de la Commission communautaire française ni à un hymne nouveau, ni à un logo, ni à un drapeau et autres éléments du même type.

Nous ne sommes pas fixés sur cette préoccupation. Dans le contexte de pénurie budgétaire que nous connaissons actuellement, si notre drapeau peut servir à un espace plus large, nous sommes tout à fait disposés, selon des conditions tout à fait amicales, à le partager avec nos amis wallons.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Certains commentateurs ont mis en avant que la sortie de M. Rudy Demotte sur l'identité wallonne était sans doute plus destinée à Bruxelles et à son centralisme exacerbé. Par conséquent, il réside là un risque important. M. Rudy Demotte a souligné que sa volonté n'était pas d'oublier Bruxelles dans ce débat et qu'il n'avait pas l'intention de construire une identité wallonne en niant celles des autres. En revanche, il ne faudrait pas que la construction de notre identité se fasse par soustraction de celles des autres.

J'exhorte donc le ministre-président et le gouvernement dans sa totalité à être proactifs dans ce débat qui mêle l'Iris et le Coq. A défaut, nous risquerions d'être les dindons de l'histoire.

Mme la Présidente.- Je félicite M. De Bock pour son "maiden speech".

(Applaudissements sur divers bancs)

ORDRE DES TRAVAUX

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je m'étonne de ce que ma question d'actualité n'ait pas été retenue. Je le déplore car il est de mon droit d'interpeller le représentant du gouvernement dans le cadre du contrôle de l'exécutif par le législatif.

Mme la Présidente.- Comme le Règlement le permet, il appartient à la présidence d'assemblée de décider s'il est opportun de poser la question d'actualité. Par ailleurs, votre groupe aurait pu le soulever et demander à convoquer un Bureau élargi afin que ce dernier se prononce sur la question.

Les services et moi-même avons décidé que votre question concernait la demande de l'utilisation de l'hémicycle du Parlement régional. C'était donc à ce dernier qu'il fallait poser cette question.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Vous n'avez sans doute pas compris le sens de ma question.

Mme la Présidente.- Je ne souhaite pas polémiquer à ce sujet. Vous auriez pu demander la réunion du Bureau élargi.

J'aurais volontiers évoqué cette question à cette occasion et respecté toutes les procédures. Je vous incite à poser votre question au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est la réponse fournie par les services et moi-même.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ

DE M. MICHEL COLSON

À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Une étude concernant la "mesure anthropométrique de l'homme le plus pauvre de Wallonie" a récemment été publiée par la Fédération des CPAS wallons. Bien que celle-ci concerne la Wallonie, il me semble opportun de s'appuyer sur ses résultats et de voir ce qu'il en est au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Certains de nos collègues ont d'ailleurs abordé cette problématique de manière transversale ce matin.

Cette étude établit d'une certaine manière le portrait-robot d'une personne pauvre en Région wallonne. Précisons tout de suite que l'auteur de l'étude considère comme étant une personne pauvre, une personne devant vivre avec moins de 880 € par mois et ce, pour une personne isolée. Il s'agit d'un taux encore supérieur au taux RIS des isolés.

Dans cette étude, le profil type est celui d'une femme peu qualifiée, chômeuse, âgée de 34 ans, formant un ménage monoparental et disposant d'un réseau social limité. Sa santé n'est pas bonne et son logement est en mauvais état.

L'auteur met en évidence que cette femme est belge, la nationalité la plus représentée dans la population wallonne. Il apparaît de surcroît que le fait d'être une femme d'origine étrangère double le risque de pauvreté, ce qui est préoccupant pour Bruxelles.

On le voit, les femmes sont particulièrement vulnérables aux risques de pauvreté et exposées à ceux-ci. Force est de constater que les inégalités qui existent dans notre société sont à mettre en relation avec les discriminations liées au genre. Le monde de l'emploi me semble particulièrement significatif en cette matière.

Il convient d'agir en ce domaine, de venir en aide à ces femmes et de réduire les discriminations. Je souhaite donc vous interroger, Monsieur le Ministre, sur la situation à Bruxelles. Des études spécifiques ont-elles déjà été menées?

Quelles actions les acteurs de terrain ont-ils entreprises? Qu'en est-il de la coordination avec les autres entités compétentes telles que la Communauté française, la Région de Bruxelles-Capitale ou la Commission communautaire commune et du fameux décroisement que l'on évoque souvent?

INTERPELLATION JOINTE

LE CUMUL D'INÉGALITÉS SUR LA SANTÉ DES FEMMES

DE M. JACQUES MOREL

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel pour son interpellation jointe.

M. Jacques Morel (Ecolo).- Il est étonnant que cet état des lieux intervienne si tard. Pour la première fois, l'Europe s'est dotée d'un baromètre de la santé des femmes. Publié par la direction générale de la santé et de la consommation, ce rapport rassemble des données statistiques sur les principales questions touchant la santé des femmes dans les 27 Etats membres.

Il touche des domaines tels que la démographie et les aspects socio-économiques comme les liens avec l'emploi et l'éducation mais aussi la santé proprement dite, le style de vie et les soins de santé.

En bref, on retiendra certains éléments qui sont connus mais qui renforcent nos priorités d'actions en cette matière. Le cancer du sein reste le plus fréquent des cancers et la première cause de mortalité liée au cancer chez la femme. Les maladies dégénératives comme les démences et Alzheimer sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes.

Les tentatives de suicide sont deux fois plus fréquentes que pour les hommes. Arthrose, ostéoporose et arthrite sont aussi plus fréquentes. Les femmes vivent plus âgées que les hommes et atteignent régulièrement 80 ans dans notre pays.

La natalité est variable dans les différents pays d'Europe, témoignant à la fois des contraintes économiques et sociales et d'une évolution du rapport entre féminité et maternité.

Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, on retiendra que si la contraception reste stable pour 75% des femmes en âge d'avoir des enfants, la diversification des possibilités contraceptives incluant la pilule du lendemain que l'on peut à présent prendre jusqu'à six jours après le rapport est encore mal appréhendée.

L'utilisation de la pilule a baissé de 9% entre 1997 et 2004 et l'utilisation du stérilet a augmenté d'environ 10% mais surtout dans la catégorie des femmes présentant un niveau d'instruction plus élevé. Les taux d'interruption de grossesse restent proches de 20% dans des villes comme Bruxelles.

Notons que 45% des jeunes n'adoptent pas de protection vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles, que 33% seulement ont une appréciation juste des contacts non contaminants et que 38% ont une appréciation juste de la gravité du sida.

Le rapport pointe aussi des manques. Il faut accorder plus d'attention aux questions d'équilibre psychique et de santé mentale dont la diversité des troubles croît.

Il faut aussi accorder plus d'attention à la violence intrafamiliale et conjugale qui touche particulièrement les femmes. Il faut accorder plus d'attention au mode de vie, à la montée du tabagisme et en particulier le risque de commencer à fumer et à l'accroissement de la consommation d'alcool et de certains médicaments comme

les analgésiques, les somnifères, les tranquillisants, les antidépresseurs.

Outre les risques habituels qu'engendrent les uns et les autres, les dangers pour le développement du fœtus sont évidents. Plus d'attention doit également être portée aux questions liées à la vie sexuelle.

Enfin, pour chacun de ces paramètres, le rapport note un très important gradient lié au statut social et au niveau d'instruction. Ce gradient peut régulièrement représenter quelque 20%, ce qui est énorme. Cela signifie que tous les pauvres sont toujours les plus malades et les moins bien soignés mais aussi que les femmes réunissent les conditions sociales et sociétales qui augmentent leur facteur de risque.

Les chiffres de l'Union européenne éclairent la réalité de la santé des femmes et en permettent la comparaison en Europe. Ces chiffres signifient que l'action en faveur de la santé des femmes impliquerait donc une réelle application du principe "à travail égal, salaire égal", une culture de l'égalité des garçons et des filles dans l'enseignement, un renforcement de la prise en considération des violences conjugales, un contrôle de la discrimination professionnelle, l'introduction de l'éducation à la vie sexuelle et affective dans le cursus scolaire par exemple.

Si besoin en était, la lecture de ce rapport confirme bien que l'amélioration de la santé des femmes passe aussi par la poursuite de la lutte contre les inégalités de genre et la traduction concrète des droits des femmes.

Monsieur le Ministre, il n'existe que peu de données spécifiques sur la santé des femmes. Pourquoi le paramètre du genre est-il si peu pris en considération dans nos baromètres et tableaux de bord divers?

Quelles sont les activités portées par des initiatives, des associations, des institutions, des services subventionnés par la Commission communautaire française qui s'attellent à rencontrer les facteurs déterminants de la santé des femmes, c'est-à-dire leur statut social et leur statut sociétal? Pourriez-vous nous préciser l'offre de services que le gouvernement soutient actuellement dans ce sens?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emmanuel De Bock.

M. Emmanuel De Bock (MR).- Il me semble essentiel, lors de cette séance consacrée à la mise en valeur du combat pour les femmes, d'intervenir au sujet des politiques de cohésion sociale puisque l'interpellation s'adresse à M. Picqué et à vous-même.

Je regrette que dans les prochains programmes quinquennaux de cohésion sociale, les questions de genre ne seront plus une priorité. Nous avons appris cette semaine, en commission des Affaires sociales, que cette priorité allait être abandonnée et que cette thématique allait être reprise de manière transversale. Je pense que lorsqu'on fait de l'alphabétisation, on ne fait pas du genre en même temps.

Cela va donc devenir compliqué pour des acteurs dans les autres domaines prioritaires de faire du genre en plus pour pouvoir être subventionné. Je regrette donc fondamentalement l'abandon de cette priorité ainsi que les aspects intergénérationnels et ceux qui concernent la fracture numérique.

Je serais donc heureux d'entendre le ministre Kir sur l'abandon de ces priorités.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Aziz Albishari.

M. Aziz Albishari (Ecolo).- Madame la Présidente, nous avons interpellé le ministre Charles Picqué en commission des Affaires sociales de la Commission communautaire française sur le remodelage des priorités. Ce que dit mon collègue est exact mais il me semble, à la lecture plus approfondie des propositions du gouvernement, que ces questions qui traitent du genre en cohésion sociale et qui sont très importantes se retrouvent aujourd'hui dans les politiques transversales.

Elles ne sont donc plus énoncées comme une priorité d'action unique mais elles devraient de se retrouver à travers l'ensemble des politiques menées sur le terrain en cohésion sociale. J'entends bien qu'il s'agit d'un changement par rapport à la législature précédente mais d'après ce que j'ai compris, ce changement est basé sur une évaluation des actions menées lors de la législature précédente. Nous serons très attentifs à ce que cela se déroule dans le cadre de la transversalité de l'ensemble des actions de cohésion sociale.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je tiens à saluer les hommes de ce Parlement qui montent au créneau pour les femmes, ce qui prouve que ce combat doit être mené à la fois par les hommes et les femmes.

Je voudrais d'abord réagir par rapport à la dernière interpellation. Il faut faire confiance à ceux qui ont participé aux différentes concertations qui ont mené à classer des priorités dans le cadre de la cohésion sociale au sein de la Commission communautaire française, c'est-à-dire les primo-arrivants, le soutien scolaire, l'alphabétisation.

Vu le contexte actuel de régularisation intense, de plus en plus de personnes vont être régularisées. Cela entraînera des regroupements familiaux et il était donc important de se focaliser sur ces priorités.

Suite à tout ce que nous avons dit aujourd'hui, on voit par ailleurs que des initiatives et des moyens considérables sont dégagés par la Commission communautaire française pour la situation des femmes.

L'étude dont il est question montre clairement que le risque de pauvreté se décline aussi en fonction du genre. Le taux de risque de pauvreté est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Toutefois, il est intéressant de noter que lorsque l'on parle de familles monoparentales, il s'agit plus souvent d'un foyer composé d'une femme avec ses enfants à charge.

Nous avons plus de 25% de familles monoparentales et sur ces 25% nous avons plus de 80% de femmes avec enfants. Donc, dans 20% des familles, le chef de ménage est une femme qui vit seule avec ses enfants.

De plus, le taux d'activité des femmes reste plus faible que celui des hommes. Ces deux facteurs doivent avoir une influence sur ces statistiques. Toujours selon cette étude, il n'y a pas de raison de penser que cette situation serait très différente à Bruxelles. De plus, le fait d'être d'origine étrangère doublerait le risque de pauvreté. Cela accentuerait donc la situation dans le mauvais sens à Bruxelles.

Selon le SPF Economie, les chiffres sur le risque de pauvreté à Bruxelles sont moins fiables que ceux pour la Belgique. En effet, l'échantillon sélectionné pour l'enquête du SPF Economie qui sert de base à la détermination du risque de pauvreté ne serait pas représentatif pour la Région de Bruxelles-Capitale. J'imagine donc qu'un échantillon plus représentatif de la population bruxelloise sera étudié.

Par ailleurs, nous ne disposons pas d'autre étude relative au risque de pauvreté. Par contre, le phénomène de la pauvreté en général est abondamment étudié dans diverses statistiques collectées par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles. Ses statistiques se déclinent systématiquement en fonction du genre.

Pour en revenir plus précisément à la question de la pauvreté, le 4 février dernier, le Gouvernement de la Commission communautaire française a adopté un protocole d'accord entre la Région et les Communautés qui vise à l'élaboration d'un plan stratégique intégré de lutte contre la pauvreté pour 2010-2014. Dans le cadre de ce protocole d'accord, il a été décidé de mettre en place un groupe intercabinet permanent coordonné par les ministres en charge de l'Aide aux personnes au sein de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française.

Cet intercabinet a un double objectif. Le premier est d'établir le plan stratégique intégré de lutte contre la pauvreté pour la législature 2009-2014 qui précise une définition commune de la notion de pauvreté et les mécanismes nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Le deuxième permettra d'établir le plan d'action intégré 2010-2014 qui passe en revue les différentes actions du gouvernement et des collèges en matière de lutte contre la pauvreté.

Concrètement, l'objectif de ce plan est de donner au plan national une vision et une participation communes pour la Région de Bruxelles-Capitale. La nouveauté de ce plan par rapport à celui adopté en 2008 réside dans le fait qu'il ne devrait plus être une liste de bonnes pratiques mais plutôt une liste d'actions budgétisées. C'est la grande différence par rapport au plan adopté en 2008.

Il a été décidé que le gouvernement et chaque collège adoptent au sein de leurs institutions respectives un plan déterminé. Je propose donc que l'on accorde une attention particulière à la notion du genre au travers des différentes actions qui seront menées et que nous soyons particulièrement attentifs aux difficultés rencontrées par les familles monoparentales.

Par ailleurs, Monsieur Morel, au sein de la note stratégique pour un plan intégré de lutte contre la pauvreté, j'ai proposé d'inscrire l'amélioration de la santé reproductive et sexuelle en tant qu'objectif opérationnel. Toutefois, la politique de Santé menée par le ministre Benoît Cerexhe au sein de la Commission communautaire française porte sur le soutien d'une offre généraliste qui respecte la personne en tant qu'individu dans sa globalité.

Il s'agit ici d'offrir une réponse adéquate aux besoins spécifiques de la personne qui consulte nos services agréés et/ou subventionnés sans aucune discrimination.

En ce sens, que vous soyez homme, femme, Belge, étranger, hétérosexuel, homosexuel, prostitué, handicapé, sans papiers, etc., les services agréés et/ou subsidiés doivent répondre à votre demande si celle-ci correspond aux missions qui lui ont été dévolues. Si ce n'est pas le cas, le service doit orienter adéquatement la personne.

Dès lors, les maisons médicales proposent par exemple une offre de soins de santé primaires, à savoir des soins généralistes, globaux, continus, intégrés, accessibles à toute la population. L'offre de ces soins primaires est non segmentée, ni par âge, ni par sexe, ni par type de problèmes, ni par organe, ni par capacité financière des usagers. Ce niveau primaire répond à 90% des problèmes de santé de la population.

Il va de soi qu'en fonction de l'analyse de la demande et notamment du profil du demandeur, la réponse sera différente. Par exemple, en maison médicale, la question du dépistage du cancer du sein est systématiquement évoquée par le médecin lorsqu'il se trouve face à une femme de plus de 40 ans.

Par ailleurs, le financement, dans le cadre de l'agrément Commission communautaire française, de la fonction Santé communautaire, permet une offre préventive spécifiquement orientée vers l'un ou l'autre genre. Une association a notamment mis sur pied un groupe de parole pour les hommes, composé essentiellement de pères d'origine maghrébine qui s'inquiètent de l'évolution des jeunes dans leur quartier et de leur rôle de père en la matière.

De plus, les réseaux de santé ont comme objectif premier d'offrir la réponse la plus adéquate possible aux demandes de plus en plus complexes. Dès lors, il paraît évident que la logique du travail en réseaux prend en compte la notion de genre comme elle prend en compte toutes les spécificités des demandeurs d'aide. En effet, dans le cadre du réseau diabète, des actions spécifiques d'activités physiques pour les femmes ont été menées par certains partenaires du réseau.

En matière d'information, le service d'éducation permanente de l'asbl "Question santé" publie régulièrement des brochures présentant des points de vue spécifiques liés au genre. Je pense notamment à "Hommes et femmes inégaux face à la dépression" et, plus récemment, à "Image de la femme dans la société et reflets dans les magazines féminins".

L'asbl "Question santé" est également financée par la Commission communautaire française. La Commission communautaire française encourage différents projets dans le domaine de la santé de la femme comme la lutte contre la prostitution et la lutte contre l'exploitation sexuelle (avec Pag-Asa, Espace P, Entre deux), la lutte contre les violences conjugales et sexuelles (avec SOS Viol et le service laïque d'aide aux justiciables).

Par ailleurs, les secteurs des centres de planning familial et des maisons d'accueil proposent eux aussi une offre de services spécifiquement dédiée aux femmes en difficulté. Nous en avons longuement parlé au cours de la matinée. Ces services offrent des tarifs adaptés, voire gratuits pour certains.

L'accessibilité de nos services et leur adaptation aux besoins des usagers sont parmi nos priorités, à M. Cerexhe et à moi-même. Elles constituent deux des principes qui sous-tendent la politique mise en œuvre dans le cadre du décret ambulatoire et de la démarche d'évaluation qualitative.

(Applaudissements sur divers bancs)

Mme la Présidente.- La parole est M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- L'élaboration du plan intégré de lutte contre la pauvreté décloisonne les politiques régionales, bicommunautaires et communautaires.

Pouvez-vous d'ores et déjà fixer un échéancier pour l'élaboration de ce plan intégré et sa présentation devant les différents parlements?

Vous avez fait allusion à une association de pères d'origine maghrébine. J'aimerais en connaître le nom.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo).- Je remercie le ministre pour ces précisions.

Mme la Présidente.- La parole est M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je ne puis fixer seul une date. Toutefois, ce plan couvrant la période 2010-2014 devrait être adopté très prochainement. Nous aurons l'occasion de le soumettre à ce Parlement.

L'association qui assure une écoute aux hommes d'origine maghrébine est l'asbl Entr'Aide des Marolles.

Mme la Présidente.- Les incidents sont clos.

LA PRÉVENTION DU CANCER DU SEIN

DE MME ISABELLE MOLENBERG

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la Présidente.- En l'absence de l'auteure principale et avec l'accord du ministre, l'interpellation est lue par M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Au sein de l'Union européenne, le cancer constitue la seconde cause de décès après les maladies vasculaires. Il est responsable d'un décès sur dix chez les femmes et de trois décès sur dix chez les hommes. Ces chiffres augmentent chaque année compte tenu du vieillissement de la population. Ainsi, en Belgique, 62% des femmes et 75% des hommes ont 60 ans ou plus au moment du diagnostic.

Le cancer du sein est une cause majeure de souffrance et de décès dans les Etats membres de l'Union. On estime que toutes les deux minutes, un cancer du sein sera diagnostiqué chez une femme et que toutes les six minutes, une femme décèdera des suites de cette maladie.

La Belgique est parmi les pays de l'Union européenne les plus touchés. Ainsi, chaque année, plus de 9.000 femmes sont atteintes d'un cancer du sein et environ 2.280 décéderont des suites de cette maladie.

Pour faire reculer celle-ci, la plupart des pays de l'Union proposent un dépistage systématique pour les femmes âgées de 50 à 69 ans car la maladie est curable dans 90% des cas moyennant un dépistage précoce et des soins de qualité.

C'est notamment le cas de la Belgique qui dispose d'un programme national en la matière. Ce dépistage est essentiel car plus tôt la maladie est détectée, plus nombreuses sont les chances de guérison. D'ailleurs, en médecine, le dépistage d'une affection ne se justifie que si le traitement est plus efficace lorsqu'il est administré avant l'apparition des symptômes.

Néanmoins, force est de constater qu'à l'heure actuelle trop peu de femmes en Belgique participent au programme de dépistage systématique.

Afin que le dépistage soit efficace et réduise la mortalité, il faudrait une participation de 70%. Dans un rapport récent de l'Agence intermutualiste, on constate que le taux de participation total enregistré après six années de programme de dépistage s'élevait à 59% pour la Belgique, ventilé en 62% pour la Région flamande, 53% pour la Région de Bruxelles-Capitale et 57% pour la Région wallonne. Ces résultats vont dans le bon sens mais démontrent que des efforts devraient encore être accomplis.

Le rapport de la même agence souligne encore qu'en Wallonie, 39% des femmes invitées n'ont jamais été examinées. A Bruxelles, ce chiffre s'élève à 28%. Par ailleurs, on constate qu'en Wallonie et à Bruxelles, la participation au programme est très faible. Des chiffres plus récents démontrent que la couverture par mammothèque atteint seulement 10,4% des femmes invitées en 2008. Dans le cadre de cette interpellation, que voulait développer Isabelle Molenberg, je souhaite aborder les questions suivantes.

Quelles actions la Commission communautaire française a-t-elle menées en collaboration avec d'autres entités en vue de sensibiliser la population à l'importance du dépistage systématique et d'optimiser la couverture de la population cible en fournissant une information compréhensible et objective?

Quelles sont les actions menées pour informer les professionnels de la santé et les sensibiliser davantage au programme de dépistage systématique?

Quel est le rôle joué par les maisons médicales et les centres de planning en matière de prévention du cancer du sein? Quelles actions la Commission communautaire française a-t-elle menées afin de sensibiliser la population aux facteurs de risque du cancer et de promouvoir la pratique d'un sport, l'adoption d'une alimentation saine et d'une meilleure hygiène de vie?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

INTERPELLATION JOINTE

LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION ET LA VIRGINITÉ

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé pour son interpellation jointe.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- En novembre 2008, le groupement de gynécologues obstétriciens de langue française de Belgique (GGOLFB) rendait public un sondage effectué en 2007 auprès des membres du groupement. Des 254 réponses reçues, on relève qu'en 2007, ils ont été confrontés à 377 refus d'examen exprimés par la patiente, 344 refus d'examen exprimés par un proche de celle-ci, 310 demandes de certificats de virginité et 238 demandes de réfection d'hymen.

Depuis quelques années, le monde médical, les gynécologues obstétriciens, les médecins de la femme, les spécialistes de la sexualité et du système reproducteur sont confrontés à des situations conflictuelles qui sont liées à notre riche diversité culturelle. Des hommes refusent que leur femme soit auscultée, voire touchée par un gynécologue. On peut comprendre que ce soit le choix librement consenti d'une femme mais que faire quand une femme arrive aux urgences et que son mari refuse qu'elle soit touchée par un gynécologue masculin? Cela pose des problèmes en termes de pratique.

On sait également que dans beaucoup d'établissements hospitaliers se multiplient les demandes de reconstruction d'hymen ou de certificats de virginité. On le sait, l'initiative émane des jeunes filles mais aussi de tiers, membres de la famille ou autorités religieuses et ce, en vue d'un mariage qu'il soit consenti, arrangé ou forcé, ici ou dans le pays

d'origine. On sait que dans la culture arabo-musulmane, tout acte sexuel hors mariage est en principe illicite, illégal.

Le fait de ne pas être vierge est un déshonneur. Pour ces femmes, la chirurgie réparatrice de l'hymen peut être une solution pour échapper à la persécution sociale et parfois à la mort. L'importance accordée à la virginité n'est pas un phénomène marginal. On la retrouve en Afrique, au Japon, en Europe et aux Etats-Unis, au nom de traditions, de principes religieux ou sanitaires.

Je rappelle que si d'une manière visible, l'islam régent les aspects de la vie quotidienne (sexualité, vêtements ou nourriture), les églises ont utilisé pendant longtemps les mêmes procédés. Les relations entre hommes et femmes étaient régies par des interdits d'origine religieuse. L'avortement était un crime, la contraception était frappée du sceau de l'illégalité et la sexualité des jeunes était sous haute surveillance.

Il fallut attendre la moitié du 20^e siècle pour voir l'adoption de lois émancipatrices dans tous les domaines. Aujourd'hui, il y a des acquis extraordinaires mais on assiste aussi à un retour en arrière vers une certaine morale sexuelle de la part du haut clergé catholique. La contestation du préservatif et l'abstinence sont des méthodes de contraception pressenties comme des tentatives pour restreindre les droits des femmes.

Pour revenir à l'intrusion des revendications religieuses et identitaires, le personnel médical s'interroge. Certains médecins souhaiteraient une loi interdisant de manière claire ces pratiques. Pour eux, cela revient en effet à cautionner un système archaïque et machiste qui porte atteinte aux droits fondamentaux. D'autres médecins estiment que le fait de ne pas répondre à ces demandes met en danger la vie de la femme. Sur le terrain, la situation du monde médical est très inconfortable, non seulement parce que cela lui pose un dilemme éthique mais aussi parce que certaines exigences sont elles-mêmes un obstacle à l'accès aux soins. En conséquence, elles mettent en danger la patiente elle-même.

Afin de permettre un accès plus facile aux soins et une compréhension mutuelle entre les différents services, le Groupement des gynécologues obstétriciens de langue française de Belgique a proposé dix recommandations adressées au public et au monde politique. Je cite: *"Le GGOLFB demande au législateur comme au pouvoir politique de s'impliquer plus activement dans cette thématique - préoccupation concrète pour les prestataires des soins de santé - et d'entendre le message de l'interprétation de ces difficultés dans une perspective générale du fonctionnement de notre société, tiraillée entre communautarisme et laïcité"*.

Je souhaiterais connaître l'avis du ministre sur l'hymenoplastie, ou chirurgie réparatrice de l'hymen. A-t-il pris connaissance de la position officielle adoptée par le conseil d'administration du GGOLFB début 2009? Une réflexion est-elle menée tant en ce qui concerne la réfection d'hymen que l'accès aux soins avec les différents niveaux de pouvoir?

Des actions communes sont-elles envisagées? Des campagnes d'information à destination des pères, frères, oncles - de tous les mâles de la famille qui estiment avoir un droit de regard sur l'hymen des femmes - sont-elles diffusées? Quelles sont les actions menées par les acteurs de première ligne tels que les différents centres de planning familial ou les maisons médicales?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je voudrais revenir sur la question du dépistage du cancer du sein car il faut dénoncer aujourd'hui une bien triste manière de fêter les femmes.

C'est le 8 mars que devait tomber un couperet pour les femmes, à savoir la réduction des droits au remboursement du dépistage du cancer du sein. Ainsi, au moment où l'on doit les fêter, les femmes apprennent qu'elles vont devoir payer!

Alors que l'on ne cesse depuis plusieurs années d'insister de toutes parts sur la nécessité du dépistage précoce et régulier et qu'il est établi que le cancer du sein est la première cause de mortalité chez les femmes dans notre pays, que des campagnes de prévention ont été mises en place et/ou soutenues par le pouvoir politique lui-même notamment par la Commission communautaire française, on ne peut comprendre ce revirement annoncé au niveau fédéral.

Il est essentiellement question de supprimer ce remboursement INAMI pour les femmes entre 40 et 49 ans qui ne présenteraient pas de facteur de risque. Or, 40% des cancers du sein sont développés par les femmes de cette tranche d'âge. Il est également question de supprimer le remboursement du dépistage individuel et de permettre exclusivement à l'avenir le remboursement des mammothests tous les deux ans seulement et pour les femmes entre 50 et 69 ans exclusivement.

Tel est le projet que caresse à l'échelon fédéral la ministre de la Santé, Mme Laurette Onkelinx, tentée de limiter drastiquement les remboursements des dépistages. Or, le mammothest, simple radiographie, est souvent insuffisant pour déceler les cancers naissants et surtout chez les femmes aux seins denses, ce qui peut être le cas à tout âge, mais surtout chez les femmes plus jeunes. Les femmes aux seins denses représentent plus de 30% de celles-ci.

Les spécialistes de ces domaines - médecins, radiologues, chirurgiens - y compris les professeurs Piccart, Nogaret et Liebens, regroupés sous l'appellation du groupe "Be.Seno", ont insisté ces derniers jours sur la nécessité et l'utilité d'un examen complet impliquant également la palpation, l'interrogatoire et l'échographie. Ils insistent en outre sur l'utilité du contact avec le médecin ce qui souvent n'est pas le cas lors des mammothests où la femme ne voit que le technicien et reçoit ultérieurement un courrier.

Ce groupe "Be.Seno" a lancé une pétition en ce sens et en quelques jours, plus de 370 spécialistes qui ensemble ont pratiqué des dizaines de milliers d'examen du sein en ont été les signataires. Il appelle le Gouvernement fédéral à revoir ce projet et à ne pas supprimer le remboursement des examens sénologiques complets.

Monsieur le Ministre, vous avez vous-même, à de nombreuses reprises dans le passé, insisté sur la nécessité du dépistage. Si la politique envisagée par Mme Laurette Onkelinx devait aboutir, les femmes ne seraient plus égales - ou le seraient encore moins - devant cette problématique.

L'intervention INAMI pour les examens complets et les femmes quel que soit leur âge facilitent évidemment la politique de prévention et les campagnes incitant toutes les femmes au dépistage. Or, il s'agit bien là d'une compétence relevant de la Commission communautaire française et de vous-même.

Ne pensez-vous pas que la position relayée par les spécialistes regroupés sous l'appellation du groupe "Be.Seno" mérite d'être entendue et défendue? Ne pensez-vous pas que devant les insuffisances du mammothest, il

serait peut-être bon d'en souligner les limites, de préconiser davantage encore le dépistage par palpation faite par un médecin et d'attirer l'attention dans les campagnes de prévention sur l'utilité de l'échographie pour les femmes aux seins "denses"?

On vient de souligner que seules 10% des Bruxelloises ont recours à la mammographie et au mammothest. Il faut donc revoir la politique de prévention.

Monsieur le Ministre, le remboursement du dépistage du cancer du sein a évidemment des répercussions sur les campagnes de dépistage et sur la prévention qui sont de votre compétence. Avez-vous porté cette question devant la conférence des ministres de la Santé. Quel est votre sentiment à ce sujet?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Aziz Albishari.

M. Aziz Albishari (Ecolo).- Madame la Présidente, j'aurais souhaité intervenir après l'intervention de Mme Sidibé relative à l'accès aux soins, à la demande de certificats de virginité et à la reconstitution de l'hymen.

Je regrette certains amalgames et certaines confusions qui, s'ils sont compréhensibles, rappellent le discours des tenants du code de l'honneur méditerranéen. En effet, contrairement à ce qui a été dit, cela ne relève pas de prescrits religieux mais bien de ce code appliqué au sud et au nord de la Méditerranée et dont les pays d'Europe occidentale se sont émancipés depuis quelques dizaines d'années déjà.

Nous devons faire oeuvre de pédagogie pour disqualifier ce code de l'honneur et le distinguer clairement du discours religieux. C'est le moyen le plus efficace d'en libérer les femmes. Ledit code considère la virginité des femmes comme dépositaire de l'honneur de l'ensemble du groupe et de la famille. Un tel discours est archaïque et est totalement distinct de tout précepte religieux.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo).- Madame la Présidente, je souhaitais réagir à l'intervention de Mme Rousseaux sur la pétition signée par ce groupe de sénologues Be.Seno qui conteste la validité du dépistage par mammothest.

Je suis relativement bien informé sur le sujet et promoteur de ce projet de dépistage. Après avoir suivi son évolution, je peux vous dire qu'aujourd'hui, sur 500 dépistages par mammothests, parmi les cas cancers révélés, 55 sont récupérés par la double lecture du mammothest et 11 sont récupérés par une deuxième lecture à l'échographie.

La procédure d'examen de dépistage mise en place est tout à fait valide et est nettement plus performante que l'échographie pour récupérer des cas qui passent à travers les mailles du filet.

D'autre part, le mammothest bénéficie d'une plus grande validation scientifique et fait l'objet de critères de qualité imposés tant sur le plan technique que par le fait de la double lecture, ce qui n'est pas le cas pour l'échographie.

Par contre, depuis le début de ce processus, une confusion s'est installée entre les pratiques de diagnostic réalisées dans les cabinets de ceux qui font du dépistage de cancers du sein. Cela peut faire l'objet d'un travail pour des gynécologues, des médecins généralistes ou d'autres praticiens dont une partie dispose d'un appareil à échographie dans leur cabinet et l'autre d'un travail de

masse qui est le dépistage systématique pour une tranche particulière de la population.

Il y a une confusion des objectifs entre un travail de diagnostic clinique individuel et un travail de santé publique collectif et les intérêts qui sont liés à la pratique de tout un chacun.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- Je répondrai à la partie concernant le cancer du sein et mon collègue, M. Kir, répondra à l'interpellation de Mme Sidibé.

Les compétences décrétales en matière de prévention en santé n'ont été attribuées par la Communauté française ni à la Commission communautaire française, ni à la Région wallonne. En conséquence, c'est bien la Communauté française qui organise le programme de dépistage du cancer du sein en Région de Bruxelles-Capitale, conjointement avec la Communauté flamande et la Commission communautaire commune. Elle y a agréé deux unités de mammographie et finance en grande partie Brumammo, le centre bruxellois de référence de dépistage du cancer du sein.

En matière d'amélioration de la sensibilisation en Région de Bruxelles-Capitale, la Fondation contre le cancer a reçu un financement pour une mission temporaire afin d'élaborer un plan stratégique d'information et de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein et ceci, dans la perspective de l'élargissement des programmes de dépistage vers d'autres types de cancer tels les cancers du côlon et du col de l'utérus. Ce plan pourra également englober ces nouveaux programmes.

La Fondation contre le cancer a été chargée de conclure une convention avec des experts en vue d'élaborer un plan stratégique pour l'information et la sensibilisation aux programmes de dépistage du cancer du sein organisés en Région de Bruxelles-Capitale. La Fondation travaillera en lien avec Brumammo, l'Observatoire de la Santé et le Centre du cancer ainsi qu'en concertation avec le Centre local de promotion de la santé (CLPS) qui, comme vous le savez, est cofinancé par la Commission communautaire française et le Lokaal Gezondheidsoverleg.

Le but est d'augmenter la couverture principalement en direction du public cible, c'est-à-dire les trop nombreuses femmes qui aujourd'hui ne recourent ni au dépistage, ni au bilan sénologique. La sensibilisation s'adressera aussi aux professionnels de la santé impliqués dans le programme mais tiendra compte des tâches de sensibilisation confiées aux médecins au niveau fédéral sur la base d'un accord conclu en conférence interministérielle Santé publique.

La sensibilisation concernera également les unités de mammographie agréées qui participent au programme. L'élaboration de ce plan se fera notamment à partir des données de l'étude actuellement en cours de l'Agence intermutualiste - certains d'entre vous en ont parlé - sur le profil des femmes du groupe cible et tiendra également compte des conclusions des études internationales.

Le plan stratégique sera notamment élaboré sur la base des avis des différents opérateurs et des demandes spécifiques émanant des médecins généralistes, entre autres via la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB) et la collaboration entamée avec le collège intermutualiste bruxellois.

Un comité d'accompagnement a été prévu et est composé des membres suivants: Brumammo, l'Observatoire de la santé et du social, l'asbl faïtière dont la FAMGB est l'un des membres, le CLPS et le Logo, un représentant du collège

intermutualiste bruxellois, et les représentants des ministres compétents.

Au sujet des nouveaux projets de sensibilisation plus ciblés, je peux vous donner quelques informations complémentaires.

Une campagne bruxelloise de promotion du dépistage par le mammothest a été menée en avril-mai 2009 en mettant en avant l'aspect multiculturel et la transmission transgénérationnelle du message. La campagne a misé sur le couple formé par miss Belgique 2009 et sa maman. Elle s'est faite en collaboration avec l'asbl Hippocrate et des médecins généralistes afin d'augmenter la visibilité du programme. Le centre local de promotion de la santé et le Logo ont été consultés.

La campagne avait trois cibles.

- La population concernée. Il fallait essayer d'aller dans les quartiers là où le besoin d'information et de sensibilisation est le plus criant pour ces femmes qui ne recourent ni au bilan sénologique ni au mammothest.
- Les médecins généralistes.
- Les partenaires sociaux comme les mutuelles ou les organisations mentionnées dans le bottin social bruxellois.

Une campagne médiatique a été organisée très largement reprise par les médias bruxellois mais aussi nationaux et qui touchent des populations étrangères ou d'origine étrangère. Un kit comprenant affiches, dépliants, brochures d'information sur le mammothest et un courrier personnalisé a été envoyé aux 1.250 médecins généralistes bruxellois. Ce kit a aussi été envoyé aux organisations reprises dans le bottin social bruxellois. La campagne 2009 a eu un succès médiatique reconnu.

Enfin, le volet II du programme de sensibilisation 2009-2010 portera sur différents thèmes.

- L'actualisation et la réédition de la brochure "Le mammothest en questions" qui sera imprimée à 50.000 exemplaires. Cette brochure est jointe à la lettre d'invitation à passer un mammothest et peut être distribuée par les médecins généralistes et par chaque partenaire intéressé.
- Un test de rappel avec enquête auprès des femmes non participantes en 2009. Au minimum 500 femmes non participantes au mammothest de 2009 et sélectionnées par échantillon recevront un courrier de rappel ainsi qu'un questionnaire à renvoyer dûment rempli sous enveloppe pré-timbree, à Brumammo. L'objectif est à la fois de tester une nouvelle forme de rappel et de collecter des informations sur les causes de la non-participation.

En ce qui concerne le lien avec le travail de proximité et de continuité des généralistes, vous connaissez notre volonté constante de les associer. Il n'y a aucune raison de changer cela et nous serons particulièrement attentifs à ce que cette association et cette collaboration continuent. C'est d'autant plus important qu'après un long cheminement, la commission nationale médico-mutualiste de l'INAMI est parvenue début février à un accord sur l'intégration d'un module de prévention dans le dossier médical global.

Par ailleurs, pour répondre à une question de Mme Molenberg, 26 maisons médicales sur 34 organisent, dans le cadre des activités de prévention, des campagnes de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à la

mammographie pour les femmes de 50 à 69 ans et ce, via des brochures et des dépliants. Cette activité est menée en collaboration avec les centres spécialisés de sénologie des hôpitaux dans le cadre du projet bruxellois de dépistage du cancer du sein.

L'objectif général est d'augmenter la couverture du dépistage parmi la population cible et d'obtenir au minimum un taux de couverture de 70% qui, comme vous le savez, n'est pas atteint aujourd'hui. Si nécessaire, les centres de planning familial informent également leurs patientes. Il semble toutefois que leur public ne soit pas celui ciblé pour les campagnes de prévention du cancer du sein, à savoir les femmes de plus de 50 ans.

Mme Rousseaux a posé une série de questions complémentaires qui s'inscrivent dans le cadre d'une compétence et d'un débat strictement fédéraux. Le projet qui est aujourd'hui sur la table viserait à diminuer l'intervention pour le bilan sénologique mais à l'augmenter pour le mammothest. Ce point a déjà été abordé à la conférence interministérielle Santé notamment à la demande de la Communauté française. Dans ce cadre, la conférence interministérielle a plutôt apporté son soutien à la démarche de la ministre fédérale de la Santé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille. - La notion de virginité n'est pas une donnée objective, elle est culturellement déterminée. Je rejoins le point de vue de M. Albishari. Evitons l'amalgame avec les aspects religieux. L'association entre virginité et préservation de l'hymen n'échappe pas à la règle. En effet, les gynécologues savent bien que la forme de l'hymen est si fréquemment irrégulière qu'il est illusoire de tirer de son examen une quelconque conclusion sur la supposée virginité de la femme ou de la jeune fille examinée.

En tant que progressiste, je suis bien évidemment contre la pratique de reconstitution d'hymen pour prouver la virginité d'une femme. Chaque femme a le droit fondamental de disposer de son corps comme elle l'entend. Cependant, je pense qu'il n'y a malheureusement pas de solution unique ou toute faite à propos de cette problématique.

Il faudrait peut-être demander l'avis de M. Morel mais les médecins sont eux-mêmes très divisés sur la question de savoir s'il faut interdire ce type de pratique. Certains sont favorables à l'interdiction, d'autres, au contraire, estiment qu'ils doivent répondre à l'état de détresse ou de nécessité de la femme qui, avec la reconstruction de l'hymen, réussit à échapper à des situations très difficiles, voire violentes.

Le rapport du GGOLFB ne m'a pas été communiqué mais j'ai cependant des échos de la situation par l'intermédiaire des secteurs dont j'ai la charge.

A Bruxelles, tous les plannings n'accèdent pas à ce type de demandes. Parmi ceux qui acceptent de pratiquer ce genre d'intervention, seul le planning Marolles a réellement structuré son travail d'équipe par rapport à cette question. Même dans leur cas, la réponse donnée à la demande est laissée à l'appréciation du médecin. Certains refusent pour des raisons de conscience et d'autres acceptent en fonction de certaines situations.

Les plannings qui acceptent de prendre en charge ces demandes assurent que toutes n'aboutissent pas à la suture. Le travail d'information, d'écoute et de prévention propre au planning mène des femmes à renoncer à la suture. Ce point est important eu égard à l'approche mercantile de certaines cliniques ou de certains médecins.

Face à ce constat, je pense qu'il faut tout d'abord mener un important travail d'information et de prévention pour soutenir les femmes qui font l'objet de pressions. Une éventuelle interdiction serait évidemment contournée. Des réseaux parallèles se développeraient en Belgique et à l'étranger et les femmes devraient payer plus cher. Nous avons connu cela avec la contraception voici trente ou quarante ans.

Ces campagnes d'information sont essentielles et doivent se faire dès le plus jeune âge. Les notions de respect et de rapport égalitaire entre les sexes sont primordiales pour déconstruire les stéréotypes et prévenir les pressions et réactions violentes à l'égard des femmes. C'est notamment lors des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école que toutes ces questions pourront être traitées. Vous connaissez notre engagement pour la généralisation de ces animations à la vie affective et sexuelle: nous en avons longuement parlé au cours de cette matinée.

De manière générale, je ne suis pas favorable à la démultiplication des sources d'information en la matière. Toutes ces thématiques spécifiques devraient pouvoir être abordées dans le cadre des animations EVRAS qui peuvent tout à fait être modulées en fonction du public. En partant d'un socle commun, elles peuvent aborder des thématiques particulières en fonction des demandes et des besoins sur le terrain.

(Applaudissements sur divers bancs)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Je transmettrai votre réponse à ma collègue, Mme Isabelle Molenberg, qui est l'auteure de l'interpellation et qui suit le dossier.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Je voudrais réagir à l'intervention de M. Albishari. Je pense avoir été claire en disant que l'importance donnée à la virginité n'est pas un phénomène marginal. On la retrouve un peu partout, de l'Afrique au Japon, en Europe, aux Etats-Unis et ce, au nom des traditions et des principes religieux et sanitaires.

J'ai été également claire sur le fait que pendant très longtemps, l'institution religieuse catholique a voulu ici aussi réglementer tout ce qui concerne la sexualité des femmes. Cela concerne donc toutes les religions qui, sans exception, donnent à la femme un statut d'infériorité. Ces textes n'ont sans doute pas été écrits par les femmes. En conséquence, l'on peut se méfier encore plus de leur interprétation.

Par ailleurs, il faut se garder de tomber dans le piège de l'interprétation des textes religieux. En effet, quand bien même ces préceptes y seraient établis, faudrait-il les appliquer pour autant? Beaucoup de revendications sont exprimées sous couvert de revendications culturelles, traditionnelles, religieuses ou supposées comme telles. Dans tous les cas, il est important de combattre l'ignorance due à une méconnaissance des réalités et au machisme, au patriarcat et à un système qui perdure.

Pour l'avoir vécu personnellement, je suis très bien placée pour savoir ce que l'on interdit au nom des religions. En réalité, c'est le système patriarcal qui empêche les femmes d'exister pleinement en tant que personnes qui jouissent des droits humains.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je suis tout à fait d'accord avec vous!

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Vous m'en voyez ravie! Je tenais à vérifier que mes propos avaient été bien compris. Mon discours n'est en rien ambigu et ne vise pas à ménager la chèvre et le chou.

Sans doute serait-il intéressant de demander le rapport officiel du Groupement des gynécologues obstétriciens de langue française de Belgique. En effet, cette asbl avait produit un rapport provisoire en novembre 2008 et un autre, officiel, était prévu dans le courant de 2009. Un tel document serait intéressant pour connaître sa position officielle, qui pourrait éventuellement être débattue.

La question mérite d'être effectivement traitée avec beaucoup de délicatesse. Il s'agit de réfléchir aux mesures à mettre en place pour accompagner ces jeunes filles et éviter de cautionner un système qui à long terme n'est pas favorable aux droits des femmes. Il faut soutenir ces jeunes filles dans leur aspiration au bonheur. Il est important qu'elles aient un cadre qui les accompagne dans cette voie. Cependant, on ne pourra pas le faire sans information.

L'inspection de l'hymen n'a pas une valeur objective et il faudrait en convaincre tous les parents qui croient le contraire et qui considèrent l'observation de l'hymen comme un argument objectif valable. Si cet examen était banalisé et que l'on démontrait qu'il n'a pas de valeur objective pour toutes les femmes, cela convaincra sans doute les familles et les "mâles" d'abandonner ces mesures coercitives.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Je remercie le ministre pour ses réponses et pour son annonce concernant les futures campagnes.

Le but de mon intervention n'était pas de décrier les mammothests ni de viser leur suppression mais de faire écho à l'inquiétude des professionnels de voir limiter leur remboursement à une tranche d'âge entre 50 et 69 ans et de voir supprimer le remboursement des autres examens dont l'échographie et la palpation.

Celles-ci sont en effet utiles à de très nombreuses femmes et sont seules à même dans de nombreux cas de détecter des cancers naissants et d'éviter non seulement le risque physique mais aussi plus tard des débours beaucoup plus importants pour la société.

Tout cela relève certes de l'INAMI et donc du niveau fédéral mais on ne cesse d'évoquer les concertations entre ministres de la Santé au sein de la conférence ad hoc. Je pense donc qu'il est important d'attirer l'attention sur cette inquiétude.

J'aurais personnellement tendance à faire confiance aux spécialistes et aux cliniciens signataires de la pétition du groupe "Be.Seno". Ils sont chaque jour plus nombreux et l'on compte parmi eux des oncologues comme le professeur Picard de Bordet, des chirurgiens, des gynécologues, des radiologues, des radio-sénologues, etc.

Je crois qu'ils méritent d'être entendus d'autant plus que c'est aujourd'hui la Journée de la Femme au Parlement et que ce sera, lundi, la Journée de la Femme en général. Les femmes sont ici en cause et je pense qu'il est essentiel de promouvoir au maximum le dépistage.

Je suis donc très étonnée et affectée d'entendre, Monsieur le Ministre, que la question de la limitation du remboursement des mammothests et des examens de dépistage du cancer du sein a été évoquée à la conférence interministérielle de la Santé et que vous avez apporté votre soutien à la ministre fédérale qui entend suivre cette voie. Cette attitude me paraît

absolument déplorable pour la santé des femmes. Qu'elles soient issues des milieux défavorisés ou non, elles doivent pouvoir subir ce type d'examen. Si ce dernier n'est plus remboursé, elles auront encore moins recours à ces dépistages.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Aziz Albishari.

M. Aziz Albishari (Ecolo).- Je ne voudrais pas polémiquer plus longtemps, Madame Sidibé, le ministre et moi-même poursuivons les mêmes objectifs et avons la même philosophie. Je pointais simplement une autre piste de travail possible. Cette dernière consiste à détacher deux réalités et à permettre aux femmes de s'émanciper de l'une de ces deux réalités plus prégnante que l'autre.

Je voudrais attirer votre attention sur une chose qui n'a pas été dite dans l'ensemble des interventions et que je partage avec ma collègue, Mme Saïdi, à savoir la question très prégnante en Région de Bruxelles-Capitale des mariages pseudo-religieux. Ces derniers font croire particulièrement aux femmes que leur situation est légalisée du fait d'un mariage religieux, ce qui est tout à fait anticonstitutionnel en Belgique.

Ces situations se multiplient aujourd'hui et lorsque la répudiation est prononcée, ces femmes se retrouvent avec des enfants à charge et ce, sans aucun droit. En effet, ce mariage n'a été légalisé ni auprès des autorités du pays d'origine, ni a fortiori en Belgique. En outre, ces femmes sont souvent ignorantes de cette situation. Nous reviendrons sans doute sur cette problématique au cours d'un autre débat mais ce phénomène est très présent et a tendance à augmenter ces dernières années.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo).- Sans vouloir polémiquer longuement sur le sujet, à propos de la pétition des brillants scientifiques, le Concilium radiologicum et l'Association des radiologues belges n'ont pas signé cette pétition, se montrant de ce fait en porte-à-faux par rapport à la proposition des signataires. Je continue à croire que la position des signataires est une position de pratique privée et non une position de santé publique.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- C'est scandaleux de dire cela!

M. Jacques Morel (Ecolo).- Chacun a ses opinions.

Mme la Présidente.- Les incidents sont clos.

LE "SPORT AU FÉMININ"

DE MME FATIHA SAÏDI

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- En 2001, une étude de l'ULB commanditée par la Communauté française a mis en évidence le fait que si les femmes sont de plus en plus nombreuses à faire ou à vouloir faire du sport, elles souffrent cependant au quotidien d'un manque de services aptes à les encourager dans leurs pratiques sportives.

Sans grande surprise, l'étude précisait également que les femmes restaient largement minoritaires parmi les dirigeants du monde du sport et que les sports pratiqués par les femmes n'intéressaient que peu ou prou les médias et les sponsors.

Quelques années plus tard, on peut, sans trop de risque de se tromper, affirmer que la situation n'a pas beaucoup changé. En effet, tous les résultats d'études ou d'observations sur le terrain démontrent que les organisations, les structures et l'encadrement sportifs ont été conçus pour la gent masculine.

Or, le sport devrait être une composante essentielle de l'éducation tant pour les garçons que pour les filles car il permet l'épanouissement physique et intellectuel mais aussi l'apprentissage de la vie en société dont le respect des autres et de soi-même. Si les femmes subissent cette première exclusion, elles en subissent une deuxième lorsqu'elles sont issues de quartiers fragilisés et ce, pour diverses raisons, individuelles, financières, culturelles ou autres.

C'est en partant de ces constats que vous avez, Monsieur le Ministre, impulsé dès 2007, une politique active en matière de "Sport au féminin" afin d'inciter les femmes, surtout celles issues des quartiers les plus populaires de notre Région, à la pratique sportive. Le dernier appel à projets en la matière a été lancé en 2009 et les projets soutenus par la Commission communautaire française devaient se dérouler durant cette année académique 2009-2010.

Cet appel qui devait permettre de sélectionner une dizaine de projets stipulait que les activités devaient comporter deux volets dont l'un devant amener les femmes à pratiquer de manière récurrente et hebdomadaire une activité physique centrée autour de la gymnastique, de l'aérobic ou encore du stretching. L'autre devait prévoir des partenariats réguliers avec des clubs sportifs afin de faire découvrir aux femmes ces clubs et les activités sportives qui y sont pratiquées.

Par ailleurs, vous vous engagiez à encourager les différentes associations à se réunir et à participer à des conférences, débats et manifestations sportives ainsi qu'à sensibiliser les clubs sportifs reconnus par la Commission communautaire française afin qu'ils puissent collaborer avec les projets retenus dans le cadre du "Sport au féminin".

Les différentes associations qui ont bénéficié d'un subside pour leur activité allaient également être encadrées sur le terrain afin d'évaluer la mise en œuvre des projets et leur évolution au quotidien. Parallèlement à ces actions et en partenariat avec les communes, vous aviez aussi créé une plate-forme réunissant les échevin(e)s ayant la compétence du sport dans leurs attributions.

Je profite aujourd'hui de l'opportunité de cette séance dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes pour nous permettre de faire le point sur cette thématique importante à de nombreux égards et toujours en cours dans notre Région.

Voici mes questions. Quels sont les projets qui ont été retenus dans le cadre du dernier appel à projets? De quel type de soutien les projets retenus pourront-ils bénéficier? Quelle est l'évaluation globale qui a été effectuée des opérations "Sport au féminin"? Qu'est devenue la plate-forme des échevin(e)s qui s'est créée pour développer les projets "Sport au féminin"?

De manière générale, quelles autres actions avez-vous initiées ou comptez-vous initier pour favoriser et promouvoir le sport auprès des publics féminins?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Vous avez mis en place en 2007 un projet visant à permettre aux femmes des quartiers les plus fragilisés d'accéder au sport. L'opération "Sport au féminin" a connu un franc succès, comme vous l'avez vous-même rappelé il y a quelques semaines dans cet hémicycle.

En 2009, 23 associations ont participé aux projets, ce qui a représenté plus de 40% de l'article budgétaire Subventions aux associations visant à promouvoir le sport. Etant particulièrement sensible à la promotion du sport pour tous, je ne peux que soutenir ce genre d'initiative. Au départ, ce sont principalement des associations de terrain qui ont relayé l'appel à projets mais actuellement quelques clubs sportifs de quartier participent également à l'initiative.

Ma question ne portera pas sur le succès ou la pertinence du projet mais plutôt sur la promotion de la mixité. L'objectif de cette mesure est avant tout de faire accéder au sport les femmes issues des quartiers défavorisés. Il est certain que l'on ne peut passer sous silence le fait que nombre d'entre elles ne se sentent pas à l'aise avec la mixité dans les salles de sport. Il était donc logique de créer un climat dans lequel elles pourraient se sentir en confiance. Promouvoir la mixité est donc essentiel.

De fait, la plupart des projets développés dans le cadre de ce subside sont ouvertement destinés à un public exclusivement féminin. Il serait donc pertinent, à mon sens, de mettre en place des actions qui ne soient pas seulement destinées aux femmes mais qui puissent tendre également vers davantage de mixité dans les milieux sportifs, y compris dans les quartiers défavorisés.

Le risque en effet serait de renforcer le cliché selon lequel les filles pratiquent la gymnastique à l'intérieur et cachées des regards tandis que les hommes occuperaient davantage la rue avec des sports d'équipes tels que le football ou le basket-ball. Il faut combattre ce préjugé.

Il me semblerait opportun également de promouvoir la variété dans la pratique du sport, y compris auprès des femmes. Je suis sûr que nombre d'entre elles seraient intéressées par exemple par la pratique d'autres disciplines telles que les arts martiaux mais qu'elles ne font pas la démarche, intimidées sans doute par un public exclusivement masculin. Il est vrai que se retrouver sur un tatami en compagnie d'hommes musclés et d'un tout autre gabarit est susceptible d'intimider et de décourager certaines femmes.

Je pense qu'il serait intéressant de mener une réflexion sur les obstacles à la pratique du sport par les femmes. Une étude de la Communauté française datant de 2001 indique que la garde des enfants est un frein important. Il est certain que lorsque l'on ne sait que faire de son enfant, il est difficile de se libérer pour fréquenter une salle de sport!

Voici mes questions. Existe-t-il des activités mixtes parmi les projets subsidiés dans le cadre du projet "Sport au féminin"? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures avez-vous prises pour sensibiliser à la mixité les associations et les bénéficiaires?

Dans certaines communes, les clubs sportifs signent une charte sportive qui définit les valeurs qu'ils sont tenus de promouvoir. Ne pourrait-on tout simplement s'inspirer de cette initiative? D'autre part, quels sont les obstacles majeurs qui freinent l'accès aux activités sportives? Quelles sont les mesures prises en compte ou appliquées pour corriger le tir?

Enfin, qu'en est-il de la problématique des structures d'accueil pour enfants, évoquée à l'instant? Intervenir dans ce domaine permettrait de faire d'une pierre deux coups et de toucher à la fois les enfants et les parents.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Le sport constitue un formidable moyen de création de lien social, outre ses vertus physiques et sanitaires sur lesquelles je ne

reviendrai pas. Appartenir à une association sportive, c'est partager les mêmes objectifs avec ses coéquipiers en faisant fi des différences qui peuvent parfois diviser. C'est aussi sortir de son quotidien, oublier ses tracas et s'offrir une parenthèse souvent nécessaire dans notre vie de tous les jours.

L'entraînement physique, le dépassement de soi, le respect des règles et des adversaires, la camaraderie au sein de son équipe ou de son club, la rencontre d'autres équipes sont autant de motivations à s'impliquer dans une activité sportive.

Les femmes, nous le savons, sont plus exposées que les hommes aux difficultés de l'existence. Si elles ne sont pas confinées dans l'éducation des enfants, elles sont souvent contraintes d'accepter des emplois précaires et mal rémunérées. La pauvreté est une histoire de femmes et lorsqu'elles sont issues de l'immigration, leur situation est pire encore.

Quels éléments nous ont-ils poussés à développer ce programme d'actions "Sport au féminin"?

Dans certains quartiers de Bruxelles, certaines catégories de femmes avaient, pour plusieurs raisons, des difficultés à pratiquer des activités sportives. La première est l'impossibilité matérielle de pratiquer un sport si aucune infrastructure n'est prévue pour celui-ci dans leur quartier. Les habitudes socioculturelles ou simplement l'entourage familial empêchent également les femmes de "quitter" leur foyer le temps d'un loisir.

La question du coût s'y ajoute. L'accès à certaines salles et notamment aux centres de fitness est très cher et pour de très nombreuses femmes, il est difficile d'avoir une activité sportive régulière. Nous voulions lutter contre l'isolement social et montrer aux femmes et à leurs familles qu'une possibilité d'avoir des activités sportives existait. Mme la députée l'a rappelé. Une étude de l'ULB de 2001 a fait le constat qu'il existait une carence de services aptes à encourager les femmes à une pratique sportive régulière.

Lorsque nous avons lancé l'action "Sport au féminin", je n'imaginais pas à quel point celle-ci rencontrerait des besoins réels dans nos quartiers. Briser l'isolement familial par le sport afin de créer du lien social et de montrer à ces femmes toutes les richesses de notre société est l'objectif de "Sport au féminin".

Après avoir arrêté l'objectif, nous devons adopter une méthode pour atteindre ces femmes. C'est là que nous avons été tout particulièrement subtils. Nous avons décidé de travailler avec les services de première ligne qui avaient la confiance des familles et des femmes qui n'avaient pas l'habitude de sortir de chez elles.

Nous avons les acteurs habitués à répondre aux demandes sur les plans de l'éducation permanente, des animations socioculturelles, voire sur le plan administratif. Ces services connaissaient bien les femmes qui, dans les quartiers, éprouvent parfois des difficultés pour pratiquer une activité sportive.

En 2007 quelque huit associations ont répondu présentes pour ce projet doté d'un budget de plus de 50.000 €. Forts de ce coup d'essai réussi, nous avons vu en 2008 le nombre d'associations plus que doubler pour atteindre dix-sept associations pour un budget de près de 120.000 €.

En 2009, l'action a continué à grandir puisque pas moins de 23 associations se sont vu accorder une subvention pour un montant total de 169.370 €.

Il est remarquable que nous touchions la plupart des communes bruxelloises, Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Saint-Gilles, Etterbeek, Schaerbeek, Saint-Josse, et j'en passe.

Ces associations développent des activités dans le domaine de la santé, de l'intégration et de l'animation socioculturelle. Il s'agit le plus souvent d'une approche pluridisciplinaire. Evidemment, les projets retenus dans le cadre de "Sport au féminin" relèvent du sport ou du moins de la sensibilisation à l'activité sportive. Comme il s'agit de femmes qui ne sont pas a priori habituées au sport, il ne faut pas les placer dans un contexte sportif pur. Elles risqueraient alors de considérer qu'elles ne sont pas capables de suivre l'activité.

Et que font-elles, ces femmes, lors de ces sorties sportives? D'abord - et c'est important - elles se rencontrent et c'est déjà une vertu du sport de faire se croiser des personnes qui n'auraient peut-être jamais parlé entre elles.

Ensuite, elles pratiquent un sport ou en découvrent un. Les activités sportives privilégiées sont l'aérobic, le stretching et la gymnastique mais il y a aussi d'autres disciplines.

Les femmes participent aussi à des ateliers de découverte sportive. Je réponds ici à l'inquiétude de M. Migisha. Elles peuvent s'adonner à toutes les activités sportives et se retrouvent d'une manière ou d'une autre à un moment donné dans un cadre de mixité.

Dans un premier temps, elles ont l'occasion de faire une activité sportive régulièrement toute l'année entre elles. Ceci dit, nous avons mis une deuxième condition au projet qui est de les inciter à participer à des activités dans des clubs sportifs. Là, elles se retrouvent dans une situation de mixité hommes-femmes. C'est une des raisons pour lesquelles il est important de les pousser à aller dans des clubs - autant pour avoir une activité récurrente dans une discipline.

C'est l'homme cette fois-ci qui donnera son avis. Quand les mecs jouent au football entre eux, je vois souvent très peu de femmes même à la troisième mi-temps. On a les uns et les autres des moments où l'on se retrouve entre nous, où on a nos conversations ... Mais je pense qu'il est important au niveau des pouvoirs publics de promouvoir toutes les formes de mixité, à savoir culturelle, sociale mais aussi au niveau du genre. Et c'est un des objectifs du projet.

Des ateliers "santé" sont également organisés au cours desquels les femmes sont sensibilisées aux bienfaits sanitaires de la pratique sportive.

En termes de fréquentation, plus d'un millier de femmes participent aujourd'hui de manière récurrente et pendant toute l'année à ces activités. C'est assez remarquable. Des partenariats sont évidemment construits avec des clubs sportifs.

En trois ans, cette action a pris de l'ampleur. J'en veux pour preuve que son budget a plus que triplé. A l'issue de cette saison 2009-2010, je compte bien en effectuer une évaluation globale afin d'en mesurer l'efficacité. En effet, j'estime qu'il fallait bien trois saisons pour obtenir des chiffres significatifs et évaluer cette action dans la durée.

Au terme de cette évaluation et conformément à l'accord de gouvernement, je compte apporter une base légale au "Sport au féminin" afin de pérenniser cette activité.

Enfin, je voudrais éviter qu'il y ait un quiproquo avec la plateforme que nous devons mener avec les échevins. Il est évident que cette discussion doit aussi prendre place dans le cadre d'une concertation avec les communes. Je compte

mettre cette question sur la table lors d'une prochaine réunion avec les échevins des Sports.

Mais l'autre question qui taraude les communes, c'est la difficulté qu'elles rencontrent à pouvoir mener des programmes de rénovation, voire de construction d'infrastructure sportives car leur situation financière est telle qu'elles ne sont plus à même de pouvoir apporter les 40% de cofinancement.

Pour le moment, on a réussi à réaliser dans les infrastructures plus de 35 millions d'€ d'investissements sur les cinq dernières années mais j'ai une inquiétude pour l'avenir. Si on veut éviter le vieillissement des infrastructures et une absence d'investissements dans le sport, il faudra engager le débat.

Lors de la table ronde avec les échevins des Sports, je ne manquerai pas d'aborder à nouveau la question du "Sport au féminin".

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Je remercie le ministre pour sa réponse très complète et pour l'avancement du projet en question. Il s'agit d'une belle initiative qui, je l'espère, continuera de se développer. L'enjeu n'est pas en l'espèce la performance sportive mais bien la sensibilisation aux bienfaits du sport comme échappatoire aux soucis du quotidien. Une telle activité peut également amener les mères à mieux accepter la pratique du sport par les filles, laquelle est souvent considérée comme superflue ou de luxe.

Je partage votre avis sur les infrastructures dans les communes.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je remercie le ministre pour sa réponse complète. Il nous a dressé la genèse de l'opération "Sport au féminin", ses tenants, ses aboutissants, le triplement de son budget entre 2007 et 2009. Ce projet a bien évolué.

Mon interpellation était centrée sur la mixité. Votre réponse m'a rassuré car elle donne à penser que vous partagez cette préoccupation dans les projets que vous soutenez.

Enfin, nous serons très attentifs aux conclusions de l'évaluation de l'opération.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA FORMATION DES FEMMES RENTRANTES

DE MME DANIELLE CARON

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Madame la Présidente, je vous remercie encore pour cette journée riche en réflexions. Il s'agit d'une rude et longue journée mais au vu de l'intérêt que le ministre nous a manifesté et des réponses qu'il nous a fournies, on peut conclure que la réflexion est importante de manière générale pour le bien-être en Région de Bruxelles-Capitale.

Ma question concerne la formation des femmes rentrantes. Je sais que ce terme n'est pas du tout apprécié mais il n'y en a pas d'autre pour l'instant. Lors d'un forum-débat intitulé "Les femmes seules avec enfants: un vrai défi", la ministre fédérale de l'Emploi, Joëlle Milquet, a présenté en 2009 quelques pistes de propositions en matière d'emploi pour les femmes seules dont celles concernant plus spécifiquement les femmes rentrantes.

Il existe une extension de la prime pour les familles monoparentales mais je souhaiterais, et c'est l'objet de mon interpellation, que cette prime puisse bénéficier aux femmes rentrantes. Je sais que ce n'est pas de votre compétence mais nous allons y revenir en abordant le volet formation.

Grâce à la proposition de la ministre de l'Emploi, cette prime est disponible mais pas encore pour les femmes rentrantes. Il s'agit d'un complément de reprise de travail de 75 € accordé depuis le 1^{er} février 2009 pendant douze mois au chômeur, chef de famille monoparentale, qui retrouve un emploi.

L'idée est de l'accorder également aux femmes rentrantes qui n'ont pas le statut de chômeuses. Bien souvent, ces femmes qui décident de retravailler se retrouvent en difficulté. Il existe un grand nombre de formations en Région de Bruxelles-Capitale. C'est une bonne chose mais ces formations sont souvent longues et pénibles.

Une de mes amies universitaires souhaitait suivre une formation d'institutrice. Or, il faut trois ans avant de pouvoir être institutrice alors qu'il y a pénurie. Il est donc un peu dommage d'avoir des métiers en pénurie de main-d'œuvre alors que certains ont la volonté de consacrer leur carrière à ces matières.

Le fait de reprendre une activité professionnelle après une longue interruption due à l'éducation des enfants ou d'une expatriation représente souvent un défi de taille. Trop souvent, ces femmes dites rentrantes ne parviennent plus à trouver un travail en lien avec leur formation de base et sont de facto sous-employées. Un atelier "Femmes entrantes" sera organisé ce mois-ci à l'initiative de l'échevin de l'Emploi de Woluwe-Saint-Pierre. Les inscriptions sont nombreuses. Il y a donc manifestement un besoin.

Je plaide ici pour que les formations que souhaitent suivre ces femmes ne soient pas trop longues. N'y a-t-il pas moyen de se remettre à niveau au moyen d'une formation rapide de sorte de pouvoir faire bénéficier un employeur d'une validation de ses compétences? Un patron d'entreprise a intérêt à engager une femme qui a des enfants, qui s'est occupée de son mari ou peut-être d'autres membres de la famille car elle a une expérience à faire valoir.

D'ailleurs, on voit souvent que ses chances de pouvoir réinsérer le marché du travail sont d'autant plus grandes que ces atouts auront été mis en évidence.

Selon Chantal Cabuy, responsable des ressources humaines chez Cofinimmo, *"l'employeur qui a l'esprit d'ouverture d'engager une femme "entrante" comprendra vite qu'il a fait une excellente affaire. Celles-ci ont une disponibilité particulière en temps mais aussi pour se remettre rapidement à niveau. Et généralement très reconnaissantes, elles vont développer vis-à-vis de leur employeur une relation de confiance et de loyauté démultipliée."*

De plus, elles ont souvent une expérience de vie qui a développé leur patience, leur sens de l'organisation, leur capacité à arrondir les angles, à gérer les conflits".

Il s'agit d'un extrait d'un article paru dans "Femmes d'aujourd'hui" en avril 2007 mais qui est toujours d'actualité.

Il existe bien - et heureusement - un numéro vert depuis 2007, le 0800/84.426, pour toutes les femmes qui désirent créer leur propre entreprise et se lancer comme indépendantes. Celles-ci peuvent avoir accès à une aide spéciale et à un accompagnement renforcé. Mais elles ne sont pas toutes désireuses de créer leur propre entreprise.

Un simple accompagnement pourrait être suffisant. Au sein de l'EFPME, de Bruxelles Formation, des missions locales et des associations d'insertion socioprofessionnelle, existe-t-il un accueil privilégié accordé aux femmes rentrantes? Cela fait-il partie de vos priorités? Ces personnes sont-elles orientées vers des formations professionnelles en pénurie ou vers des filières dans lesquelles elles pourraient facilement faire valoir leurs expériences acquises lors de l'interruption de carrière?

Je songe à celle de guide touristique si elles ont beaucoup voyagé, de professeur de langues étrangères si elles disposent de l'atout d'être polyglottes ou encore de conseillère de direction? N'existe-t-il pas encore des mesures discriminatoires dont ce groupe de personnes fait l'objet lorsqu'il souhaite vivement se réinsérer professionnellement?

INTERPELLATION JOINTE

**LES APPELS À PROJETS DE BRUXELLES FORMATION
CONCERNANT LES FORMATIONS D'AIDE À DOMICILE À
ORGANISER DANS LE CADRE DES TITRES-SERVICES,
LE REFUS ABSOLU D'Y INTÉGRER DES STAGES D'ACHÈVEMENT
EN ENTREPRISE ET LES CONSÉQUENCES SUR LA MISE
À L'EMPLOI DE NOMBREUSES FEMMES PEU QUALIFIÉES**

DE MME OLIVIA P'TITO

**À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito pour son interpellation jointe.

Mme Olivia P'tito (PS).- Le lundi 22 février, le Comité d'avis pour l'égalité des femmes et des hommes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a accueilli M. Stéphane Thys, directeur de l'Observatoire du marché de l'emploi, pour un exposé relatif à l'emploi des femmes. Les chiffres sont clairs. Le taux de chômage administratif en Région de Bruxelles-Capitale a progressé moins fort chez les femmes (+5,7%) que chez les hommes (+10%) entre 2008 et 2009 et ce, en partie grâce à un effet que je qualifierais d'effet titres-services.

Que l'on aime ou pas les titres-services - on peut polémiquer longuement à ce propos - une chose est claire, ce sont eux qui ont permis de remettre massivement à l'emploi près de 10.000 personnes en Région de Bruxelles-Capitale dont une majorité écrasante de femmes particulièrement fragilisées.

En tant que gestionnaire d'une entreprise d'insertion socioprofessionnelle utilisant des titres-services, je puis vous confirmer que nous sommes extrêmement contrôlés.

Si l'on peut bien sûr plaider pour plus de mixité dans ce secteur et même pour plus de contrôles, on doit également s'interroger sur la valorisation des entreprises qui engagent leurs travailleurs respectueusement - je pense à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée dès la signature du premier contrat - et durablement, c'est-à-dire y compris au-delà des aides fédérales telles que la mesure

SINE, etc. Les entreprises qui gardent leurs travailleurs et travailleuses une fois que ces aides ont pris fin devraient être valorisées d'une manière ou d'une autre.

L'objectif de la présente interpellation vise à mettre l'accent sur un problème rencontré de manière récurrente par les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) organisant des formations menant vers ces métiers de l'aide à domicile. J'avoue que le refus répété de la part de Bruxelles Formation de prévoir dans le parcours de formation une période de stage d'achèvement en entreprise me pose question.

Or, si l'on peut imaginer que la nécessité d'organiser des formations pour apprendre à nettoyer fasse sourire certains, c'est certainement qu'ils ne connaissent pas le public des OISP. Il s'agit d'un public très peu qualifié. A titre d'exemple, en 2009, près de 80% du public s'adressant à la mission locale de Molenbeek-St-Jean ne disposait pas d'un diplôme de secondaire inférieur reconnu. En outre, le public visé est souvent au chômage depuis longtemps, voire n'a jamais travaillé et est chargé de famille lorsqu'il ne fait pas partie de familles monoparentales.

Les caractéristiques de ce public font que plus encore que pour d'autres, la confiance en soi est altérée et doit être réappropriée. De même, les temps de travail et de vie doivent être testés (gardes d'enfants, déplacements multiples, etc.). Plus fondamentalement encore, ce ne sera quasiment que par la pratique et la mise en contexte que l'apprentissage se fera utilement.

Trop souvent en effet, ces formations ne mènent plus à l'emploi en raison de l'absence de conscience de ce qu'est réellement la fonction d'aide ménagère à domicile en termes de déplacement et de pénibilité du travail. Je songe aux escaliers à gravir, à la surface des domiciles à nettoyer, au contact ou à l'absence de contact avec les clients qui sont parfois absents, etc.

Or, le but de ce genre de formations n'est-il pas d'éviter à tous - futurs employeurs, demandeurs d'emploi mais également pouvoirs subsidiaires et organisateurs de formations - de se tromper et de perdre son temps, voire d'être confrontés à un nouvel échec?

Dans ce contexte et parce qu'il ne faut pas être naïfs car toutes les entreprises de titres-services n'offrent pas la même approche sociale et d'insertion socioprofessionnelle à leurs travailleurs, pourquoi ne pas imaginer au moins la possibilité d'effectuer des stages d'achèvement dans le cadre de partenariats avec les initiatives d'économie sociale reconnues comme telles par la Région?

Cela permettrait à la fois de valoriser un secteur - celui de l'économie sociale - qui en a bien besoin mais également, voire surtout de mettre les futurs travailleurs en situation de travail réel.

En conclusion, pourriez-vous m'éclairer sur les raisons précises de ce refus répété de la part de Bruxelles Formation et sur la piste que je me suis permis d'évoquer? De même, quelles sont les possibilités de développement de ces formations au regard des fonds sectoriels de la commission paritaire des titres-services encore disponibles au niveau fédéral?

(Applaudissements sur divers bancs)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Je remercie à mon tour la présidente pour l'organisation de ce débat sur le droit et la situation des

femmes. Le Parlement gagne assurément en crédibilité et en rayonnement lorsqu'il organise un tel débat le vendredi. Je tiens donc à remercier la présidente mais aussi la vice-présidente et le Bureau. L'idée est excellente et permet au gouvernement de faire le point sur l'état d'avancement de chaque dossier.

J'étais particulièrement concerné aujourd'hui et je remercie donc les parlementaires pour leurs nombreuses interpellations. A Mmes Caron et P'tito ainsi qu'à vous tous, Mesdames et Messieurs les Députés, je dirais que les thématiques qui viennent d'être abordées sont très importantes. Afin d'étayer mon propos, il me paraît important de rappeler le contexte de la condition féminine sur le marché de l'emploi à Bruxelles. Il s'agit d'un simple rappel de ce qui a déjà été dit au cours de la journée mais il me paraît important d'en imprégner les mémoires.

Les données démographiques nous apprennent qu'en 2007, la Région comptait 51,7% de femmes. Quelque 25,6% des ménages bruxellois correspondent à des femmes isolées et 77,3% des familles monoparentales sont conduites par des femmes.

Sur le marché de l'emploi, on notera que l'emploi salarié féminin a augmenté de 19% ces dix dernières années pour atteindre grosso modo 300.000 emplois en 2008 alors que la croissance n'est que de 5,3% pour les hommes, avec 323.000 emplois. Malgré cela, le taux d'emploi des femmes (48,4% en 2008) demeure nettement inférieur à celui des hommes (62,9%). J'ai d'ailleurs été un peu excessif à ce sujet tout à l'heure. Le problème du sous-emploi pour les femmes est donc bien réel. Les chiffres que je viens de vous communiquer proviennent d'Actiris.

Ces quelques données montrent bien que la formation est un vecteur important de l'intégration sociale et professionnelle des femmes. Mais si la formation est une clé pour l'embauche, elle fait partie d'un jeu de clés. D'autres doivent en effet être prises en compte comme l'accueil des enfants en bas âge. On aura l'occasion de revenir sur l'accueil de la petite enfance, qui est évidemment lié à la condition féminine.

D'autres clés méritent encore d'être signalées à votre attention, à savoir l'aide à la recherche active d'emploi ou l'élaboration de plans pour la diversité dans les entreprises. On sait que les femmes sont discriminées dans beaucoup d'entreprises et il est prouvé qu'elles le sont encore davantage lorsqu'il s'agit d'immigrées.

A ce sujet, votre question s'adresse aussi dans une large mesure à mon collègue M. Cerexhe, en charge de la Formation des Classes moyennes.

Les femmes comme les hommes doivent pouvoir accéder à toutes les offres de formation, y compris la validation des compétences. Dans ce cadre, en collaboration avec Bruxelles Formation, je veille à rendre l'information la plus accessible possible.

Pour ce faire, des séances d'information sont régulièrement organisées sur les offres de formation et de validation des compétences notamment à Carrefour Formation, porte d'entrée des demandeurs d'emploi dans le dispositif global de formation.

Je rappelle à ce sujet que la mission des conseillers pédagogiques de Carrefour Formation est d'informer et d'aider les personnes dont les femmes rentrantes à identifier leurs besoins de formation. Cela, en fonction de leurs aspirations professionnelles, de leur histoire personnelle et professionnelle mais aussi des réalités du marché de l'emploi bruxellois.

Nous le savons, l'information et les conseils prodigués par des gens dont c'est le métier facilitent l'actualisation des connaissances professionnelles et l'établissement d'une démarche cohérente de formation.

Il y a une dizaine d'années, l'accent était mis sur les mesures de discrimination positive à l'égard des femmes rentrantes. En effet, ce sujet était particulièrement prégnant à l'époque notamment pour les orientations et les programmes européens.

Ces politiques ont notamment débouché sur le développement de formations spécifiques comme celles visant à orienter les femmes vers l'exercice de fonctions spécialisées dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ou à remettre à niveau des femmes peu scolarisées désireuses de reprendre un travail.

Aujourd'hui, l'offre proposée par Bruxelles Formation et ses partenaires - les associations d'insertion et secteur de l'enseignement de promotion sociale - vise à organiser une modularisation optimale des formations. Elle permet aux participants dont les femmes rentrantes de trouver la formation dont elles ont besoin pour (ré-)intégrer le marché du travail le plus rapidement possible. Comme vous l'avez signalé, il est important de disposer de la bonne information pour éviter de se tromper dans le choix de sa formation.

Il n'est donc pas correct de dire que les formations proposées sont longues et pénibles. Nous devons surtout veiller à ce que l'entretien préalable soit le meilleur possible. Ainsi par exemple, si une personne a besoin de suivre une formation de remise à niveau en bureautique et en langues, elle pourra le faire sans participer à la totalité de la formation d'employé.

J'en viens à la formation à domicile dans le cadre des titres-services. Notre Région connaît effectivement une situation de non-emploi dramatique pour une part importante de la population parmi laquelle on trouve les jeunes et/ou les moins qualifiés. Le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées (soit quelque 30%) est trois fois plus élevé que celui des chômeurs les plus qualifiés. En outre, la discrimination à l'embauche sur la base de l'origine ethnique est un problème récurrent à Bruxelles.

Permettant à la fois de créer des emplois de proximité et de lutter contre le travail en noir, le dispositif fédéral des titres-services a effectivement favorisé la mise à l'emploi de demandeurs d'emploi, essentiellement des demandeurs d'emploi peu qualifiés, c'est indéniable, que l'on aime ou non ce système. Souvent des femmes.

S'agissant essentiellement de tâches d'aide à domicile de nature ménagère dans le cadre de la vie quotidienne, on estime que 95% de ces emplois sont occupés par des femmes. Le système des titres-services est un système qui permet la mise à l'emploi essentiellement des femmes.

Bruxelles Formation développe, depuis le lancement de ce dispositif, un partenariat spécifique en vue de favoriser un accrochage direct et rapide à l'emploi via l'organisation de formations courtes en amont de l'engagement dans une structure utilisatrice des titres-services.

Annuellement, un appel à projets, sur la base d'un cahier des charges précis et approuvé par le comité de gestion de l'institut est lancé vers les partenaires potentiels, à savoir les neuf missions locales de la Région ainsi qu'avec les opérateurs de formation spécialisés dans le secteur de l'aide aux personnes. L'appel à projets 2010 vient d'ailleurs de se clôturer ce 28 février.

L'analyse des projets reçus aboutira rapidement à la conclusion de conventions de partenariat spécifiques après approbation par le comité de gestion. Bénéficiant d'une enveloppe spécifique de 120.000 €, ces formations sont destinées aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans inscrits à Actiris et qui ne disposent pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Je signalerai encore que ces actions doivent obligatoirement être menées en partenariat par un des employeurs s'engageant à offrir un contrat de travail à durée indéterminée en fin de parcours, conformément aux dispositions des titres-services, du moins si le parcours a été concluant.

Afin d'articuler au mieux les spécificités des acteurs du dispositif de formation, les missions locales peuvent organiser, si elles le jugent nécessaire, en amont de la formation proprement dite, une phase de détermination ciblée afin d'éviter aux demandeurs/demandeuses d'emploi de faire un "mauvais" choix par manque d'information sur le métier.

Par ailleurs, les missions locales assurent le suivi psychosocial des stagiaires durant le processus de formation et ce, jusqu'à la mise à l'emploi. Cet aspect est essentiel. Beaucoup de nos jeunes sortent de l'échec scolaire et d'un échec de vie. Il y a nécessité de faire de l'insertion sociale et professionnelle et pas simplement de passer à de la formation. Les missions locales jouent là un rôle qui, pour moi, est capital.

Les opérateurs de formation spécialisés dans le secteur de l'aide aux personnes organisent quant à eux les heures de formation en "aide à domicile". Le programme de formation (de 140 heures) inclut un module de 30 heures de pratique professionnelle, c'est-à-dire une mise en application de la formation théorique. Ces heures de pratique représentent déjà une première expérience professionnelle encadrée au niveau pédagogique.

Cependant, effectivement, le programme de formation ne prévoit pas de période de stage d'achèvement (de la formation) en entreprise. Pour rappel, un stage d'achèvement en entreprise est prévu essentiellement pour les formations qualifiantes et a une durée de 4 à 6 semaines. Ces stages permettent aux stagiaires de mettre en pratique les compétences acquises en formation. J'ai sous les yeux le rapport de Bruxelles Formation qui m'indique que plusieurs facteurs expliquent que ce dispositif ne prévoit pas ce type de stages.

L'objectif même de l'action est l'ancrage rapide dans l'emploi. Par ce moyen, on vise à éviter autant que faire se peut les risques potentiels liés à une forme de mise à disposition de main-d'œuvre gratuite via les stages.

Cette action ne vise donc pas l'obtention d'une qualification professionnelle d'"aide ménagère" qui se traduit quant à elle par la mise en œuvre d'une formation qualifiante (sur la base de référentiels de compétences) et qui prévoit dans ce cas un stage d'achèvement en entreprise de 152 heures maximum. En concertation avec la Febisp, il a été convenu que ces stages doivent être consécutifs à des actions de formation qualifiante.

Enfin, en ce qui concerne votre question sur le fonds de formation sectorielle titres-services créé en 2009, je répondrai que ce fonds concerne les travailleurs et non les demandeurs d'emploi. Je compte demander à Bruxelles Formation de reprendre contact avec lui pour examiner les pistes possibles de collaboration.

Avant de remercier tous les interpellants, je voudrais dire un mot à propos du futur débat sur le contrat de projet professionnel que nous aurons en commission. Mon collègue a eu l'occasion de répondre en séance plénière à ce sujet. Nous avons inscrit ce débat en commission et j' imagine que ce sera pour moi l'occasion de répondre à vos nombreuses questions sur le sujet.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Je voudrais insister sur la corrélation entre les métiers en pénurie de main-d'oeuvre et les formations courtes. J'ai bien compris que vous aviez mis des modules en place. J'ai cité le métier d'institutrice mais il y en a d'autres. Si nous arrivions à proposer des formations courtes en rapport avec les métiers en pénurie de main-d'oeuvre, tant les utilisateurs que les formateurs seraient gagnants.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je comprends très bien que l'on ait décidé que le stage d'achèvement ne concerne que les formations qualifiantes plus longues. Le problème est que le total de 140 heures est souvent trop court pour apprendre le métier. De plus, il faut se réapproprier le fait de retourner sur le marché du travail.

Il faudra peut-être encore réfléchir et réexaminer ce dossier, éventuellement au regard de l'échec de ces formations, à l'issue desquelles ces personnes ne retournent pas vers l'emploi.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- J'aurai l'occasion de rencontrer la présidente de la mission locale pour approfondir les choses. Je ne reviendrai pas sur cette question aujourd'hui.

Madame Caron, je l'ai déjà dit ici au mois de février, nous essayons de réorienter une série de formations qui débouchent vers l'emploi en concluant des accords avec des entreprises. Nous l'avons fait avec la STIB, ce qui nous a permis de créer un certain nombre d'emplois.

J'ai récemment rencontré son administrateur général et l'objectif que je souhaite poursuivre au cours de cette législature est de pouvoir garantir un certain nombre de postes de travail pour des Bruxellois. L'objectif est de créer une formation clé sur porte pour la STIB proposée par Bruxelles Formation.

Nous avons obtenu récemment le même engagement du patron de la SABCA où nous avons identifié trente postes de travail. Là aussi, l'idée serait d'offrir une formation qui correspond aux besoins de l'entreprise.

Il s'agit à chaque fois de formations correspondant à des postes de travail de métiers en pénurie. L'important pour nous est d'identifier le poste de travail afin de nous assurer que notre formation sera utile. Nous avons fait bien d'autres choses encore entre autres dans les secteurs de l'assurance et de la chocolaterie.

Nous réalisons un travail à partir d'une table ronde réunissant les entreprises pour déterminer où sont les besoins puis nous proposons des formations répondant aux attentes des femmes comme des hommes.

Mme la Présidente.- Les incidents sont clos.

Le Bureau élargi a estimé qu'il serait trop conséquent d'avoir deux débats lors de cette séance plénière-ci, un sur la formation professionnelle et un sur le CPP. Cela ne sera pas renvoyé en commission mais bien à la séance plénière du 19 mars. Vous serez de nouveau sous les spots à faire face au feu des interpellations des députés.

Je souhaite vraiment remercier tous les membres d'avoir assisté à ces débats, d'y avoir participé et d'avoir écouté les différents échanges. Je remercie particulièrement le ministre. Des échanges ont eu lieu sur des sujets très variés et vos réponses ont instauré un échange dans le sens le plus vrai du terme. C'est une bonne chose en cette journée-ci.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Je pensais que vous alliez remercier en particulier le groupe Ecolo.

Mme la Présidente.- Je pourrais remercier le groupe Ecolo à chaque séance du Parlement francophone bruxellois pour sa présence massive.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 16h26.

Membres du Parlement présents à la séance:

MM. Albishari, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, MM. Chahid, Colson, De Bock, Mmes de Groote, Delforge, Désir, M. Diallo, Mme Dirix, MM. Doyen, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Fremault, Herscovici, M. Ikazban, Mmes Jodogne, Lemesre, M. Lurquin, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Morel, Mouhssin, Mme Mouzon, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Saïdi, Sidibé, Teitelbaum, M. Tomas, Mme Trachte, MM. Van Goidsenhoven, Vanhalewyn, Vervoort.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doulkeridis, Benoît Cerexhe, Mme Evelynne Huytebroeck, M. Emir Kir.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Lundi 1^{er} mars 2010**Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales
et des Compétences résiduelles**

1. Questions orales

- de M. Bertin Mampaka Mankamba adressée à M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales, concernant l'implication de la Commission communautaire française dans le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo
- de M. Michel Colson, concernant la restitution du prélèvement opéré sur les pécules de vacances des fonctionnaires
- de Mme Françoise Schepmans, concernant le projet d'une école d'administration commune à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française

2. Interpellation

de Mme Caroline Persoons, concernant Walcomfin et l'application des lois coordonnées du 17 juillet 1991 relative à la comptabilité de l'Etat au budget de la Commission communautaire française

3. Proposition de décret modifiant l'article 7 du décret du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, déposée par M. Michel Colson, Mme Françoise Schepmans, M. Didier Gosuin et Mme Caroline Persoons
6 (2009-2010) n°1

4. Etat des lieux des relations inter-assemblées

Présents : MM. Aziz Albishari, Michel Colson, Mmes Julie de Groote (présidente), Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, MM. Eric Tomas, Rudi Vervoort.

Commission de la Santé

1. Interpellation

- de M. Serge de Patoul adressée à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, concernant la consommation d'alcool chez les jeunes

2. Question orale

- de Mme Anne-Charlotte d'Ursel adressée à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, concernant l'étude du CRIOC sur les jeunes fumeurs

Présents : Mmes Dominique Braeckman Anne Charlotte d'Ursel (supplée M. Jacques Brotchi), Anne Herscovici, MM. Jacques Morel (premier vice-président), Pierre Migisha, Mmes Olivia P'tito et Jacqueline Rousseaux.

Mardi 2 mars 2010**Commission des Affaires sociales**

1. Question orale

- de M. Mohamed Daïf concernant la problématique des interprètes sociaux

2. Note d'orientation politique en matière de Cohésion sociale présentée par le Ministre Charles Picqué

Présentation du dernier rapport du CRAcs par MM. Bruno Vinikas, Alexandre Ansay et Jonathan Unger

Présents : Mmes Dominique Braeckman, Michèle Carthé, MM. Emmanuel De Bock (remplace M. Jacques Brotchi), Ahmed El Ktibi (supplée M. Jamal Ikazban), Mme Céline Fremault, MM. Alain Hutchinson, Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Fatoumata Sidibé (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Mercredi 3 mars 2010**Commission des Affaires sociales**

1. Interpellation

- de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant le soutien au logement kangourou en Région de Bruxelles-Capitale

2. Question orale

- de Mme Fatoumata Sidibé, concernant l'information à destination des personnes âgées

Présents : Mme Dominique Braeckman, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Jacques Brotchi), Mme Céline Fremault, MM. Alain Hutchinson, Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Françoise Schepmans (remplace M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Fatoumata Sidibé (présidente).

**Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes**

Agenda des travaux

Présents : Mmes Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, M. Ahmed El Ktibi, Mmes Céline Fremault, Gisèle Mandaila, M. Ahmed Mouhssin, Mme Viviane Teitelbaum (présidente).

ANNEXE 2

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

- 2010/46 - modifiant le budget pour l'année 2010 par transfert de crédits entre allocations de base de l'activité 3 de la division 29 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010
- 2010/38 - modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2010 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 24

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois:

- l'arrêt du 4 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. l'article 24*bis* de la loi du 8 août 1997 sur les faillites viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne prévoit pas la suspension des voies d'exécution à charge du conjoint du failli,
 2. l'article 24*bis* de la loi du 8 août 1997 sur les faillites viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne s'applique pas à l'exécution d'une convention de cession de rémunération consentie par le conjoint du failli (5/2010);
- l'arrêt du 4 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 69 et 70 de la loi du 8 juin 2008 portant des dispositions diverses (I) ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec le principe général de la non-rétroactivité des lois (6/2010);
- l'arrêt du 4 février 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 96, deuxième tiret, du décret flamand du 19 décembre 2008 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2009, introduit par la SA "WIMI" (7/2010);
- l'arrêt du 4 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 532 du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (8/2010);
- l'arrêt du 4 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 931, alinéa 4, du Code judiciaire, interprété en ce sens que la décision par laquelle le juge écarte la demande d'audition du mineur pour un motif autre que le manque de discernement de celui-ci n'est pas susceptible d'appel, viole les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant,
 2. l'article 931, alinéa 4, du Code judiciaire, interprété en ce sens que ce n'est que lorsque le juge rejette une demande d'audition du mineur pour le motif que le mineur manque de discernement que sa décision n'est pas susceptible d'appel, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combiné avec l'article 12 de la Convention aux droits de l'enfant (9/2010);
- l'arrêt du 18 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 128, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou en combinaison avec l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 14.1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (11/2010);
- l'arrêt du 18 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. dans l'interprétation selon laquelle il ne s'applique pas aux procédures introduites par l'Office national

de l'emploi devant les juridictions du travail, l'article 10, alinéa 8, de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale viole les articles 10 et 11 de la Constitution,

2. dans l'interprétation selon laquelle il s'applique également aux procédures introduites par l'Office national de l'emploi devant les juridictions du travail, l'article 10, alinéa 8, de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (12/2010);
- l'arrêt du 18 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit qu'à l'égard de la personne adoptée majeure, l'article 350, l'article 356-1, alinéa 2 et l'article 370, § 4, abrogé par la loi du 24 avril 2003, du Code civil ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (13/2010);
 - l'arrêt du 18 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle concernant l'article 37*quinq*uies, § 1er, du Code pénal, tel qu'il a été inséré par l'article 3 de la loi du 17 avril 2002 instaurant la peine de travail comme peine autonome en matière correctionnelle et de police, posée par le Tribunal de police de Gand n'appelle pas de réponse (14/2010);
 - l'arrêt du 18 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 50 du Code des droits de succession, tel qu'il a été remplacé par l'article 45 du décret de la Région flamande du 21 décembre 2001 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2002, ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution en ce qu'il ne rend pas applicable aux successions entre un "beau-grand-parent" et un "beau-petit-enfant" dont la mère n'est pas prédécédée le tarif prévu pour les successions en ligne directe (15/2010);
 - l'arrêt du 18 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21*ter* du titre préliminaire du Code de procédure pénale ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'homme (16/2010);
 - l'arrêt du 25 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 197 du Code pénal, l'article 73*bis* du Code de la taxe sur la valeur ajoutée et l'article 450 du Code des impôts sur les revenus 1992, interprétés en ce sens que l'infraction d'usage de faux perdure, même sans un fait nouveau de l'auteur et sans son intervention itérative, tant que le but qu'il poursuit n'est pas entièrement atteint et tant que l'acte initial qui lui est reproché a, sans opposition de sa part, l'effet utile qu'il en attendait, ne violent pas les articles 12, alinéa 2, et 14 de la Constitution, combinés ou non avec l'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme (17/2010);
 - l'arrêt du 25 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne prévoit pas que la condamnation aux dépens est toujours prononcée, sauf en cas de demande téméraire ou vexatoire, à charge de l'autorité ou de l'organisme tenus d'appliquer les lois et règlements relatifs à la sécurité

sociale du personnel statutaire de la fonction publique analogues aux lois et règlements relatifs à la sécurité sociale des travailleurs salariés, visés à l'article 580, 2°, du Code judiciaire, en ce qui concerne les demandes introduites par les assurés sociaux (18/2010);

- l'arrêt du 25 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 162bis du Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été inséré par l'article 9 de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétabilité des honoraires et des frais d'avocat, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (19/2010);
- l'arrêt du 25 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 69, § 3, des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées par arrêté royal du 19 décembre 1939, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne permet pas à un administrateur provisoire désigné sur la base de l'article 488bis du Code civil de faire opposition, lorsque l'intérêt de la personne protégée l'exige, au paiement à la personne visée aux paragraphes 1er, 2 ou 2bis de l'article 69 précité (20/2010);
- l'arrêt du 25 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 12 du décret de la Communauté germanophone du 24 mars 2003 instaurant l'inspection-guidance pédagogique pour l'enseignement en Communauté germanophone et en fixant les missions viole les articles 10 et 11 de la Constitution (22/2010);
- l'arrêt du 25 février 2010 par lequel la Cour dit pour droit que la loi du 21 avril 2007 relative à la répétabilité des honoraires et des frais d'avocat ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'elle ne prévoit pas le droit, pour la Région wallonne intervenant volontairement dans la procédure pénale mue contre le contrevenant aux dispositions du décret wallon du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, de réclamer une indemnité de procédure à charge du prévenu et des personnes civilement responsables qui sont condamnés (23/2010);
- les questions préjudicielles relative à l'article 2, § 2, de la loi du 19 mars 1991 portant un régime de licenciement pour les délégués du personnel aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, ainsi que pour les candidats délégués du personnel, et à l'article 83, § 1^{er}, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posées par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 194quater, § 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il a été inséré par l'article 6 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, posée par le Tribunal de première instance de Mons;
- les questions préjudicielles concernant l'article 92bis, § 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et l'article 35 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur, posées par le Tribunal de police de Bruxelles;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 6.1.1., alinéas 3 et 4, du "Code flamand de l'aménagement du territoire" (coordination du 15 mai 2009), posées par la Cour d'appel de Gand;
- la question préjudicielle relative à l'article 9 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du

17 juillet 1997 concernant la lutte contre le bruit en milieu urbain, posée par le Conseil d'Etat;

- les questions préjudicielles concernant l'article 21, § 5, du décret de la Région flamande du 23 janvier 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 365, § 2, du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant l'article 29bis de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, posée par le Tribunal de police d'Anvers;
- la question préjudicielle concernant l'article 19 de la loi du 27 décembre 1961 relative au statut des sous-officiers du cadre actif des forces armées, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 1^{er}, alinéa 6, de la loi du 20 juillet 1971 instituant des prestations familiales garanties, tel qu'était applicable avant sa modification par l'article 34 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 197 et 198, § 3, de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée par l'arrêté royal du 18 juillet 1977, et à l'article 4 de la loi du 22 avril 2003 octroyant la qualité d'officier de police judiciaire à certains agents de l'Administration des douanes et accises, posées par le Tribunal de première instance de Turnhout;
- les recours en annulation de l'article 12 et des articles 6, 12, 13 et 15 de la loi du 17 juin 2009 "modifiant en ce qui concerne les contrats d'assurance maladie, la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et la loi du 20 juillet 2007 modifiant, en ce qui concerne les contrats privés d'assurance maladie, la loi du 25 juin 1992 sur les contrats d'assurance terrestres", introduits respectivement par l'asbl "Association Belge des Consommateurs Test-Achats" et autres et par l'Union professionnelle des entreprises d'assurance Assuralia;
- le recours en annulation de la loi du 7 mai 2009 "portant assentiment à et exécution de l'Avenant, signé à Bruxelles le 12 décembre 2008, à la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964 et modifiée par les Avenants du 15 février 1971 et du 8 février 1999", introduit par Monique Noël et Patrick Hocepid;
- le recours en annulation et la demande en suspension de la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, introduits par la sprl "ADS" et autres;
- le recours en annulation du décret wallon du 30 avril 2009 relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées, introduit par l'asbl "Fédération des Maisons de Repos privées de Belgique (MR-MRS)".

